

MAIRIE DE LILLE
Direction des Affaires scolaires
culturelles et sportives

Ecole de plein air

Désiré Verhaeghe



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe tiendra, en cet établissement, le mardi 25 mai 1971 à 15 heures.

Ordre du jour

- Procès-verbal du Conseil d'administration du 8 avril 1970
- Compte rendu financier de l'exercice 1970
- Travaux effectués - projets à réaliser
- Fonctionnement du service médical - voeux
- Classe de socialisation - Compte rendu de fonctionnement
- Visite de l'établissement
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 17 mai 1971

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Instruction
Publique,

P. MAUROY.

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du 25 mai 1971



Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe s'est réuni le mardi 25 mai à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Mauroy, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

- Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
- M. Lussiez, Conseiller Municipal
- M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
- M. Miglos, Conseiller Municipal
- M. Quiquampoix, Inspecteur adjoint à l'Inspecteur d'Académie, représentant M. l'Inspecteur de l'Académie de Lille
- M. Renversez, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille I
- M. C. Bacquart, Chef du 1er bureau de la Direction des Affaires scolaires, culturelles et sportives
- Mme François représentant M. le Docteur Erbib, Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire
- Mme le Docteur Morel, Médecin attaché à l'école de plein air Désiré Verhaeghe
- M. Horquin, Directeur de l'école de plein air Désiré Verhaeghe

Etaient excusés :

- M. Debeyre, Recteur d'Académie
- Mme Manesse, Inspectrice départementale de l'Education Nationale, circonscription de Lille II
- M. Robert, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille III
- M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille IV
- M. le Secrétaire Général de la Mairie
- M. le Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
- M. le Docteur Parmentier, Directeur du Centre de Rééducation physique

Assistait à la réunion

Mme Huart, Institutrice, désignée pour assurer la direction pédagogique de l'annexe de la Carnoy, à la rentrée scolaire de 1971.

Dès l'ouverture de la séance le Conseil d'Administration, sur proposition de M. Mauroy, adresse un message de sympathie à Madame Lempereur qui a présidé pendant de longues années le Conseil d'Administration de l'école de plein air et rendu de grands services à cet établissement.

.../...

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Mauroy invite M. Horquin à donner un rapide aperçu du régime de l'école de plein air.

A propos du recrutement, le Docteur Matrau s'étonne que des enfants ayant viré leur cuti soient accueillis à l'école de plein air; une discussion s'engage entre les médecins présents.

M. Mauroy propose qu'une commission, formée des docteurs Matrau, Choquel et Morel et des directeurs, étudie les différents aspects des problèmes médicaux des écoles de plein air.

I - Procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 avril 1970.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

II - Compte rendu financier de l'exercice 1970.

La comparaison des comptes rendus financiers de 1969 et 1970 (figurant en annexe au procès-verbal) fait apparaître quelques augmentations:

- celle des chapitres pharmacie, blanchisserie, petit matériel est due à l'accroissement des effectifs; celle du chapitre transport au relèvement des tarifs C.G.I.T., celle du chapitre alimentation à l'accroissement des effectifs et à la hausse des prix.

M. Mauroy fait constater l'effort financier important consenti par la Ville.

A propos des consommations de denrées, M. Quiquempoix souhaite qu'à l'avenir les denrées soient classées par catégories (viandes, produits laitiers) et non par ordre alphabétique.

M. Horquin tient à souligner l'importance de la consommation des produits laitiers.

III - Travaux

M. Horquin rappelle qu'en 1970, à l'école Désiré Verhaeghe, ont été effectués, l'aménagement de 2 blocs sanitaires, W.C garçons et W.C. filles ainsi que l'installation de 2 plafonniers à rayons ultra violets;

- à la Carnoy : l'installation d'une plonge et l'aménagement d'un passage allant de la cuisine aux salles à manger.

M. Horquin fait ensuite l'état des projets à réaliser :

à la Carnoy : Il est indispensable que les élèves trouvent le même confort qu'à Désiré Verhaeghe:

- les W.C. extérieurs doivent être remplacés par des W.C. au sous-sol
- une salle de douches doit être rapidement aménagée pour remplacer l'actuel local, non aéré, équipé de 5 pommes de douches. Les classes étant de 25 élèves l'organisation et la surveillance, par les maîtres, de la séance d'hydrothérapie est difficile, sinon impossible; or la législation impose une douche quotidienne.

- à Désiré Verhaeghe : le bureau du Directeur, supprimé pour faire place à un bloc sanitaire, devrait être construit dans les meilleurs délais;

- la construction d'une volière et la démolition des anciens W.C. est à l'étude;

Le Docteur Morel rappelle la nécessité de la pratique de la natation pour les élèves du plein air.

M. Lussiez signale que la construction d'un bassin dans le sous-sol de l'établissement, envisagée par le Conseil d'Administration, dès 1967, n'a pas été retenue par l'Administration municipale. M. Lussiez estime qu'une solution peu onéreuse doit pouvoir être trouvée.

M. Quiquampoix insiste sur la nécessité de la présence d'un maître, breveté maître nageur sauveteur.

M. le Docteur Choquel fait observer que le problème de la natation scolaire sera revu, dans le cadre de l'utilisation de la piscine olympique. Toutefois, le Conseil d'administration est convaincu que les déplacements supplémentaires qui s'ensuivraient, seraient préjudiciables à la santé des déficients physiques qui sont déjà transportés deux fois par jour.

Enfin, l'école de plein air disposant d'un moyen de chauffage et d'une installation de douches, M. Horquin pense que la construction peut être très rapidement amortie si ce bassin est mis à la disposition des groupes scolaires voisins (Armand Carrel, Jean Lebas, Victor Duruy-Jeanne Maillotte, Montaigne-Buffon).

Avant tout, M. Mauroy estime indispensable de connaître le bilan des dépenses occasionnées chaque année depuis 15 ans, par l'exécution de travaux d'aménagement.

Le Conseil d'administration se range à cet avis et souhaite que, pour sa prochaine réunion, le relevé de ces dépenses lui soit communiqué, en vue de l'établissement d'un programme de travaux.

IV - Fonctionnement du service médical

La surveillance médicale des élèves de Désiré Verhaeghe s'est nettement améliorée au cours de l'année 1970 : le Docteur Morel assure 2 demi-journées par semaine.

Il est indispensable que les élèves de La Carnoy soient soumis également à "un contrôle médical fréquent" (circulaire du Ministère de l'Education Nationale en date du 16 janvier 1957). Ce problème doit être réglé par les services de l'Hygiène scolaire.

Une infirmière a été nommée à demi-vacation à La Carnoy. Les visites d'inscription, les relations avec les services d'Hygiène scolaire, la distribution des médicaments aux trois repas, l'aide aux douches, l'épouillage, la présence aux trois repas auprès des anorexiques ou des enfants au régime, l'organisation des rayons ultra violets, les visites dans les familles (cas sociaux) supposent une présence à plein temps. La législation prévoit d'ailleurs que "l'infirmière est attachée en permanence à l'école".

Sur proposition de M. Horquin, le Conseil d'administration demande la transformation du poste d'infirmière à demi-vacation en poste d'infirmière à temps complet.

V - Classe de socialisation

Une classe de socialisation a été ouverte à l'école Désiré Verhaeghe en septembre 1970. Elle accueille 10 débiles de 6 à 8 ans.

Au cours de la visite de cette classe, les membres du Conseil d'administration ont déploré les mauvaises conditions d'installation de cette classe. M. Mauroy rappelle que la classe de socialisation devait fonctionner dans l'ancien logement de la Directrice, logement qui est toujours occupé par un employé municipal en retraite. Plusieurs propositions de relogement ont été faites en vain. Une action sera entreprise pour que ce local soit libéré dans les moindres délais.

.../...

M. Horquin possède déjà une vingtaine de candidatures pour l'an prochain. M. Renversez quant à lui souhaite qu'une deuxième classe de socialisation soit créée soit à la Carnoy, soit à Désiré Verhaeghe.

Questions diverses

M. Mauroy estime que certaines dépenses pourraient être prises en charge par l'Etat, notamment lorsque les élèves déficients physiques sont atteints d'autres handicaps : handicaps sociaux, débilité moyenne, troubles psychosomatiques.

Il faut repenser sérieusement la spécificité des 2 établissements (La Carnoy et Désiré Verhaeghe) et voir dans quelle mesure l'un d'eux pourrait bénéficier d'un prix de journée.

M. Renversez veut bien en faire l'étude pour le Conseil d'administration qui se réunira en octobre 1971 à l'annexe de la Carnoy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

P. MAUROY.

R. HORQUIN.

A N N E X E

Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe

Compte rendu financier exercice 1970

Dépenses de fonctionnement

N° du compte	Désignation	1970	1969
600	pharmacie	526,57	220,00
601	alimentation	127.169,58	106.288,97
602	habillement	5.999,89	2.377,52
605	entretien	2.450,76	2.687,27
608	fournitures de bureau	260,66	309,08
609	autres fournitures (serviettes, oreillers)	1.691,15	1.493,20
631-4	entretien (blanchisserie)	10.847,66	9.549,00
	" matériel	928,16	446,83
633	acquisition petit matériel outillage	2.191,11	1.600,11
634-2	gaz	3.395,69	3.630,02
634-02	électricité	8.423,69	7.815,22
661-83	transport élèves	70.417,10	52.293,70
632-2	chauffage	72.577,48	49.696,74
610-8	personnel municipal et personnel de surveillance	345.612,00	295.474,00
	eau	1.333,36	?
	téléphone	1.016,67	?
TOTAL :		654.844,53	533.881,66

Total des sommes reversées

par les familles et le

personnel de l'établissement :

95.635,60

81.164,25

Reste à la charge de la Ville:

559.208,93

452.717,41

PRIX DE JOURNEE

Nombre de journées enfants	:	36.536
Nombre de journées personnel et commensaux	:	5.438
Total	:	<u>41.974</u>

Prix de revient (fonctionnement) journée enfant	:	$\frac{654.844,53}{36.536} = 17,92$	(16,35 en 1969)
A la charge de la Ville	:	$\frac{559.208,93}{36.536} = 15,30$	(14,13 en 1969)

Prix de journée alimentation

Stock au 1.1.1970	8.712,74	
Dépenses en 1970	127.169,58	
	<u>135.882,32</u>	
Stock au 31.12.1970	9.546,66	
<u>Dépenses réelles</u>	<u>126.335,66</u>	
Prix de journée :	$\frac{126.335,66}{41.974} = 3,01$	(2,85 en 1969)

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires
culturelles et sportives

Ecole de plein air

"Les P'tits Quinquins"



Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" tiendra, en cet établissement, le mardi 22 juin 1971 à 14 heures 30.

Ordre du jour

- Procès-verbal du Conseil d'administration du 23 avril 1970
- Bilan de l'année scolaire 1970-1971
- Compte rendu financier de l'exercice 1970
- Visite de l'établissement
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 11 juin 1971
Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Instruction
Publique,

P. MAUROY.



ECOLE DE PLEIN AIR "LES PETITS QUINQUINS"

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du 22 juin 1971

Le Conseil d'Administration de l'Ecole de plein air "Les P'tits Quinquins" s'est réuni le mardi 22 juin 1971 à 14 heures 30 dans une salle de l'établissement, 62, rue de Flers.

Etaient présents :

Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
M. le Docteur Choquel, Conseiller municipal
M. le Docteur Matrau, Conseiller municipal
M. Miglos, Conseiller municipal
Mlle Deshayes, Inspectrice départementale des Ecoles maternelles
M. C. Bacquart, Chef du 1er bureau de la direction des affaires scolaires, culturelles et sportives
Mme François, représentant M. le Directeur du service de santé scolaire et universitaire
Mme le Docteur Morel, Médecin d'hygiène scolaire
Mme Izak, Directrice de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

Etaient excusés :

Mme Debaene, Conseiller municipal
M. Debeyre, Recteur de l'Académie de Lille
M. Rancurel, Inspecteur de l'Académie de Lille
M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education Nationale circonscription de Lille IV
M. le Secrétaire Général de la Mairie
M. le Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
M. le Docteur Coupain, médecin attaché à l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

En l'absence de M. Mauroy, adjoint délégué à l'Instruction Publique, président, retenu par un deuil, Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles assure la présidence de la séance.

.../...

Procès-verbal de la réunion du 23 avril 1970

Les membres nouveaux du conseil d'administration ont pris connaissance du procès-verbal. Madame l'Inspectrice des Ecoles maternelles regrette que M. Mauroy ne puisse participer à la discussion en ce qui concerne les travaux d'expansion prévus dès 1966 et remis d'année en année. Il avait été prévu, en effet, l'extension de l'école, par la construction de deux classes, ainsi que l'aménagement d'une salle de douches. Seuls ont été réalisés les terrassements pour l'aménagement de la plaine de jeux et du jardin scolaire.

Mlle Deshayes estime souhaitable cette extension, les classes de l'école maternelle de plein air étant, avant la lettre, des classes d'adaptation dont une récente circulaire ministérielle du 9 février 1970 recommande l'ouverture au niveau des écoles maternelles.

M. le Docteur Choquel fait observer que l'action de l'Administration municipale tendrait plutôt à s'orienter vers la construction d'établissements de haute spécificité c'est ainsi qu'à la dernière réunion du Conseil d'administration de l'école Désiré Verhaeghe, présidée par M. Mauroy, la création d'un institut médico pédagogique a été envisagée.

Mlle Deshayes tient à préciser que chaque année, 10 à 15 élèves des écoles maternelles de Lille, au maximum, ne sont pas acceptés dans l'enseignement élémentaire et relèveraient de l'Institut médico pédagogique.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Bilan de l'année scolaire 1970-1971

Au début de son fonctionnement, l'école maternelle de plein air recrutait, dans les écoles maternelles du secteur de Fives, des petits enfants de 3 à 6 ans, déficients physiques. Actuellement, lorsque pour des raisons diverses, certains enfants ne peuvent être accueillis dans des écoles maternelles normales, ils sont dirigés vers l'école de plein air. Malheureusement pour beaucoup d'entre eux, les troubles sont associés et la déficience physique n'est plus leur seul handicap, ni le plus important. C'est ainsi que l'école accueille cette année deux enfants envoyés par le dispensaire d'hygiène mentale, un enfant bleu gravement atteint envoyé par son médecin de famille, de nombreux cas sociaux signalés par les collègues des écoles voisines, des enfants présentant des troubles du langage ou de la motricité, susceptibles d'être plus facilement améliorés dans une école à faible effectif. La visite médicale d'entrée a été assurée au mois de Juin par le Docteur Morel, en présence des mamans, ce qui permet à la Directrice d'avoir avec chacune un court entretien individuel.

Effectifs

A la rentrée de septembre, l'école comptait 53 élèves répartis comme suit :

(Section de Grands	29	(garçons 28
(Section de Petits	24	(filles 25

L'effectif actuel est de 56. Il y a eu 3 départs et 6 nouvelles inscriptions en cours d'année.

Ecoles d'origine

Lors de sa réunion du 23 avril 1970, le Conseil d'administration a admis la possibilité, pour certains enfants, de rester 2 ans à l'école de plein air.

- 23 enfants ont été maintenus
- 13 viennent de l'école maternelle Bara
- 5 de l'école Louis Blanc
- 4 de l'école maternelle Maurice Bouchor (éloignement)
- 8 n'avaient jamais fréquenté d'école maternelle.

Fréquentation régulière

Moyenne 88% en section de grands
83% en section de petits
(varicelle en février-mars)

Recrutement

porte sur 39 familles :
5 mamans sont seules pour élever un ou plusieurs enfants
1 commerçant - 2 artisans - 6 employés - 17 ouvriers - 2 manoeuvres -
3 chômeurs - 3 invalides - 1 accidenté - 15 mamans travaillent -
1 père incarcéré.

Logement

Grâce à l'intervention de M^e Adjoint Briffaut, plusieurs familles ont pu être relogées :

- une famille de 12 personnes qui occupait un logement dans une cour, deux familles de 12 personnes qui habitaient un baraquement dans les Dondaines et une famille de 4 personnes ne disposant que de 2 pièces.
- une famille de 13 personnes, une de 7, quatre de 5, quatre de 4 et une de 3 logent en H.L.M. (type F5 ou F4)
- une famille de 12 personnes, trois de 8 occupent une maison de la Ville dans le quartier Cabanis
- une famille de 9 personnes, une de 4, une de 3 occupent un appartement dans des maisons vétustes
- trois logements situés dans des cours, et ne possédant pas l'eau sont occupés respectivement par une famille de 8 personnes, une de 7 et une de 5
- une famille connaît des logements plus ou moins sûrs selon l'humeur d'un père alcoolique et récemment sorti de prison.

Le reste des familles se répartit comme suit :

- une famille de 5 personnes 7 pièces
- une famille de 8 personnes {
- une famille de 4 personnes { 6 pièces
- une famille de 9 personnes {
- une famille de 6 personnes { 5 pièces
- une famille de 2 personnes {
- trois familles de 8 personnes {
- une famille de 5 personnes { 4 pièces
- une famille de 10 personnes {
- une famille de 8 personnes {
- une famille de 7 personnes { 3 pièces
- une famille de 5 personnes {
- une famille de 3 personnes {

une famille de 10 personnes {
une famille de 7 personnes {
une famille de 6 personnes { 2 pièces
une famille de 5 personnes {
une famille de 3 personnes {
une famille de 2 personnes {

Dix-sept familles nombreuses (de 5 à 11 personnes sont ainsi recensées)

Ressources mensuelles et participations des familles

Les participations familiales établies en fonction des ressources se répartissent comme suit :

- 22 enfants paient 12 francs par mois
- 7 enfants paient 30 francs par mois
- 6 enfants paient 42 francs par mois
- 9 enfants paient 48 francs par mois
- 6 enfants paient 54 francs par mois
- 6 enfants paient 60 francs par mois

Cinq familles perçoivent l'aide à l'enfance

Une l'allocation spéciale aux infirmes

Les allocations familiales sont en tutelle dans quatre familles

Il n'y a pas eu depuis le 15 janvier 1971 de réclamation de M. le Trésorier Principal pour non paiement des redevances.

Une famille doit toujours une somme de 589,00 francs et Mlle Roland, Assistante Sociale de la Mairie est intervenue pour obtenir un sursis.

Pour répondre à la demande de Mme Vanneufville, Mme Izak rappelle le barème des participations des familles selon les ressources :

Ressources	(par mois) participations
inférieures à 350 francs	12,00 francs
entre 350 et 500 francs	30,00 francs
entre 500 et 750 francs	42,00 francs
entre 750 et 1000 francs	48,00 francs
entre 1000 et 1500 francs	54,00 francs
au-dessus de 1500 francs	60,00 francs

Supplément mensuel de 12,00 francs par mois pour garderie du matin et du soir.

Milieu familial

Dix huit enfants n'ont pas un milieu familial normal. Dans cinq familles il y a eu séparation ou divorce. Vingt enfants sont des cas sociaux.

.../...

L'alcoolisme exerce ses ravages dans de nombreux foyers et je signale à nouveau l'alcoolisme des mères (IO) avec toutes les conséquences qu'il entraîne. Nombreux sont les enfants qui ont été témoins de scènes de violence ayant dans certains cas nécessité l'intervention de Police Secours. Vingt deux enfants ont déjà fait dès leur plus jeune âge, un séjour en maison d'enfants ou à l'hôpital (30 mois à Zuydcoote - 14 mois à Monceau St Waast - 2 cures de 3 semaines à la Bourboule).

Les membres du Conseil d'Administration, très touchés par les cas d'alcoolisme cités, estiment souhaitable une intervention dans certaines familles, des représentants du Mouvement " Vie Libre ", association pour le relèvement des victimes de l'alcoolisme.

Problèmes particuliers aux enfants de l'école

1° Problèmes de santé

Vingt six enfants sont des déficients physiques, deux vivant dans des conditions sociales déplorable font actuellement un séjour à Bonnemain.

Seize partiront en colonie de vacances maternelle du 7 au 28 juillet; six ont obtenu de l'association de l'oeuvre des Pupilles une bourse couvrant la participation demandée.

Sept seront admis à l'école de plein air Désiré Verhaeghe à la prochaine rentrée scolaire.

L'augmentation moyenne de poids et taille au cours de ces huit mois a été

pour les grands	IKg600	5cm
pour les petits	IKg400	5cm

Alertée par les conditions sociales défavorables dans lesquelles vivent certains petits, Mme Vanneufville suggère aussi de faire connaître lors de la prochaine réunion de parents, le Centre Social de la rue du Long Pot. La Directrice de ce centre pourrait venir en expliquer le fonctionnement dans l'intérêt de certaines mamans qui y trouveraient des indications concernant la cuisine, la couture, la coupe, les soins aux enfants etc...

2° Problèmes d'hygiène

De nombreuses réclamations sont faites par des mamans sérieuses lorsqu'elles constatent que leurs petits deviennent porteurs de poux et lentes. Une mise en garde est faite au début de chaque année, les institutrices se chargent du nettoyage au DDT et lentinol, mais des familles entières sont parasitées, ce qui rend les résultats incertains, (37 enfants ont été porteurs cette année).

La douche hebdomadaire, réservée à certains enfants ne peut pas toujours être donnée, et ces enfants souffrent d'un manque général de soins élémentaires; les mamans intéressées admettent souvent très mal les recommandations des membres du corps enseignant.

3° Problèmes pédagogiques

L'expérience commencée l'an dernier se prolongera cette année, la maîtresse des grands ayant pris un congé de maternité et souhaitant préciser son travail en initiation mathématique et en psycho-motricité.

La Commission médico-pédagogique a examiné le dossier de quelques enfants inadaptés.

Un sera dirigé vers la classe de socialisation, un vers la classe de perfectionnement, trois seront maintenus en maternelle (dont un qui entrera en 1972 dans un Institut médico-pédagogique), vingt seront maintenus une année supplémentaire pour des raisons diverses (gros problèmes de santé - séjour en aérium au cours de cette année - problèmes de comportement - important retard du langage ou de la motricité).

.../...

En fait, ces problèmes ne sont pas particuliers à l'école de plein air, mais l'importance du nombre de cas signalés par rapport à l'effectif total mérite quand même d'être retenu.

Compte rendu financier de l'exercice 1970

Budget de fonctionnement

- alimentation		32.286,13 F
- blanchissage		1.542,76 F
- articles d'hygiène		478,77 F
- entretien		1.205,12 F
- habillement		3.207,80 F
- divers		1.914,43 F
- électricité		2.881,49 F
- gaz		15.483,45 F
		<hr/>
		58.999,95 F
- personnel	+	113.040,00 F
		<hr/>
		172.039,95 F
Total des sommes versées par les familles et le personnel	-	22.517,70 F
		<hr/>
Dépenses effectivement prises en charge par la Ville		149.522,25 F

ce qui représente par rapport à l'exercice 1969 une diminution de

$$159.433,39 \text{ F} - 149.522,25 \text{ F} = 9911,14 \text{ F environ } 6 \%$$

Détail du budget alimentation

	Répartition	Pourcentage
- pain - biscuits - pâtisserie	2.549,63 F	8 %
- beurre - lait - laitages	5.818,96 F	18 %
- viande	7.865,91 F	24 %
- poisson - oeufs - fromages	3.109,53 F	10 %
- légumes et fruits	4.683,82 F	15 %
- épiceries - conserves - aliments surgelés	6.239,06 F	19 %
- boissons	2.019,22 F	6 %
	<hr/>	
	32.286,13 F	

ce qui représente une augmentation sur ce poste de

$$32.286,13 \text{ F} - 27.645,00 \text{ F} = 4.641,13 \text{ F}$$

.../...

L'augmentation demandée et accordée (10 % pour l'exercice 1970) a été absorbée et une nouvelle augmentation est souhaitable pour le prochain exercice en raison de l'élévation régulière du prix des denrées alimentaires.

Nombre de jours de l'exercice : 219
Nombre d'enfants : 46
Nombre de journées possibles 10074
Prix de revient d'une journée alimentation : 3,20 F
Prix de revient total par journée
pour l'administration 14,84 F

En vue d'établir une comparaison avec les chiffres de l'exercice 1969 et, partant, de déterminer l'augmentation intervenue au cours de l'exercice 1970, il convient de rappeler que les bases de calcul ont été modifiées à la demande du Conseil d'Administration.

A compter de 1970, le personnel de l'école n'est plus repris dans l'effectif.

En 1969, les prix de journée avaient été calculés en fonction de 51 enfants + 9 adultes.

S'il était procédé de même pour l'exercice 1970, le prix de revient d'une journée alimentation s'établirait à :

$$\frac{32.286,13 \text{ F}}{219 \times (46+9)} = 2,68 \text{ F}$$

par journée pour l'administration et le prix de revient total à

$$\frac{149.522,25 \text{ F}}{219 \times (46+9)} = 12,41 \text{ F}$$

Il s'ensuit une augmentation de :

- 0,78 F pour le prix de journée alimentation
- 1,43 F pour le prix de revient pour l'Administration

* * *

Avant de se séparer pour la visite de l'école (où se font actuellement des travaux de peinture) les membres du Conseil d'Administration qui font partie du Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe se rangeant à l'avis du Docteur Choquel souhaitent que la réunion des deux Conseils d'Administration ait lieu le même jour afin de confronter les problèmes des deux écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Vu, le Président

La Directrice

P. MAUROY

R. IZAK
Secrétaire de Séance

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires
Bureau des Ecoles

Ecoles de plein air Désiré Verhaeghe
et "Les P'tits Quinquins"



CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ECOLES DE PLEIN AIR

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que les Conseils d'Administration des écoles de plein air Désiré Verhaeghe et "Les P'tits Quinquins" tiendront, dans les locaux scolaires du château de la Carnoy (rue de la Carnoy à Lambersart), le mardi 2 mai 1972 à 14 heures 30.

Ordre du jour

- Procès-verbal du Conseil d'administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe du 25 mai 1971.
- Procès-verbal du Conseil d'administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" du 22 juin 1971
- Comptes rendus financiers de l'exercice 1971.
- Ecole de plein air "Les P'tits Quinquins" - Bilan de l'année scolaire 1971-1972.
- Ecoles de plein air primaire et maternelle - Prix des repas - Rajustement.
- Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Création d'un I.M.P.
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 24 avril 1972

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique,

P. MAUROY.

ECOLES DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

ET "LES P'TITS QUINQUINS"

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du 2 mai 1972



Les Conseils d'Administration des écoles de plein air Désiré Verhaeghe et "Les P'tits Quinquins" se sont réunis le mardi 2 mai à 14 heures 30 à l'école de plein air annexe de la Carnoy, sous la présidence de Monsieur Mauroy, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
Mme Debaene, Conseiller Municipal
M. Miglos, Conseiller Municipal
Mlle Deshayes, Inspectrice départementale des Ecoles maternelles
M. Renversez, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille I
M. Rotsaert, Chef de bureau, F.Fon de Directeur des Affaires scolaires
M. C. Bacquart, Chef du Bureau des Ecoles
Mme Martel représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire
M. Horquin, Directeur de l'école de plein air Désiré Verhaeghe
Mme Huart, Directrice de l'école de plein air annexe de la Carnoy
Mme Izak, Directrice de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

Etaient excusés :

M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
M. Lussiez, Conseiller Municipal
M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
M. Groshens, Recteur d'Académie
M. Rancurel, Inspecteur de l'Académie de Lille
Mme Manesse, Inspectrice départementale de l'Education Nationale, circonscription de Lille II
M. Dascotte, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille III
M. Fache Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille IV
Mme le Secrétaire Général de la Mairie
M. le Docteur Coupain, médecin attaché à l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"
M. le Docteur Parmentier, Directeur du Centre de Rééducation physique.

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'école Désiré Verhaeghe
Réunion du 25 mai 1971

M. Horquin signale que la classe de socialisation fonctionne toujours dans de mauvaises conditions : le local destiné à cette classe est encore occupé par un employé municipal en retraite.

Une nouvelle démarche s'impose. La transformation de l'Ecole en I.M.P suppose la mise à disposition de l'association gestionnaire de tous les locaux et en particulier du logement de l'économe. La libération rapide de l'ancien logement de la Directrice est donc indispensable.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'école de plein air "Les P'tits
Quinquins" - Réunion du 22 juin 1971

Mme Izak rappelle que les travaux d'aménagement prévus sont remis d'année en année et fait observer qu'ils n'ont pas été mentionnés lors de la réunion des directeurs d'école.

Mlle Deshayes insiste à nouveau pour que cette question soit examinée, l'établissement ne disposant pas de salles de repos ni d'hydrothérapie.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

M. Mauroy devant s'absenter, demande aux administrateurs d'aborder immédiatement le point 6 de l'ordre du jour à savoir : l'avenir des écoles de plein air et la création d'un I.M.P.

Création d'un I.M.P. I.M.Pro

Plusieurs raisons ont amené M. Mauroy à souhaiter la reconversion d'une E.P.A. (école de plein air) en I.M.P. (Institut médico pédagogique) :

- les enfants sous alimentés sont moins nombreux que jadis
- la Ville doit adapter sa politique sociale et répondre aux besoins nouveaux de la population.

L'ouverture d'un I.M.P. à la gestion de laquelle la ville serait associée sans subir les charges financières (prix de journée Sécurité Sociale) pourrait être envisagée dès la rentrée scolaire de septembre 1973.

M. Mauroy remercie M. Renversez de sa précieuse collaboration pour l'élaboration de ce projet.

.../...

M. Horquin démontre à travers quelques exemples la nécessité de maintenir une capacité d'accueil d'environ 150 places pour les déficients physiques (8 classes de plein air)

McHuart ajoute que de nombreux cas sociaux qui ont besoin d'un climat paisible et d'une pédagogie adaptée, trouvent leur place en E.P.A. et que de nombreux élèves en difficultés lui sont envoyés par les psychologues.

Les 8 classes correspondraient aux besoins les plus urgents; elles permettraient une répartition judicieuse des enfants par cours. Le nombre d'élèves permettrait une ~~bonne~~ gestion financière.

L'augmentation des possibilités d'accueil faciliterait le fonctionnement des centres aérés qui accueillent 250 enfants à Pâques et près de 700 en été.

Mlle Deshayes souhaiterait la création à Lambersart d'une classe d'adaptation pour les enfants qui ne sont pas assez mûrs pour aborder un C.P.

M. Renversez précise que l'on n'envisage plus, même en campagne, d'école de moins de 5 classes, et que les 8 classes de plein air préconisées ~~permettraient~~ une répartition pédagogique très intéressante et l'intégration d'une classe de ce type.

M. Horquin propose qu'il soit procédé à un transfert pur et simple de Désiré Verhaeghe à La Carnoy.

Cette proposition reçoit l'assentiment de tous.

L'ouverture de l'I.M.P. étant prévue pour septembre 1973, La Carnoy devenant Désiré Verhaeghe, McHuart demande la responsabilité du budget de fonctionnement pour l'année civile dès le 1er janvier 1973.

M. Mauroy consulte ses collègues qui approuvent ce souhait.

Très soucieux du devenir de l'E.P.A., M. Horquin demande que l'I.M.P. ne soit mis en place que lorsque la Carnoy sera prête à accueillir les 8 classes indispensables. Il demande que les locaux supplémentaires (préfabriqués par exemple) soient très rapidement mis en place.

M. Mauroy propose alors une réunion extraordinaire le mardi 27 juin. Les conditions d'installation de l'I.M.P., et le transfert de Désiré Verhaeghe y seront étudiés minutieusement. M. Renversez, McHuart, M. Horquin sont chargés d'étudier et de présenter les projets.

M. Mauroy quitte la séance après avoir prié Mme Vanneufville d'assurer la présidence pour l'examen des questions restant à l'ordre du jour.

=====

Compte rendu financier de l'exercice 1971

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe

Ce compte rendu figure, en annexe, au procès-verbal.

.../...

Les dépenses de gaz, d'électricité et de chauffage comprennent les dépenses des 2 écoles et des centres aérés des vacances de Pâques et des vacances d'été.

M. Rotsaert souhaite qu'à l'avenir n'apparaissent que les dépenses incombant aux écoles afin que le prix de revient cerne mieux la réalité.

M. Horquin fait remarquer que le chauffage de La Carnoy, assuré par le concierge, revient à 1,34 F par journée - enfant alors que celui de Désiré Verhaeghe, assuré par la Compagnie de chauffe avec une efficacité très discutable, revient à 2,55 F par journée - enfant.

M. Horquin signale en outre que :

- l'augmentation importante au chapitre "transport" est due à l'augmentation des tarifs de la C.G.I.T. De même l'augmentation des salaires se répercute au chapitre "personnel".

- le prix de journée alimentation est de 3,33 F contre 3,01 F en 1970.

- l'augmentation du nombre de journées (44 892 contre 41 974 en 1970) a permis d'atténuer l'augmentation du prix de journée. Le beurre, le lait, la viande ... ont augmentés de 20 % environ, le prix de journée n'a augmenté que de 10 %.

McHuart fait remarquer l'incidence de l'importance de l'effectif sur le prix de revient. C'est un argument en faveur de l'augmentation de la capacité d'accueil.

Compte rendu financier de l'exercice 1971

Ecole de plein air "Les P'tits Quinquins"

Le compte rendu figure en annexe au procès-verbal.

Mme Izak fait observer que l'augmentation enregistrée est due en grande partie à la majoration des traitements du personnel.

Elle tient à préciser que, pour répondre à la demande du Conseil d'Administration, le personnel de l'école n'est plus repris dans l'effectif pris en compte.

Madame Vanneufville remercie et félicite M. Horquin, Mme Huart et Mme Izak pour la saine gestion de leurs établissements.

Ecoles de plein air primaires - Bilan de l'année 1971-1972

L'école Désiré Verhaeghe a accueilli 170 élèves, celle de La Carnoy 85 soit un total de 255 élèves répartis en 12 classes primaires et 2 classes

de socialisation. Les critères de recrutement sont sensiblement les mêmes que ceux des années précédentes : retard du développement physique, virage de cuti, troubles cardiaques, asthme, fragilité des voies respiratoires ou des voies digestives, manque d'appétit, malformations, attitudes vicieuses...

M. Renversez souligne le faible pourcentage d'enfants issus des classes moyennes et des cadres, on relève en effet 4 % d'enfants d'artisans ou de commerçants, de professeurs, 5 % d'enfants d'employés. Le reste est composé d'enfants d'ouvriers (77 %), de retraités, de chômeurs (6 %) de sans profession ou d'in carcévés (2%).

A noter que 21 % des élèves n'ont pas un milieu familial normalement constitué (parents divorcés ou séparés, orphelins de père ou de mère)

La Directrice et le Directeur soulignent les résultats obtenus : augmentation de poids, meilleure résistance à la maladie, diminution de la fatigabilité permettant une bonne scolarisation surtout au niveau des Cours Préparatoires, et des Cours Moyens 2ème année, préparatoires à l'entrée au C.E.S.

La plupart des parents expriment leur satisfaction et sollicitent l'autorisation de bénéficier d'un second séjour.

M. Miglos tient à s'assurer que le recrutement reste essentiellement lillois. Etant bien entendu qu'un déménagement en cours d'année scolaire ne doit pas empêcher un enfant de terminer son année à l'E.P.A.

Ecole de plein air maternelle - Bilan de l'année scolaire 1971 - 1972

La visite médicale d'entrée a été effectuée en Mai - Juin par le Docteur Morel, et de même que l'année précédente, l'école a reçu en grande majorité des enfants présentant des troubles associés parfois plus importants que le handicap physique.

Le nombre de présents (de 23 à 28 par classe) rend la besogne pédagogique délicate en raison de la multiplicité des problèmes qui se posent, de la non adaptation des locaux, et du manque de préparation de l'ensemble du personnel.

Mme Izak souligne que les problèmes d'installation matérielle prennent une grande partie du temps et que le personnel enseignant ne peut à son grand regret pratiquer par exemple ni le petit déjeuner échelonné, ni le réveil échelonné. Pour que les enfants prennent dans de bonnes conditions le repas de midi il a été instauré 2 services et supprimé, pour les petits tout au moins, le "petit repos" qui se déroulait de 11 h 30 à 12 h.

L'absence de l'un ou l'autre des membres du personnel entraîne des perturbations importantes dans le déroulement des activités.

Effectifs

A ce jour 58 enfants contre 46, à la rentrée de septembre. 13 enfants

étaient sur une liste d'attente (dont 4 en aérium, 5 dans une situation sociale alarmante, 2 refusés dans les E.M. voisines pour inadaptation au grand groupe) 9 enfants ont quitté l'école (2 placés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance 3 à la suite d'observations faites aux parents au sujet des soins de propreté et d'hygiène un n'a pu être gardé et relèverait d'un établissement très spécial.

Mme Izak se demande quel serait le nombre à prévoir pour la prochaine rentrée scolaire si l'établissement gardait ce type d'enfants ?

Elle s'enquiert du recrutement.

Mme Martel fait part des difficultés de son service d'hygiène scolaire. Les écoles maternelles sont en 3ème place et la question du recrutement pour 1972-1973 reste en suspens.

Ecoles d'origine

- 27 maintenus
- 8 école Bara
- 9 école Louis Blanc
- 14 n'avaient jamais fréquenté l'école maternelle

Fréquentation

Très régulière, même le samedi matin
Moyenne de 85 à 95 % - Enquêtes en cas d'absence prolongée.

Recrutement - porte sur 50 familles

4 pères sont décédés - 2 sont restés seuls (avec 3 et un enfants la maman ayant abandonné le domicile) - 6 mères célibataires - 12 familles où il y a eu séparation ou divorce - 3 pères sont en chômage ou travaillent irrégulièrement - 7 sont en longue maladie ou invalidité - 1 artisan - 1 cadre moyen 1 employé - 2 ouvriers spécialisés - 26 ouvriers sans qualification particulière ou manutentionnaires - 2 sortis récemment de prison - 14 mamans travaillent (3 employées - 3 femmes de ménage - 6 ouvrières - 2 serveuses)

Logement

- 6 familles de 2 personnes (une en 5 pièces - 2 en 2 p. - 3 en 1 p.)
- 3 familles de 3 " (une en 3 pièces - une en 2 p. - une en 1 p.)
- 13 familles de 4 " (5 en H.L.M - 4 en 2 p. - 3 en 3 p. - une en 12 p.)
- 10 familles de 5 " (3 en H.L.M - 2 en 5 p. - une en 2 p. - une en 3 p. - une en 6 p. - 2 en 5 p.)
- 9 familles de 6 " (2 en H.L.M - une en 4 p. - 2 en 2 p. - 3 en 3 p. - une en 5 p.)
- 4 familles de 7 " (3 en 2 p. - une en 3 p. sans électricité)
- 2 familles de 8 " (une en 4 p. - une en 5 p.)
- 1 famille de 9 " (3 p.)
- 2 familles de 12 " (une en 5 p. - une en 3 p.)

2 logements sont situés dans des cours
6 familles ont sollicité l'attribution de H.L.M
2 familles ont l'intention de le faire.

Mme Vanneufville suggère de faire un rapport écrit à M. Mauroy en sa qualité de Président de l'Office Public d'H.L.M de la Communauté Urbaine de Lille - Roubaix - Tourcoing en précisant le nom de ces demandeurs.

Participation des familles

- 19 enfants paient 12 F par mois
- 3 " " 30 F "
- 6 " " 42 F "
- 12 " " 48 F "
- 13 " " 54 F "
- 4 " " 60 F "
- 5 familles perçoivent l'aide à l'enfance.
- 45 enfants fréquentent la garderie.

Si elles étaient établies, en fonction du quotient familial, les participations seraient les suivantes, pour 47 élèves (10 familles n'ayant pas fait connaître à ce jour leurs ressources)

- 13 enfants 12 F
- 4 " 30 F
- 4 " 42 F
- 10 " 48 F
- 16 " 54 F

Pas de retards de paiement signalés cette année.

Milieu social

- 38 enfants n'ont pas un milieu familial et social normal (cf recrutement)

Mme Izak dit avoir été "témoin" cette année d'un suicide, d'un retrait de 2 enfants placés rue d'Esquermes, d'un départ en aérarium, d'un abandon de foyer avec 3 enfants en bas âge

L'alcoolisme sévit dans 22 foyers et touche aussi les mamans qui fréquentent les cafés du voisinage et qui "oublent" parfois leurs enfants à la garderie jusqu'à 19 h 30 et plus.

- 6 enfants ont fait des séjours plus ou moins longs à Berck ou Montceau St Vaast.
- 21 enfants connaissent déjà bien hélas l'hôpital St Antoine ou le C.H.R.

Problèmes particuliers à l'école

Problèmes de santé

- 33 enfants ont un retard staturo-pondéral plus ou moins important (certains petits de 3 ans ont le poids de bébés de 10 à 12 mois)

- 1 enfant "bleu" (tétralogie de Fallot)
- 4 ont une fragilité des voies respiratoires
- 1 épileptique sous traitement présente parfois des "absences"
- 5 ont des troubles digestifs
- 6 sont de petits anorexiques
- 9 enfants présentent des séquelles de rachitisme
- un est atteint de cataracte congénitale (non soignée)

9 enfants partiront en colonie de vacances. Certains devraient être admis l'an prochain à l'école primaire de plein air.

Augmentation de poids : 1 kg 500
de taille : 5 cm

Problèmes d'hygiène

Pédiculose

- 25 enfants porteurs de parasites
Toujours les mêmes difficultés d'assurer l'hygiène corporelle (douche) et vestimentaire (négligence des familles, familles nombreuses souvent mal équipées).

Réglementairement une infirmière doit être attachée à toute école de plein air.

Le Conseil d'Administration émet le vœu que le poste d'infirmière à demi-vacation qui ne sera plus nécessaire à La Carnoy, par suite du regroupement du personnel de l'E.P.A. Désiré Verhaeghe dans cet établissement, soit transféré à l'école maternelle de plein air où il s'avère indispensable.

Problèmes de comportement

- 35 enfants présentent des troubles psycho-moteurs plus ou moins accusés (3 avaient été rejetés des écoles voisines - 4 ne pourront être acceptés dans le circuit normal).

Ecole de plein air primaire et maternelle - Rajustement du prix des repas

En raison de l'augmentation du prix des denrées et pour répondre à la demande de l'Administration Municipale, Mmes les Directrices, M. le Directeur des Ecoles de Plein Air, proposent la révision des prix des repas.

A - Ecoliers

- Compte tenu, que la participation est due même en cas d'absences inférieures à 5 jours, que le régime de semi internat est obligatoire, et étant donné le milieu social de la plupart des élèves, les tarifs seraient légèrement inférieurs à ceux des restaurants scolaires.

.../...

- Comme pour les restaurants scolaires, toutes les ressources interviendraient dans la détermination du tarif. Un abattement à la base de 150 F serait appliqué, le quotient familial serait de 160 F, les paliers entre les catégories de 150 F.

- Les 6 tarifs appliqués depuis 1969 (12,30, 42, 48, 54, 60 F) seraient ramenés à 5 et correspondraient aux catégories des restaurants scolaires

tarif réduit	:	15 F
1ère catégorie	:	36 F
2ème "	:	48 F
3ème "	:	60 F
4ème "	:	72 F

Ces nouveaux tarifs amèneraient une augmentation des recettes d'environ 25 %.

Pour l'Ecole Maternelle de Plein Air, le prix plafond serait celui de la 3ème catégorie (60 F).

- Les participations sont mensuelles.

Un abattement de 1 par jour de vacances serait appliqué

Un abattement ³⁰ serait prévu pour les absences consécutives lorsqu'elles égalent ou excèdent le nombre de 5 jours de classe dans le mois et sont reconnues justifiées

B - Le tarif du personnel enseignant dont la présence est obligatoire passerait de 2,70 F à 3,20 F

C - Celui du personnel de cuisine de 1,90 F à 2,20 F

D - Celui des commensaux de 3,30 F à 3,80 F

E - Le tarif des garderies maternelles passerait de 12 F à 18 F

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'application de ces dispositions qui pourraient prendre effet à compter de la scolarité 1972 - 1973.

Questions diverses

Les Ecoles de Plein Air accueillent 18 à 20 élèves par classe.

M. Horquin indique que ce faible effectif permet d'accueillir, conformément à la législation, des enfants en cours d'année. Il précise à Mme Martel que les services d'hygiène scolaire peuvent envoyer à l'E.P.A à tout moment de l'année scolaire des enfants dont l'admission aurait un caractère urgent.

Mme Huart rappelle ses entrevues auprès de MM les adjoints Mauroy et Allard, et ses nombreuses interventions auprès des services municipaux pour obtenir

le plein temps de l'infirmière et la création d'un poste de femme de service et d'aide cuisinière. Ces créations ont pourtant recueilli l'avis favorable de la Commission de l'Instruction Publique réunie les 24 septembre et 21 décembre 1971.

Mme Huart signale le dévouement exceptionnel du personnel municipal et le bon esprit qui anime son équipe. Malgré les énormes difficultés rencontrées par ce personnel, les enfants n'ont jamais eu à en souffrir.

Mme Huart remercie la Municipalité et en particulier le service d'Architecture pour la qualité des travaux et le bon goût avec lequel ils ont été réalisés. Elle souligne plus spécialement le dévouement et le zèle de M. Hannot, adjoint technique qui, grâce à une vigilance de tous les instants, a permis de mener à bien les importants travaux d'aménagement de l'école sans que la vie scolaire en soit perturbée. M. Renversez tient à s'associer à Mme Huart pour remercier le service d'Architecture.

Mme Huart est très heureuse d'annoncer la nomination de Mme Lempereur aux fonctions de Déléguée départementale et sa présence au sein de l'Association des amis de l'E.P.A La Carnoy qui vient d'être créée.

Elle se fait un plaisir d'inviter les membres du Conseil d'administration à la fête de l'école qui aura lieu le samedi 3 juin après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, après la visite de l'établissement, la séance est levée à 17 heures 30.

Vu, le Président

les Secrétaires de séance

P. MAUROY.

R. IZAK J. HUART.

ANNEXE 1

Ecoles de Plein Air Désiré Verhaeghe et la Carnoy

Compte rendu financier exercice 1971

N° du Compte	Désignation	1971	1970
600	pharmacie	498,25	526,57
601	alimentation	152.079,91	127.169,58
602	habillement	2.850,04	5.999,89
605	entretien	4.194,14	2.450,76
608	fournitures de bureau	247,22	260,66
609	autres fournitures (torchons, oreillers, serviettes)	2.020,49	1.691,15
631-4	entretien (blanchisserie)	12.545,00	10.847,66
	" (matériel, rayon U.V)	529,12	928,16
633	acquisition petit matériel	693,72	2.194,11
634-2	gaz (Désiré Verhaeghe)	2.740,09	3.395,69
634-02	électricité - D. Verhaeghe	4.987,35	8.423,69
	- La Carnoy	3.816,27	
638	assurances	328,43	
661-83	transport des élèves	99.439,98	70.417,10
632-2	chauffage - D. Verhaeghe	66.374,80	72.577,48
	- La Carnoy	17.420,11	
610-8	personnel de surveillance et personnel municipal	465 003,96	345.612,00
	eau (1er trimestre D. Verhaeghe)	538,70	1.333,36
	téléphone (La Carnoy)	925,08	1.016,67
TOTAL :		837.232,66	654.844,53

REMARQUES :

1°) entretien des bâtiments 58.431,04

2°) travaux neufs en 1971 77.344,42

3°) les montants des comptes 632 et 634 correspondent aux dépenses de gaz et d'électricité, de chauffage des deux écoles et des centres aérés de Pâques et des grandes vacances.

DEPENSES

- 2 -

Total des dépenses exercice 1971	837.232,66
Versement repas personnel et commensaux	15.658,80

Dépenses élèves	821.573,86
-----------------	------------

RECETTES

Sommes réglées par les familles	91.607,00
Subvention Fonds régul. marché agricole	2.956,44

	94.563,44
--	-----------

A LA CHARGE DE LA VILLE

	727.010,42
--	------------

NOMBRE DE JOURNEES

Nombre de journées enfants	38.419
----------------------------	--------

Nombre de journées personnel et commensaux	6.473
--	-------

	44.892
--	--------

PRIX DE JOURNEE1°) ALIMENTATION

Stock au 1.1.1971	9.546,66
-------------------	----------

Dépenses en 1971	152.079,91
------------------	------------

	161.626,57
--	------------

Stock au 31.12.71	12.181,22
-------------------	-----------

<u>Dépenses réelles</u>	149.445,35
-------------------------	------------

Prix de journée alimentation	$\frac{149.445,35}{44.892} = 3,33$ (3,01 en 1970)
------------------------------	---

2°) FONCTIONNEMENT

Prix de revient fonctionnement journée enfant	$\frac{821.573,86}{38.419} = 21,38$ (17,92 en 1970)
--	---

A la charge de la Ville	$\frac{727.010,42}{38.419} = 18,92$ (15,30 en 1970)
-------------------------	---

ANNEXE 2

ECOLE MATERNELLE DE PLEIN AIR

"LES P'TITS QUINQUINS"

Compte-rendu financier de l'exercice 1971

	1971	1970
<u>- Budget de fonctionnement</u>		
- alimentation	31 607,89 F	32 286,13 F
- blanchissage	1 750,68 -	1 542,76 -
- articles d'hygiène	485,32 -	478,77 -
- entretien	1 777,76 -	1 205,12 -
- habillement	1 548,05 -	3 207,80 -
- divers	2 990,32 -	1 914,43 -
- électricité	2 309,08 -	2 881,49 -
- gaz	14 127,03 -	15 483,45 -
	<hr/>	<hr/>
- personnel	56 596,13 F 150 230,04 -	58 999,95 F 113 040,00 -
	<hr/>	<hr/>
	206 826,17 F	172 039,95 F
- <u>Total des sommes versées</u> par les familles et le personnel	21 279,50 -	22 517,70 -
- Subvention du F.O.R.M.A.	1 263,33 -	
- Dépenses effectivement prises en charge par la ville	184 283,34 -	149 522,25 -

Augmentation par rapport à l'année 1970 de

184 283,34 F - 149 522,25 F = 34 761,09 F (23 %)

- Détail du budget alimentation

- pain - biscuits - pâtisserie	2 450,75 F	2 549,63 F
- beurre - lait - laitage	6 151,94 -	5 818,96 -
- viande	8 779,16 -	7 865,91 -
- poisson - oeufs - fromage	4 062,94 -	3 109,53 -
- légumes et fruits	5 079,71 -	4 683,82 -
- épicerie - conserves	2 940,05 -	6 239,06 -
- boissons	2 143,34 -	2 019,22 -
	<hr/>	<hr/>
	31 607,89 F	32 286,13 F

Diminution sur ce poste de

32 286,13 F - 31 607,89 F = 678,24 F

Nombre de jours de l'exercice : 218

Nombre d'enfants (moyenne): 44

Nombre de journées possibles : 9 592

Prix de revient d'une journée alimentation : 3,29 F (3,20 F en 1970)

Prix de revient total par journée pour l'administration : 19,21 F (14,84 F en 1970)

→ augmentation du prix de journée

- alimentation 0,09 F
- prix total 4,37 F

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Conseil d'Administration

Procès verbal de la réunion du 12 septembre 1972



Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe s'est réuni le mardi 12 septembre à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Mauroy, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

- M. Miglos, Conseiller Municipal
- M. Renversez, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille I
- M. Dascotte, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille III
- M. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires
- M. C. Bacquart, Chef du Bureau des Ecoles
- Mme le Docteur Gillardone, Médecin attaché à l'école de plein air Désiré Verhaeghe
- M. Horquin, Directeur de l'école de plein air Désiré Verhaeghe
- Mme Huart, Directrice de l'école de plein air annexe de La Carnoy

Etaient excusés :

- Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
- M. Lussiez, Conseiller Municipal
- M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
- M. le Recteur d'Académie
- M. l'Inspecteur d'Académie
- Mme Manesse, Inspectrice départementale de l'Education Nationale, circonscription de Lille II
- M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille IV
- Melle Deshayes, Inspectrice des Ecoles maternelles
- Mme le Secrétaire Général de la Mairie
- M. le Docteur Erbib, Directeur du Service de Santé Scolaire et universitaire
- M. le Docteur Parmentier, Directeur du Centre de Rééducation physique

Assistait à la réunion

- M. Delpouve, Directeur de l'école de perfectionnement Mme Récamier.

.../...

M. Mauroy ouvre la séance à 14 heures 30 et donne aussitôt la parole à M. Renversez, pour l'exposé du projet de reconversion de l'école de plein air en établissement réservé à l'accueil des enfants inadaptés.

Il s'agirait, précise M. Renversez, d'un institut médico éducatif, établissement qui comprend l'institut médico pédagogique (I.M.P.), réservé aux enfants de trois à douze ans, d'une part, et l'institut médico professionnel (I.M.PRO) ouvert aux adolescents de quatorze à dix huit ans, d'autre part. Le régime serait celui du semi-internat.

M. Renversez fait en effet observer qu'en raison de la superficie des installations de l'école Désiré Verhaeghe, il importe que le programme pédagogique concerne les deux catégories d'établissements.

M. Renversez ne croit pas devoir insister sur la nécessité que présente la création de tels établissements compte tenu des besoins importants qui se font sentir dans le domaine de l'enfance inadaptée. Les premières réalisations furent les classes de perfectionnement lesquelles accueillent des enfants de six à douze ans dont le quotient intellectuel (Q.I.) varie de 0,50 à 0,55. La métropole ne possèdera sa première école nationale de perfectionnement qu'en janvier 1973; elle s'ouvrira à Lys-les-Lannoy.

Au delà de la classe de perfectionnement, apparaissent les sections d'éducation spécialisée annexées aux Collèges d'enseignement général, ouvertes aux déficients intellectuels légers (Q.I. de 0,65 à 0,85).

L'I.M.PRO de Lille ne ferait que prendre le relais de l'école de perfectionnement Mme Récamier laquelle fonctionne grâce aux crédits alloués par la Ville, crédits toutefois insuffisants.

L'I.M.P., quant à lui, serait la continuité des classes de socialisation qui ne fonctionnent également qu'à l'aide des crédits de l'école de plein air.

La réglementation prévoit deux fois plus de place en I.M.P. qu'en I.M.Pro. Cependant, M. Renversez estime préférable d'envisager une capacité de 120 places en I.M.Pro et 90 en I.M.P. Il conviendrait parallèlement de multiplier les classes de socialisation qui apparaîtraient comme des annexes de l'I.M.P., fonctionnant avec un prix de journée. Cette structure s'harmoniserait mieux avec les structures d'accueil de l'Éducation Nationale. (1)

S'agissant de l'implantation de l'établissement, M. Renversez estime que l'école de plein air correspond parfaitement aux normes exigées. La structure traditionnelle de l'école Mme Récamier ne permettrait pas sa reconversion en ateliers. Elle ne pourrait pas, comme l'école de plein air, accueillir un I.M.Pro. Il pourrait toutefois être envisagé d'y installer une annexe pédagogique pour enfants de moins de quatorze ans.

Au sein de l'école de plein air, la répartition des classes pourrait se faire de la façon suivante :

- l'I.M.P occuperait le corps du bâtiment de gauche qui offre la possibilité d'aménager 6 classes de 15 élèves chacune ainsi que des salles annexes destinées à l'éducation physique et à la rééducation;
- l'I.M.Pro serait installé dans le corps du bâtiment de droite (c'est-à-dire vers l'Observatoire), le sous-sol de grande superficie (1200 m² environ) étant plus aisément aménageable en atelier. Les normes, exigeant 4 salles de classe et 600 m² d'atelier seraient largement respectées.

I) les enfants déficients intellectuels moyens (Q.I. de 0,50 à 0,65) peuvent en effet être scolarisés en classes de perfectionnement alors qu'ils ne peuvent prétendre à l'entrée en S.E.S.

.../...

Enfin le logement de fonction libéré pourrait être mis à la disposition du concierge; le pavillon qu'occupe actuellement ce dernier pourrait être réservé à l'accueil et au service administratif.

La première tâche, poursuit M. Renversez, est de créer une association pour gérer cet Institut médico-éducatif. Il est apparu nécessaire aux cours de précédentes réunions, de constituer une association tripartite groupant la Ville de Lille, l'Inspection Académique représentant les oeuvres des pupilles et l'A.P.A.J.H (Association de placement et d'aide pour jeunes handicapés). La Ville, qui met son patrimoine à la disposition de l'Association, devrait être majoritaire au Conseil d'Administration. Il apparaît par ailleurs nécessaire que fassent partie de ce Conseil d'Administration des représentants de divers ministères ou administrations.

En second lieu il conviendra de soumettre, à l'approbation préfectorale, le programme pédagogique. Il est important que, parallèlement, un avant-projet soit étudié par un architecte qui évaluera le coût des travaux d'aménagement.

M. Mauroy remercie M. Renversez pour cet exposé documenté qui fixe les lignes générales du projet.

M. Mauroy réaffirme sa conviction qu'une municipalité, ouverte aux problèmes sociaux comme l'est celle de Lille, qui a toujours pris une part importante dans la réalisation d'oeuvres sociales, se devait de répondre à l'appel pressant en faveur de l'enfance inadaptée.

Il souligne que le Nord a pris dans ce domaine un retard considérable et que quarante pour cent à peine des projets inscrits au V^e plan ont vu le jour. De sorte que toute réalisation ne devrait rencontrer aucun obstacle.

M. Mauroy remercie encore M. Horquin pour la part essentielle qu'il a prise dans l'élaboration du projet, prouvant qu'il avait compris la nécessité de cette reconversion de l'école de plein air Désiré Verhaeghe laquelle, au demeurant, regroupée à La Carnoy, continuera à fonctionner.

M. Mauroy reprend les différents points exposés par M. Renversez et recueille l'avis du Conseil d'Administration sur les propositions formulées :

- l'établissement sera un Institut médico éducatif (I.M.P + I.M.Pro)
- l'école Mme Récamier, en raison des normes draconiennes édictées par le Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, ne recevrait pas d'agrément.
Elle sera donc rattachée, dans un second temps.
- l'Association sera tripartite (du type loi 1901) et groupera la Ville, l'Inspection Académique et l'A.P.A.J.H.
Il est envisagé que la propriété pourrait être donnée en bail emphytéotique par la Ville à l'Association; elle reviendrait à la Ville en cas de dissolution de l'Association.
- Le Conseil d'Administration pourrait comprendre 16 membres :
 - le Maire et 4 Conseillers municipaux
 - 4 personnalités désignées par le Maire
 - Un représentant de l'Education Nationale qui serait l'Inspecteur d'Académie

.../...

- un représentant de l'A.P.A.J.H.
 - un représentant de la Santé qui pourrait être le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
 - un représentant de la Sécurité Sociale
 - un représentant des caisses d'allocations familiales
 - un représentant de l'Agence Nationale pour l'emploi
 - un représentant de l'Association des parents.
- Le Bureau sera composé comme suit.
- I Président
 - 2 Vice-président
 - I Secrétaire
 - I Trésorier
 - I Secrétaire adjoint
 - I Trésorier adjoint
- Le Directeur sera un directeur à la fois pédagogique et administratif, l'établissement n'ayant pas un caractère médical marqué, il est souhaitable que, conformément à la réglementation, la double direction soit confiée à un membre du corps enseignant qui sera nommé par l'Inspecteur d'Académie.
- L'association confiant la direction pédagogique et administrative à cet enseignant, cette nomination sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de l'établissement.

Les autres dispositions seront celles de la Loi du 1er juillet 1901.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à ces propositions.

En vue de l'établissement du programme pédagogique, M. Mauroy signale que l'étude de l'avant-projet sera demandée aux architectes municipaux. A cet égard, il invite M. Renversez à prendre contact avec M. Duflot, Architecte en Chef.

M. Mauroy fait connaître que parallèlement à l'élaboration du projet sur le plan municipal, il entend demander l'octroi d'une subvention à la session de décembre du Conseil Général.

Mme Huart donne lecture du rapport, établi par elle, sur les critères de recrutement des écoles de plein air ainsi que sur la nécessité du maintien d'une école de plein air à Lille. Ce rapport figure en annexe au présent procès-verbal.

.../...

La question fera l'objet de la prochaine réunion du Conseil d'Administration dont M. Mauroy fixe la date au mardi 7 novembre à 14 heures 30 et qui se déroulera à la Carnoy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Vu, le Président

Le Secrétaire de séance,

Pierre MAUROY

C. BACQUART.

ANNEXE

LA POPULATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR A LA RETIREE 1972

Les critères de recrutement pour les 250 élèves des E.P.A.

- 1^o) retard du développement physique 80%
- 2^o) virage de cuti récent 6%
- 3^o) troubles cardiaques 4%
- 4^o) fragilité des voies respiratoires 40%
- 5^o) états allergiques 5%
- 6^o) épilepsies (enfants sous traitement (sans crises) 3%
- 7^o) fragilité des voies digestives 20%
- 8^o) manque d'appétit 45%
- 9^o) antécédents - prématurés 11%
 - placement en aérium 14%
 - hospitalisation : toxicose 8%
 - méningite
 - rhumatisme articulaire
- 10^o) hypernerveux 30%
- 11^o) malformations ou attitudes vicieuses :
 - attitudes scoliotiques 38% (en voie de formation pour une dizaine d'élèves : gibbosité)
 - déséquilibre du bassin 30%
 - attitudes cypho-lordotiques 18%
 - déformations du pied (pieds plats - valgus) 13%
 - insuffisances respiratoires 70% (4% avec déformation thoracique)

Si l'Ecole de Plein Air n'existait pas, ces enfants déficients physiques ne seraient pas acceptés dans les écoles primaires de leur quartier ou, s'ils l'étaient, leur scolarité serait perturbée.

L'EVOLUTION DES CRITERES DE RECRUTEMENT

Les journées d'études mars 1972 qui ont eu lieu à Suresnes ont fait apparaître l'évolution des problèmes médicaux dans les E.P.A.

L'E.P.A. ancienne, celle qui était précisément de "plein air" pour soigner les primo-infections tuberculeuses, respiratoires, cette école là ne se justifierait plus. Les méthodes de prophylaxie actuelle (B.C.G., etc...) ont réduit considérablement le nombre des primo infections spontanées, mais d'autres critères de recrutement des E.P.A. sont en nette croissance. Ce sont :

- les retards importants de développement physique
- les primo-infections en cure ambulatoire
- la fragilité des voies respiratoires, l'asthme et la muco viscidose
- les troubles cardiaques
- les états allergiques
- la fragilité des voies digestives et l'anorexie, auxquelles s'ajoutent des maladies métaboliques
- le diabète
- les affections d'origine médullaire
- les séquelles d'intervention chirurgicale et de maladies diverses
- les malformations osseuses et attitudes vicieuses importantes
- les post-cures de séjour en établissement sanitaire et d'hospitalisation
- les cas sociaux, lorsqu'une séparation partielle du milieu familial est souhaitable.

Les médecins présents à ces journées d'études ont insisté sur les maladies psychosomatiques, les allergies, les maladies du métabolisme.

L'Ecole de Plein Air permet surtout, dans tous les cas, d'éviter l'internat qui est préjudiciable à l'équilibre affectif de l'enfant.

.../...

NECESSITE DU MAINTIEN D'UNE ECOLE DE PLEIN AIR

- Le Professeur BOYEZ de l'Académie de Médecine, Monsieur LABREGERE du Ministère de l'Education Nationale, évaluent à 5% de la population scolaire le nombre d'élèves relevant de l'E.P.A.

D'après Monsieur CATTEAU, Inspecteur d'Académie, il faut prévoir :

3 classes de Plein Air pour 10.000 habitants (l'E.P.A de Suresnes compte 12 classes pour 40.000 habitants)

- Les Ecoles primaires publiques de Lille comptent près de 14.000 élèves, le pourcentage officiel donne 700 déficients physiques. En réalité ce chiffre est largement dépassé puisque les médecins d'hygiène scolaire dépistent chaque année 400 à 500 élèves.

La moyenne nationale de la durée du séjour d'un enfant à l'E.P.A. est de 2 ans $\frac{1}{2}$.

A Lille, compte tenu des nombreuses demandes, chaque élève ne pouvait effectuer qu'un seul séjour. Il convient d'adopter une plus grande souplesse et permettre un renouvellement de séjour pour certains enfants particulièrement déficients : cardiaques, asthmatiques, anorexiques, gros retard du développement, etc....

SOINS RECUS A L'E.P.A

Ces enfants doivent bénéficier d'un régime particulier:

- surveillance médicale particulière
- alimentation équilibrée et adaptée (3 repas par jour, supplément protidique au petit déjeuner et au goûter)
- sieste quotidienne
- hydrothérapie
- séances de rayons Ultra-violets
- rééducation physique

RESULTATS

- récupération d'une partie du déficit (augmentation moyenne de 3 à 5 Kg suivant l'âge, au cours d'une année scolaire)
- meilleur appétit
- meilleure résistance à la maladie, donc moins d'absentéisme
- épanouissement, revalorisation
- diminution de la fatigabilité, " le coup de fouet " permettant d'aborder dans de meilleures conditions la classe suivante (en particulier la sixième)

Les parents ont toujours constaté avec satisfaction l'amélioration de la santé et du comportement de leur enfant. Ils sollicitent presque tous un 2ème séjour, que nous accordons rarement, faute de places.

Seule, l'E.P.A. peut permettre la scolarisation efficace des élèves déficients dépistés par les médecins scolaires. Elle joue également un rôle important dans le domaine de la prévention. Elle évite pour certains le placement en internat.

CONCLUSION : LILLE, défavorisée de par sa situation climatique, des erreurs alimentaires des gens du Nord et des mauvaises conditions de logement, devrait bénéficier d'une situation privilégiée.

14 classes fonctionnent actuellement dans les deux écoles, accueillant 280 élèves qui n'effectuent qu'un séjour d'un an. Il convient de conserver à Lille 10 à 12 classes, 10 étant un chiffre minimum qui permettrait une possibilité d'accueil pour 200 élèves.

Ceci dès la rentrée 1973.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires
Bureau des Ecoles



Ecoles de plein air Désiré Verhaeghe
et "Les P'tits Quinquins"

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ECOLES DE PLEIN AIR

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que les Conseils d'Administration des écoles de plein air Désiré Verhaeghe et "Les P'tits Quinquins" tiendront, dans les locaux scolaires du château de la Carnoy (rue de la Carnoy à Lambersart), le mardi 14 novembre 1972 à 17 heures (et non 14 heures 30 comme initialement prévu). La visite de l'établissement aura lieu à 16 heures.

Ordre du jour

- Procès-verbal des Conseils d'Administration du 2 mai 1972.
- Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe du 12 septembre 1972.
- Ecoles de plein air primaire et maternelle - Prix des repas - Rajustement.
- Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Regroupement des classes à la Carnoy.
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 8 novembre 1972

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique,

Pierre MAUROY.

ECOLES DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

ET "LES P'TITS QUINQUINS"

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du 14 novembre 1972



Les Conseils d'Administration des écoles de plein air Désiré Verhaeghe et "Les P'tits Quinquins" se sont réunis le mardi 14 novembre à 17 heures 30 à l'école de plein air annexe de la Carnoy, sous la présidence de Monsieur Mauroy, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
Mme Debaene, Conseiller Municipal
M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
M. Lussiez, Conseiller Municipal
M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
M. Miglos, Conseiller Municipal
Mlle Deshayes, Inspectrice départementale des Ecoles maternelles
M. Renversez, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille I
M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille IV
M. Rotsaert, Directeur des Affaires scolaires
M. C. Bacquart, Chef du Bureau des Ecoles
M. le Docteur Coupain, médecin attaché à l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"
Mme le Docteur Gillardone, médecin attaché à l'école de plein air Désiré Verhaeghe
Mme Martel représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire
Mme Lempereur, Vice-Président du Conseil Général du Nord - Déléguée Départementale de l'école de plein air
M. Delpouve, Directeur de l'école de plein air Désiré Verhaeghe
Mme Huart, Directrice de l'école de plein air annexe de La Carnoy
Mme Izak, Directrice de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

Etaient excusés

M. Groshens, Recteur d'Académie
M. Rancurel, Inspecteur de l'Académie de Lille
Mme Manesse, Inspectrice départementale de l'Education Nationale circonscription de Lille II
M. Dascotte, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille III
Mme le Secrétaire Général de la Mairie
M. le Docteur Parmentier, Directeur du Centre de Rééducation physique

Après la visite des locaux de l'école de plein air "La Carnoy", M. Mauroy déclare la séance ouverte à 17h 30. Il exprime sa satisfaction d'avoir pu faire une visite très complète de l'établissement (qu'il ne connaissait que sous l'angle "Centres aérés") et souligne l'excellente impression qu'il en a retirée. Il félicite Mme Huart pour la bonne tenue de l'établissement et l'en remercie.

..o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Procès-verbal du Conseil d'Administration des écoles Désiré Verhaeghe et "Les P'tits Quinquins" - Réunion du 2 mai 1972

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'école Désiré Verhaeghe Réunion du 12 septembre 1972.

Les procès-verbaux sont adoptés sans observation.

Ecoles de Plein air primaires et maternelle - Prix des repas - Rajustement

Lors de leur réunion du 2 mai 1972, les Conseils d'Administration des écoles de plein air ont été appelés à adopter un projet de révision du prix des repas.

Ce projet qui a reçu un avis favorable de la Commission de l'Instruction Publique, réunie le 16 mai suivant, a fait l'objet d'observations de la Commission des Finances qui l'a renvoyé pour nouvel examen.

A cet effet, les services financiers ont établi une grille valable pour l'ensemble des redevances perçues sous cette forme par la Ville. Cette grille fait application d'un quotient, non plus familial mais inspiré du quotient fiscal qui apparaît plus équitable.

Mmes les directrices et M. le Directeur des écoles de plein air exposent les particularités de ce système de calcul et formulent les propositions suivantes :

- la participation des familles serait basée sur l'ensemble des ressources, y compris les allocations familiales, pensions, etc...

Les participations familiales seraient établies quel que soit le nombre de jours dans le mois sur la base de 30 jours par mois.

- chaque jour de vacances serait déduit à raison de 1/30ème du mois, quel que soit le nombre de jours.
- un abattement serait également prévu pour absences consécutives lorsque celles ci égalent ou excèdent le nombre de 5 jours de classe dans le mois et sont reconnues justifiées.
- une augmentation de recette s'avère indispensable.

Toutefois, les tarifs seraient légèrement inférieurs à ceux des restaurants scolaires :

- la participation étant due, même si l'enfant a été absent moins de 5 jours.

- le nombre des présents étant constant
- le nombre de catégories serait ramené de 6 à 5

tarif réduit	tarif A	tarif B	tarif C	tarif D
15 F	45 F	54 F	63 F	84 F

- la participation pour la garderie maternelle serait de : 18 F
- le prix du repas du personnel enseignant dont la présence est obligatoire serait augmenté de 50 centimes.

Ecoliers - participation des familles

Toutes les ressources interviennent dans le calcul du barème

Aucun abattement à la base ne serait plus déduit

Une personne seule ayant à charge des enfants bénéficierait, comme dans le système fiscal, d'une $\frac{1}{2}$ part en plus :

ex : un père ou une mère élevant seul (e) 3 enfants aurait pour
4 personnes
 $3 \text{ parts} + \frac{1}{2} \text{ part} = 3,5 \text{ parts.}$

Le tarif serait calculé conformément au tableau figurant à la page ci-après.

L'étude de la grille établie par les services financiers a conduit les directeurs des écoles de plein air à appliquer un quotient de base de 250 F et non 500 F (quotient de base de la grille) car pour toutes les familles le tarif réduit aurait dû être appliqué.

Mme Izak fait remarquer que cette solution désavantage une des familles nombreuses de son école et cite l'exemple d'un père de famille ayant :

un salaire de 700 F
des allocations familiales s'élevant à 1.600 F
ses ressources mensuelles étant de 2.300 F, il est soumis ainsi au tarif maximum de 84 F.

M. Delpouve précise que la grille n'a été donnée qu'à titre indicatif et qu'elle peut être remaniée.

Le Docteur Coupain propose une modification du calcul du quotient qui serait fonction du nombre de personnes et non du nombre de parts, ce qui rétablirait l'équilibre avec les allocations familiales.

M. Mauroy insiste sur la nécessité d'une harmonisation totale des tarifs. Il souhaite que la grille proposée ne soit pas adoptée définitivement et que les responsables des écoles de plein air continuent leur étude et soumettent leurs conclusions à la prochaine réunion des Conseils d'Administration.

RESSOURCES MENSUELLES

Application du quotient	3 pers =2,5 parts	4 pers =3 parts	5 pers =3,5 parts	6 pers =4 parts	7 pers =4,5 parts	8 pers =5 parts	9 pers =5,5 parts	10 pers =6 parts	11 pers =6,5 parts	12 pers =7 parts	TARIF
250 et moins	625 et moins	750 et moins	875 et moins	1.000 et moins	1.125 et moins	1.250 et moins	1.375 et moins	1.500 et moins	1.625 et moins	1.750 et moins	réduit 15 F
251 à 299	626 à 749	751 à 899	876 à 1.049	1.001 à 1.199	1.126 à 1.349	1.251 à 1.499	1.376 à 1.649	1.501 à 1.799	1.626 à 1.949	1.751 à 2.099	A 45 F
300 à 349	750 à 874	900 à 1.049	1.050 à 1.224	1.200 à 1.399	1.350 à 1.574	1.500 à 1.749	1.650 à 1.924	1.800 à 2.099	1.950 à 2.274	2.100 à 2.449	B 54 F
350 à 399	875 à 999	1.050 à 1.199	1.225 à 1.399	1.400 à 1.599	1.575 à 1.799	1.750 à 1.939	1.925 à 2.199	2.100 à 2.399	2.275 à 2.599	2.450 à 2.799	C 63 F
400 et au delà	1.000 et au delà	1.200 et au delà	1.400 et au delà	1.600 et au delà	1.800 et au delà	2.000 et au delà	2.200 et au delà	2.400 et au delà	2.600 et au delà	2.800 et au delà	D 84 F

1
4
1

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Regroupement des classes à La Carnoy

M. Mauroy précise qu'une précédente visite de l'école Désiré Verhaeghe lui a fait découvrir la classe de socialisation et les énormes besoins de la Ville de Lille dans le domaine de l'enfance inadaptée.

Désiré Verhaeghe qui était au moment de sa construction une "oasis de verdure", souffre maintenant de l'environnement urbain et ne répond plus aux normes d'école de plein air. Elle convient par contre à l'implantation d'un Institut médico éducatif (I.M.E.).

Un budget important étant, d'autre part, consacré aux deux écoles de plein air et l'I.M.E. pouvant obtenir un prix de journée Sécurité Sociale, il est apparu préférable de regrouper les deux établissements à Lambersart. La Carnoy convient magnifiquement au développement d'une école de plein air qui garderait sa vocation actuelle en s'adressant à des enfants d'intelligence normale, déficients physiques.

Mme Huart donne lecture du rapport établi par elle sur la nécessité du maintien d'une école de plein air.

I - Arguments médicaux pour le maintien d'une école de plein air

Mme Huart reconnaît une "évolution" des critères de recrutement pour l'école de plein air mais pas une "diminution".

1) la qualité du recrutement

L'E.P.A. ancienne, celle qui était précisément "de plein air" pour soigner les primo-infections tuberculeuses, respiratoires, cette école là ne se justifierait plus. Les méthodes de prophylaxie actuelles (B.C.G., etc...) ont réduit considérablement le nombre des primo-infections spontanées, mais d'autres critères de recrutement des E.P.A. sont en nette croissance. Ce sont :

- les retards importants de développement physique
- les primo-infections en cure ambulatoire
- la fragilité des voies respiratoires, l'asthme et la muco viscidose
- les troubles cardiaques
- les états allergiques
- la fragilité des voies digestives, l'anorexie, auxquelles s'ajoutent des maladies métaboliques
- le diabète
- les affections d'origine médullaire
- les séquelles d'intervention chirurgicale et de maladies diverses
- les malformations osseuses et attitudes vicieuses importantes
- les post-cures de séjour en établissement sanitaire et d'hospitalisation
- les cas sociaux, lorsqu'une séparation partielle du milieu familial est souhaitable.

Si l'école de plein air est devenue différente de l'idée de "soupe populaire", les critères de recrutement sont de plus en plus médicaux.

L'école de plein air permet surtout, dans tous les cas, d'éviter l'internat qui est préjudiciable à l'équilibre affectif de l'enfant.

Mme Huart, à l'appui des raisons médicales qui décident de l'admission des enfants à l'école de plein air, montre quelques photos qui témoignent de la déficience des enfants qui lui sont confiés.

2) Les statistiques

Les écoles primaires publiques de Lille comptent près de 14.000 élèves, le pourcentage officiel donne 700 déficients physiques. En réalité, ce chiffre est largement dépassé puisque les médecins d'hygiène scolaire dépistent chaque année 400 à 450 élèves.

Pour la rentrée 1972, 45 écoles sur 100 ont été vues par les services de l'hygiène scolaire, 326 élèves ont été dépistés. Il faudrait doubler ce nombre si toutes les écoles de Lille avaient bénéficié du contrôle médical.

La moyenne nationale de la durée du séjour d'un enfant en école de plein air est de 2 ans $\frac{1}{2}$. A Lille, compte tenu des nombreuses demandes, chaque élève ne pouvait effectuer qu'un seul séjour. Il convient d'adopter une plus grande souplesse et permettre un renouvellement de séjour pour certains enfants particulièrement déficients : cardiaques, anorexiques, gros retard du développement, etc...

3) Ce que l'école de plein air peut apporter aux enfants

Ces enfants doivent bénéficier d'un régime particulier :

- surveillance médicale particulière
- alimentation équilibrée et adaptée (3 repas par jour, supplément protidique au petit déjeuner et au goûter)
- sieste quotidienne
- hydrothérapie
- séances de rayons ultra-violets
- rééducation physique

4) Les résultats obtenus en fin de séjour

- récupération d'une partie du déficit (augmentation moyenne de poids de 3 à 5 Kg suivant l'âge, au cours d'une année scolaire)
- meilleur appétit
- meilleure résistance à la maladie, donc moins d'absentéisme
- épanouissement, revalorisation
- diminution de la fatigabilité, le " coup de fouet " permettant d'aborder dans de meilleures conditions la classe suivante (en particulier la 6ème).

Les parents ont toujours constaté avec satisfaction l'amélioration de la santé et du comportement de leur enfant. Ils sollicitent presque tous un 2ème séjour, qui est rarement accordé, faute de places.

Seule, l'école de plein air peut permettre la scolarisation efficace des élèves déficients physiques dépistés par les médecins scolaires. Elle joue également un rôle important dans le domaine de la prévention. Elle évite pour certains le placement en internat.

5) La capacité d'accueil à maintenir

LILLE, défavorisée de par sa situation climatique, les erreurs alimentaires des gens du Nord et les mauvaises conditions de logement, devrait bénéficier d'une situation privilégiée.

14 classes fonctionnent actuellement dans les deux écoles, accueillant 260 élèves qui n'effectuent qu'un séjour d'un an. Il convient de conserver à Lille 10 à 12 classes, 10 étant un chiffre minimum qui permettrait une possibilité d'accueil pour 200 élèves.

Ceci dès la rentrée 1973

II - Raisons financières

Le prix de journée diminue en fonction du nombre d'élèves. Lors du Conseil d'Administration du 2 mai, dans le compte rendu financier de l'exercice 1971. M. Horquin avait remarqué que malgré l'augmentation du coût de la vie supérieure à 10%, les dépenses en alimentation avaient augmenté de moins de 10%. Il avait alors signalé l'incidence de l'effectif sur le budget.

Le prix de journée étant en effet inversement proportionnel au nombre de couverts : les frais généraux n'augmentent pas, et le système administratif est en place.

III - Intérêt pédagogique

Pour que les enfants soient répartis au mieux dans des classes les plus homogènes possible, il faut doubler chaque cours en vue d'organiser des classes de niveaux.

Etant donné la tendance actuelle de l'abaissement de l'âge de recrutement des enfants, il faudrait :

- 1 CM 1
- 1 CM 2
- 2 CE 2
- 2 CE 1
- 5 ou 6 CP au minimum

12 classes

.....les 10 classes demandées étant un minimum

IV - Economies réalisées en centralisant les écoles de plein air

Ecoles de plein air Désiré Verhaeghe et La Carnoy

Compte rendu financier exercice 1971

N° du compte	Désignation	exercice 1971	prévisions 1972	Economies
600	pharmacie	498,25	550	
601	alimentation	152.079,91	161.500	1/5 (32.300F)

602	habillement	2.850,04	3.300	1/5 (660 F)
605	entretien	4.194,14	2.500	
608	fournitures de bureau	247,22	300	
609	entretien (blanchisserie)	12.545,00	14.500	1/5 (3.000 F)
	" " " " (matériel, rayonsU.V)			
633	acquisition de petit matériel	693,72	1.000	
634-2	gaz (Désiré Verhaeghe)	2.740,09		100%(2.740 F)
634-02	électricité - Désiré Verhaeghe	4.987,35		100%(4.987 F)
	La Carnoy			
638	assurances	328,43		
661-83	transport des élèves	99.439,98		1/5 (20.000 F)
632-2	chauffage - Désiré Verhaeghe	66.374,80		100%(66.374 F)
	La Carnoy			
610-08	personnel de surveillance	465.003,96		1/5 (170.000 F)
	et personnel municipal			
	eau (1er trimestre D.Verhaeghe	538,70		
	téléphone (La Carnoy)	925,08		
	entretien des bâtiments			
	(Désiré Verhaeghe)	58.500,00		100%(58.500 F)

= 358.561 F

+ eau, téléphone, produits d'entretien, pharmacie etc.(sans parler de l'école Récamier, actuellement pris en charge par la municipalité et qui entrera probablement dans le cadre de l'I.M.E.)

Mme Huart fait observer que les 30 millions d'anciens francs d'économie seront annuels.

V - Aménagement de la Carnoy

La Carnoy accueille actuellement 5 classes; cependant Mme Huart signale le mauvais fonctionnement des siestes : locaux trop exigus, mal isolés, lieux de passage (paliers) et dans lesquels retentit la sonnerie du téléphone.

Il faudrait : 10 classes
 5 salles de sieste
 1 salle de rééducation physique
 1 salle de psychomotricité (qui servirait en même temps
 de salle de gymnastique)
 1 salle pour les rééducateurs

soit : 18 locaux

Compte tenu: de l'extension des salles à manger qui se ferait en supprimant la classe actuelle du rez de chaussée
- des 4 locaux existant dans les bungalows
- des 2 locaux qui pourraient être maintenus au 1er étage du château
il manquerait 12 locaux.

VI - Amortissement et rentabilité des constructions

Les économies réalisées en centralisant les écoles de plein air amortiraient la construction en 1 ou 2 ans.

L'utilisation à plein temps des locaux par le double fonctionnement de l'établissement en école de plein air et Centres Aérés, à Pâques et aux grandes vacances, rentabiliserait l'apport de locaux supplémentaires.

Mme Huart remarque qu'il n'y a que les murs à prévoir. La Carnoy est équipée en :
- cuisine pour 400 enfants

- installations médicales
- installations sanitaires
- mobilier (tables, chaises, lits...)
- vaisselle

il n'y aurait que des constructions du type industrialisé à implanter. Le parc est assez grand pour les accueillir (4 ha 40), sans rompre l'harmonie du château.

Elle insiste sur la nécessité de mettre en place l'accueil pour la rentrée 1973

M. Mauroy remercie Mme Huart pour son rapport.

M. Renversez reconnaît les besoins de Lillé au niveau de l'école de plein air et pense qu'il faudrait non pas 2 mais 10 écoles de plein air pour répondre à ces besoins.

Mme Lempereur demande si l'on maintient le principe d'une année scolaire à l'école de plein air ou si on admet l'idée de "redoublement".

M. Mauroy ne voit pas d'inconvénient à ce qu'un enfant fasse un séjour de 2 et même 3 ans.

M. Renversez précise qu'un examen clinique décide de la réintégration de l'enfant dans le circuit normal ou d'un nouveau séjour en école de plein air, mais que de toute façon, le principe de la possibilité d'un 2ème ou même d'un 3ème séjour est admis.

Mme Huart fait remarquer que le "redoublement" n'est pas systématique, et conserve un caractère exceptionnel étant donné les nombreuses demandes et le peu de places.

M. Mauroy constate que La Carnoy est un établissement utilisé à plein temps, d'une part par l'école de plein air et d'autre part par les centres aérés.

Il signale que le centre de Marquette, dont l'environnement se détériore de jour en jour, devra être rapidement abandonné. Il conviendra d'accueillir les enfants qui fréquentaient Marquette, et La Carnoy semble convenir pour remplir cette mission.

Tout agrandissement devra donc être pensé avec la double préoccupation école de plein air plus centre aéré.

M. Mauroy déconseille le procédé de construction industrialisée et souhaite que le projet soit bien étudié.

M. Mauroy dit avoir conscience des énormes besoins dans le domaine des écoles de plein air, qu'il lui paraît même que la structure actuelle des écoles de plein air soit insuffisante, mais que la Ville a de plus en plus de charges. Il lui est impossible de se substituer à l'Etat et de pallier sa carence; le plus mauvais exemple donné par l'Etat étant l'Hygiène scolaire.

Le Docteur Gillardon signale que les médecins de l'hygiène scolaire sont 19 pour les 500.000 enfants du département du Nord. Ils ne peuvent donc faire face à toute leur tâche.

Pour les seconder on fait appel à des médecins vacataires qui sont très mal payés (0,80F par enfant). Pour couvrir leurs frais ils sont obligés d'aller très loin, afin de bénéficier d'indemnités kilométriques et d'aller très vite, donc de voir le plus grand nombre d'enfants possible dans un temps record.

Le Docteur Gillardone regrette que ce problème ne dépasse pas le cadre du Conseil d'Administration et ne puisse pas être soulevé à un plus haut niveau.

Elle signale que les besoins de l'école de plein air sont énormes. Elle demande de ne pas déduire de la carence de l'hygiène scolaire une diminution des besoins de l'école de plein air. Elle a au contraire constaté à travers les visites médicales qu'elle a pu faire, à quel point les enfants déficients physiques étaient nombreux et elle est heureuse de pouvoir les orienter vers l'école de plein air.

Mme Lempereur propose d'évoquer le problème de l'hygiène scolaire au Conseil Général.

M. Mauroy pense que, étant donné le mauvais exemple donné par l'Etat, la Ville ne doit pas s'embarrasser d'obligation morale. Elle ne pourra de toute façon faire face à tous les besoins qui sont, il le reconnaît, très importants, mais il pense que la Ville de Lille se doit de montrer l'exemple.

La Municipalité lilloise a été une des premières à créer une école de plein air. L'école de plein air de Lille a été une "école de pionniers", elle doit conserver cette caractéristique et devenir une "école pilote" qui réunisse toutes les qualités " du modèle ".

M. Mauroy souligne que son but ne serait donc pas de couvrir tous les besoins de Lille, et de traiter ainsi la quantité, mais de réaliser au contraire un projet de qualité. Il souhaite que tout ce qui sera fait en matière d'agrandissement de La Carnoy revêt un caractère exemplaire.

Il n'est pas favorable à une solution rapide, qui ne pourrait avoir qu'un caractère provisoire, d'implantation de préfabriqués, indignes d'une école de plein air telle que la Municipalité l'a toujours conçue.

M. Mauroy souhaite un projet en deux temps :

Une école de plein air dont la capacité d'accueil serait d'abord d'environ 140 enfants, puis progressivement 200 enfants. La Ville de Lille devant pouvoir, dans les prochaines années, réaliser ainsi une très belle école de plein air et pourvoir à son extension.

Mme Lempereur est de l'avis de M. Mauroy. Elle pense qu'en construisant de-ci de-là on ne ferait qu'accentuer le mal actuel.

L'Etat n'ayant pas encore pris l'initiative de concevoir de véritables écoles de plein air, il faudrait par des actions diverses, des différents milieux, obliger l'Etat à prendre connaissance du problème et exiger des projets.

Elle déplore particulièrement que l'hygiène scolaire ne dépende plus du Ministère de l'Éducation Nationale et soit rattaché au Ministère de la Santé Publique.

Pour M. Fache le débat est très douloureux; il souligne qu'il siège à plusieurs titres; celui de membre du Conseil d'Administration, de la Caisse des Ecoles, de l'Education Nationale. Il constate en tous cas que 14 classes fonctionnent actuellement et qu'à la rentrée 1973 on risque de n'en trouver que 5. Lui aussi connaît l'importance des besoins au niveau de l'école de plein air et l'urgence du problème. Il pose donc la question suivante à son collègue, M. Renversez :

"Est-il possible, compte tenu du caractère spécial Ecole de plein air plus Centre Aéré, d'accrocher un projet de construction dans le cadre de l'Education Nationale?"

M. Renversez rappelle que l'école de plein air reste une réalisation facultative à la charge des communes et doute que M. l'Inspecteur d'Académie puisse financer des projets concernant l'école de plein air, le département ayant déjà de graves urgences.

Melle Deshayes insiste sur l'importance du maintien de la capacité d'accueil de l'école de plein air.

Pour elle, les enfants qui relèvent de l'école de plein air ne peuvent trouver dans leur école de quartier le rythme de vie et l'aération qui leur conviennent. Elle a toujours pu constater à quel point le séjour en école de plein air pouvait être bénéfique pour les déficients physiques.

Elle affirme, appuyée par M. Fache et le Docteur Gillardone que les besoins sont là et qu'il faut les connaître, même quand on ne peut y faire face.

Melle Deshayes pense que dans la mesure où une maison reçoit des enfants en colonie de vacances elle peut avoir une aide de la Jeunesse et des Sports. Elle cite l'exemple d'une colonie des petits au grand air qui a eu d'importantes subventions pour l'aménagement d'une cuisine.

Il faudrait, selon M. Renversez une inscription au plan qui commence cette année, mais hélas le programme est déjà prévu.

Mme Lempereur remarque que, faute de pouvoir les mettre dans une classe qui leur convienne, on risque de transformer les enfants relevant de l'école de plein air en inadaptés.

M. Renversez annonce que l'I.M.E. ne pourra être ouvert comme prévu pour la rentrée 1973. De gros obstacles s'y opposent : les travaux à achever, le dossier d'ouverture à compléter, l'association à créer.....et les deux écoles de plein air conserveront encore la structure actuelle au cours de la prochaine année scolaire 1973-1974.

M. Mauroy fait connaître qu'un établissement dont l'acquisition est envisagée par l'Administration municipale, pourrait fonctionner à plein temps à Saint Gervais, et propose d'y réserver en permanence la place pour une classe de l'école de plein air.

Cette classe pourrait fonctionner en classe blanche de novembre à mars et en classe verte d'avril à juin.

M. Mauroy demande aux médecins présents si l'idée est valable au point de vue médical.

Les médecins constatent que les asthmatiques et les enfants ayant des déformations du squelette profiteraient en particulier de ce séjour et ne voient aucune contre indication, étant donné l'altitude inférieure à 1.000 m de Saint Gervais, à un séjour des enfants de l'école de plein air dans cette station.

Mme Lempereur signale l'échec de Lomme pour une tentative similaire en Haute Saone. L'expérience ayant bien démarré pendant les trois premières années, puis les inscriptions se sont faites de plus en plus rares : la séparation parents-enfants apparaissant trop longue.

Melle Deshayes remarque que dans le cas particulier évoqué par Mme Lempereur les enfants n'étaient pas accompagnés par l'instituteur de leur classe et que la famille accepte plus volontiers l'idée du départ de leur enfant quand elle a l'assurance qu'il sera accompagné par son maître.

Mme Huart est séduite par ce projet en ce qui concerne le séjour des enfants à Saint Gervais, elle émet quand même des réserves au niveau du personnel enseignant. Elle pense qu'un instituteur acceptera volontiers l'expérience de classe transplantée 1 ou 2 fois au cours de sa carrière mais, dans la formule d'une classe permanente à Saint Gervais, le personnel enseignant de l'école de plein air risquerait d'avoir à partir 1 ou 2 mois chaque année et elle se demande si les institutrices mères de famille accepteraient facilement cette idée de départ systématique.

Reprenant l'exemple cité par Mme Lempereur, M. Renversez remarque que la réticence des familles provenait du fait que les maîtres n'accompagnaient pas leurs élèves, d'une part, que les médecins désignaient souvent les enfants les plus jeunes d'autre part.

Il pense que les difficultés au niveau du personnel enseignant seraient réduites dans la mesure où les gens sauraient, en demandant un poste à l'école de plein air, qu'ils auront à partir en classe blanche ou verte. Cela deviendrait une "servitude au poste" comme le service de cantine l'est actuellement.

Pour conclure, M. Mauroy résume la situation :

A la rentrée 1973, l'I.M.E. ne pouvant ouvrir ses portes, la structure actuelle des 2 écoles de plein air primaires serait conservée. En diminuant sensiblement les effectifs à la rentrée 1974, un minimum de 7 classes doit pouvoir être accueilli, avec un programme qui porterait rapidement à 10 classes pour la rentrée 1976.

Ces dispositions recueillent l'agrément du Conseil d'Administration.

Sur proposition de M. Mauroy un Groupe de Travail formé des membres de l'Education Nationale, de la Caisse des Ecoles, des Centres Aérés, de la Jeunesse et des Sports, du corps médical, est constitué afin d'examiner le programme pédagogique de cet ensemble avec la double préoccupation école de plein air + centre aéré et éventuellement, en 3ème lieu, l'accueil pendant le week end de jeunes animateurs étrangers dans le cadre des échanges internationaux.

Le programme étant établi il sera confié à l'architecte pour l'étude du projet de construction.

M. Mauroy souhaite vivement que la construction soit "pensée", qu'elle soit l'oeuvre commune d'architectes et de pédagogues et qu'elle soit significative d'une volonté et d'un effort pédagogique.

M. Mauroy insiste à nouveau sur la nécessité de réaliser quelque chose d'exceptionnel : "une école aussi belle que celles de la Scandinavie", qui soit montrée en exemple dans toute la France et même en Europe.

Le Groupe de Travail est constitué de la façon suivante.

- Mme VANNEUFVILLE
- Melle DESHAYES
- M. RENVERSEZ
- M. FACHE
- Mme le Docteur GILLARDONE
- M. ROTSAERT
- Mme IZAK
- Mme HUART

En outre, le Conseil d'Administration souhaite qu'en sa qualité de Directeur des équipements sportifs et socio-éducatifs, M. RAMAND soit invité à participer aux travaux de ce groupe, accompagné de M. Robbe, Moniteur Chef d'éducation physique. De même en ce qui concerne M. Duflot, Architecte en Chef.

Mme Huart se chargera de réunir les membres et fera le rapport introductif de ce groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Vu, le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Pierre MAUROY

J. HUART.



ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

ET "LES P'TITS QUINQUINS"

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du 22 juin 1973

Les Conseils d'Administration des écoles de plein air Désiré Verhaeghe et "Les P'tits Quinquins" se sont réunis le vendredi 22 juin à 17 heures à l'école de plein air annexe de la Carnoy, sous la double présidence de Monsieur Allard, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique et de Monsieur le Docteur Mollet, Adjoint au Maire, délégué aux crèches, pouponnière et troisième âge.

Etaient présents

- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
- M. Miglos, Conseiller Municipal
- Mlle Deshayes, Inspectrice départementale des Ecoles maternelles
- M. Renversez, Inspecteur départemental de l'Education nationale, circonscription de Lille I
- Mlle Inglebert, Secrétaire général de la Mairie de Lille
- M. C. Bacquart, Chef du Bureau des écoles assurant l'intérim de la Direction des affaires scolaires
- M. le Docteur Coupain, Médecin attaché à l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"
- Mme Martel représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire
- M. Cossart, Ingénieur divisionnaire des services de construction et d'entretien des immeubles communaux
- M. Delpouve, Directeur de l'école de plein air Désiré Verhaeghe
- Mme Huart, Directrice de l'école de plein air annexe de La Carnoy
- Mme Izak, Directrice de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

Etaient excusés

- Mme Debaene, Conseiller municipal
- M. Lussiez, Conseiller municipal
- M. le Docteur Matrau, Conseiller municipal
- Mme Vanneufville, Conseiller municipal
- M. Groshens, Recteur d'Académie
- M. Rancurel, Inspecteur de l'Académie de Lille

.../...

Mme Man^{esse}, Inspectrice départementale de l'Education
nationale, circonscription de Lille II

M. Dascotte, Inspecteur départemental de l'Education
nationale, circonscription de Lille III

M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education
nationale, circonscription de Lille IV

Mme le Docteur Gillardone, Médecin attaché à l'école
de plein air Désiré Verhaeghe

M. le Docteur Parmentier, Directeur du Centre de rééduca-
tion physique

Mme Lempereur, Vice-Président du Conseil Général du Nord -
Déléguée départementale de l'école de plein
air.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres des Conseils d'Administration, M. l'Adjoint Allard signale que les deux conseils ont désormais un président distinct : M. le Docteur Mollet pour le Conseil d'Administration de l'école maternelle de plein air et lui-même pour celui de l'école primaire de plein air.

Mme l'Inspectrice des écoles maternelles fait observer que, depuis deux ans, les deux conseils d'administration, à la demande de leurs membres, se réunissent simultanément ce qui évite à certaines personnes, à la fois membres des deux conseils et très prises par leurs charges, double déplacement; mais surtout pour débattre ensemble des questions communes à la gestion des établissements de plein air.

Les membres présents s'associent à Mme l'Inspectrice pour regretter que puisse être remise en cause cette formule qu'ils estiment satisfaisante.

M. Allard les rassure néanmoins en précisant qu'il n'existe pas de problème de dualité et que M. le Docteur Mollet et lui-même, dans l'intérêt des affaires communales, ont décidé de poursuivre dans cette voie.

Toutefois, M. Allard tient à faire savoir qu'il n'interviendra pas sur les problèmes relatifs à l'école maternelle de plein air mais qu'il assistera en observateur aux travaux du Conseil d'Administration.

M. le Docteur Mollet, retenu par ses obligations, ayant prévenu qu'il serait légèrement en retard, M. Allard propose l'examen des questions concernant l'école primaire de plein air.

Auparavant il tient à remercier M. Renversez pour le travail accompli à Lille ainsi que dans le domaine de l'enfance inadaptée pendant les quatre dernières années et le félicite pour sa récente promotion au poste de Directeur d'Ecole Normale.

M. Allard au nom du Conseil d'Administration, exprime tous les regrets ressentis par le départ de M. Renversez.

Procès-verbal de la réunion du 14 novembre 1972

M. Allard en dégage l'idée directrice : transformation de l'école Désiré Verhaeghe en Institut Médico Educatif et regroupement des classes à la Carnoy avec un projet de construction en deux temps : 7 classes à la rentrée 74 et 10 classes en 76.

Le procès-verbal est adopté sans observation.

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Regroupement des classes à La Carnoy - Projet d'agrandissement - Programme pédagogique

Compte-rendu d'activités du groupe de travail réuni les 20 février et 18 mai 1973

Le groupe de travail composé de Mmes et M.M. Deshayes - Fache - Renversez - Vanneufville - Ramand - Cossart - Bacquart - Gillardone - Huart - Izak - Robbe a mis sur pied un programme pédagogique (procès-verbal en annexe). Un avant projet de plan, préalablement approuvé par le groupe de travail, est présenté par M. Cossart.

Celui-ci fait remarquer qu'il ne s'agit que d'une esquisse puisque l'implantation dans le parc n'a pas encore été choisie et que des modifications doivent encore être apportées pour répondre aux vœux du groupe de travail (ramener à 200 m² la salle de détente et supprimer les dégagements prévus).

Mlle Inglebert remarque que le projet est grandiose. Elle craint que les installations sportives ne soient ambitieuses et dévorent le parc, ce qui serait dommage.

M. Allard émet le vœu que l'on étudie, au fond, tout ce qui pourrait mettre en cause l'environnement et tient à ce que l'opération soit une réussite.

A la demande de M. Allard, M. Renversez précise qu'il n'y a aucun inconvénient pédagogique à traiter de cette façon architecturale les deux groupes de cinq classes.

Le nombre de dix classes ayant été fixé par une nécessité pédagogique de première instance, ce nombre répond d'autre part au minimum des besoins (quatorze classes fonctionnent actuellement) et correspond à un effectif idéal de gestion budgétaire.

Le Docteur Coupain s'inquiète de l'orientation prévue pour les classes.

M. Cossart précise que chaque classe bénéficie d'au moins deux orientations dont une est toujours très valable. La salle polyvalente (à destination de sieste lourde) ayant bien entendu l'ensoleillement le moins favorable.

Mlle Inglebert suit volontiers l'idée que l'établissement a d'abord une vocation d'école de plein air, les centres aérés étant pour elle complémentaires.

Elle demande si les superbes installations sportives prévues sont indispensables au fonctionnement de l'école de plein air ou si elles ont été conçues plus spécialement en fonction des centres aérés.

Mme Huart précise que les besoins d'une école de plein air sont plus modestes, une salle de gymnastique suffit.

M. Renversez pense que la salle de détente peut à elle seule remplir cette mission.

Mlle Deshayes émet des réserves quant à la salle de détente qui ne permettra jamais des jeux de ballons.

M. Renversez estime en outre souhaitable d'annexer les ateliers à la structure scolaire.

Pour répondre à la demande de M. Allard, M. Cossart fait savoir qu'il est possible d'extraire du contexte les éléments indispensables à l'E.P.A. (ateliers lourds de travaux manuels et salles de rééducation) afin de les raccrocher aux deux groupes de cinq classes.

Sur proposition de M. Allard, le Conseil d'Administration :

1°) adopte le projet des deux groupes de cinq classes et souhaite que M. Cossart mette des tirages du plan à la disposition de chacun des membres afin que ceux-ci fassent parvenir leurs suggestions éventuelles à la Direction des affaires scolaires, avant la prochaine réunion de la Commission de l'Instruction Publique.

2°) souhaite que soit posée à la Commission de l'Instruction Publique la question de savoir si la nouvelle école de plein air doit être traitée dans le cadre d'un centre aéré.

3°) estime que, dans le projet, la priorité doit aller vers les deux cellules scolaires. Il ne s'agit pas d'écarter d'emblée l'infrastructure sportive, mais de faire avant tout un domaine pour l'enfance, en sauvegardant la beauté du site. Il convient donc, dans un premier temps, de ne pas reprendre le gymnase.

M. Allard pose à Mlle Inglebert la question suivante :

"Quelle est la démarche administrative à respecter pour arriver à la réalisation du projet ?"

Mlle Inglebert précise qu'il convient :

- de saisir la Commission de l'Instruction Publique en vue d'obtenir son avis sur la conception du projet;
- de rechercher parallèlement l'avis de la Commission des bâtiments sur l'avant-projet ;
- de faire établir par M. Cossart l'implantation exacte des constructions dans le parc en ménageant les arbres le plus possible ;
- de faire l'estimation du coût de la réalisation .

A l'issue de ces diverses opérations le conseil d'administration de l'école sera appelé à émettre un avis définitif et le dossier pourra être soumis à l'Administration municipale.

M. Renversez signale qu'il a, pour sa part, demandé à M. le Recteur, sous le couvert de M. l'Inspecteur d'Académie, l'approbation du programme pédagogique.

Il rapporte que M. Rancurel s'est montré tout à fait favorable à la réalisation du projet et il lui paraît tout à fait possible d'obtenir des subventions de l'Education Nationale pour la construction des classes.

M. Allard se pose la question de savoir s'il est possible de confier la gestion d'un établissement comme l'École de plein air à une association du type loi 1901.

Mlle Deshayes et M. Renversez précisent que non, quoique les écoles de plein air soient des établissements facultatifs uniquement créés à l'initiative des municipalités; il n'en demeure pas moins qu'elles constituent des écoles élémentaires à caractère public dont la gestion ne peut être confiée à un organisme privé.

M. Renversez ajoute qu'une telle opération ne présenterait aucun intérêt pour la Ville puisque l'établissement ne pourrait alors bénéficier d'un prix de journée.

Pour Mlle Deshayes, la raison pour laquelle beaucoup d'écoles de plein air sont en difficulté, ne vient pas de la disparition des déficients physiques, tant s'en faut, mais des difficultés que certaines municipalités peuvent rencontrer à réaliser une oeuvre sociale de cette envergure. Elle se félicite de l'existence à Lille du complexe plein air maternel et primaire. L'école de plein air est une nécessité, la meilleure preuve en est qu'au 25 juin il n'y a plus une seule place disponible pour la rentrée de septembre et que la "liste d'attente" est bien longue !

M. Miglos s'assure que tous les élèves inscrits à l'école de plein air habitent bien Lille.

Mme Huart ne cite qu'une seule exception faite pour un enfant de Lambersart, sous couvert de M. Mauroy et de M. Duriez, encore s'agissait-il d'une place devenue vacante en cours d'année.

M. Allard s'inquiète de la surveillance médicale exercée sur les enfants pendant les années qui suivent leur sortie de l'école de plein air.

Mme Martel évoque les difficultés de l'hygiène scolaire mais pense que pourrait être mis en place un service de suite à partir de la prochaine rentrée, en application des instructions ministérielles de 1969, et se propose d'en étudier l'incidence, pour répondre au voeu du Conseil d'administration.

Compte-rendu financier

Mme Huart commente le compte-rendu qui figure en annexe du procès-verbal.

Mme Huart insiste sur les difficultés financières ressenties lors du refus de budget supplémentaire, les économies en alimentation étant réalisées par la suppression d'un fruit au goûter des enfants, ce qu'elle regrette.

Elle signale le fait que certaines factures (viandes, légumes) n'ayant pu être payées en 1972 ont été reportées sur le budget 1973. Ce qui ne solutionne rien.

Elle souligne aussi l'insuffisance du compte 605 (produits d'entretien). Le budget supplémentaire n'ayant pas été accordé, en 1973 les fonds ont été épuisés au 1er mars.... et on en sera réduit à nettoyer à l'eau.

.../...

Ce sont des anomalies qui devraient pouvoir être résolues.

M. Allard remarque que la rubrique 610-8 concernant la rémunération du personnel est trop sommaire. Les sommes figurant à ce compte étant communiquées globalement, il souhaite que les services financiers produisent à l'avenir un état explicite et détaillé, les économies sur l'alimentation sont à proscrire dit-il.

M. Allard remarque que le prix de journée est très modeste d'autant que les élèves de l'école de plein air prennent trois repas par jour ; il félicite Mme Huart pour sa bonne gestion.

Le compte-rendu financier est adopté.

Mme Huart soulève le problème des horaires du rééducateur d'éducation physique.

Un poste à temps plein existe à l'école de plein air mais est attaché à Désiré Verhaeghe. Quand La Carnoy a ouvert ses portes on a accordé 6 heures supplémentaires au poste existant. (Ces six heures étant déjà nettement insuffisantes).

Les services de la Jeunesse et des Sports ont fait savoir qu'en raison des priorités imposées par la circulaire ministérielle du 10.12.1972 ils ne pourraient plus prendre en charge que trois heures supplémentaires.

Depuis le 1er janvier 1973 M. Gibbal, rééducateur, n'effectue plus que 3 heures hebdomadaires de rééducation. Des enfants déficients physiques sont ainsi privés de rééducation.

M. Allard signale que la prise en charge par la Ville de ces 3 heures de rémunération, après avoir reçu l'avis favorable de la Commission de l'Instruction Publique, a été défavorablement accueillie par la Commission des Finances, laquelle a souhaité que de nouveaux contacts soient établis avec la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports pour l'amener à reconsidérer sa position.

M. Allard remarque que l'école de plein air n'a plus de sens si les enfants ne bénéficient plus de rééducation physique. Il promet d'étudier sérieusement la question et pense pouvoir trouver une solution provisoire (tel le détachement d'un rééducateur du Centre Decroly) en attendant une décision municipale.

L'ordre du jour du Conseil d'administration de l'école primaire de plein air étant épuisé, M. Allard avant de laisser la présidence à M. le Docteur Mollet, tient à exprimer, à Mme Huart, toutes ses félicitations pour l'organisation de la fête scolaire qui a remporté un vif succès.

A la demande de M. le Docteur Mollet, Mme Izak présente successivement le bilan de l'année scolaire 1972-1973 ainsi que le compte-rendu financier de l'exercice 1972, les deux documents établis par ses soins, figurant en annexe du procès-verbal.

Afin de juger au mieux des problèmes de santé et d'hygiène, le Docteur Mollet envisage, dès la prochaine rentrée scolaire, de visiter l'école et de se rendre compte sur place des difficultés.

Il demande quelques précisions en ce qui concerne les problèmes pédagogiques et les membres présents se montrent favorables à la création dans l'établissement, d'une section d'adaptation d'école maternelle destinée à recevoir des enfants de 4 à 7 ans, aux termes de la réglementation en vigueur. Ces élèves étant recrutés dans les écoles maternelles voisines, la disposition nouvelle ne portera pas préjudice aux enfants de 2 à 4 ans dont l'accueil est assuré par ces mêmes établissements.

Le compte-rendu financier est adopté.

Mlle Deshayes demande des précisions quant au passage du V.A.L. dans les environs immédiats de l'école.

Les enfants de l'Ecole maternelle de Plein Air, de santé fragile, au comportement difficile ne bénéficient pas dans leurs classes étroites et mal conçues de conditions matérielles favorables à la mise en place des nouvelles méthodes de travail, alors qu'ils devraient être privilégiés.

Si réellement ces travaux de voirie doivent avoir lieu, l'école devra être implantée dans un endroit plus favorable. Sinon, il conviendrait de revoir les projets élaborés depuis plus de 10 ans, en vue de la transformation des salles existantes en salle de douches (pour pratiquer l'hydrotérapie) en salle de siestes (pour éviter les manipulations de matériel) ainsi que la construction de 2 ou 3 salles de classe pour accueillir les enfants les plus déshérités de ce secteur de Fives qui, ainsi que le montre le rapport présenté, ont plus besoin que d'autres encore d'un système éducatif valable susceptible de pallier les insuffisances et les carences parentales dont ils sont les victimes.

M. le Docteur Mollet fait savoir que le tracé du V.A.L. n'est pas définitivement arrêté.

Le Conseil d'Administration souhaite que, si l'existence de l'école ne se trouve pas compromise par le passage du V.A.L, le projet d'extension précité soit réexaminé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Les Secrétaires de séance

R. IZAK

J. HUART

Vu, le Président
du Conseil d'Administration
de l'Ecole de Plein Air
Désiré Verhaeghe,

Vu, le Président
du Conseil d'Administration
de l'école de Plein Air
"Les Petits Quinquins,

ANNEXE 1

Ecoles de Plein air Désiré Verhaeghe et La Carnoy - Compte rendu financier exercice 1972

: N° du : compte	: Désignation	: 1972	: 1971
: 600	: Pharmacie	: 546, 60	: 498, 25
: 601	: Alimentation	: 152.616, 94	: 152.079, 91
: 602	: Habillement	: 3.089, 18	: 2.850, 04
: 605	: Entretien	: 2.765, 58	: 4.194, 14
: 608	: Fournitures de bureau	: 286, 06	: 247, 22
: 609	: Autres fournitures (torchons, serviettes de table et de toilette)	: 1.439, 54	: 2.020, 49
: 631 - 4	: Entretien (blanchisserie)	: 14.308, 76	: 12.545, 00
:	: " (matériel, rayons U.V.)	: 1.534, 85	: 529, 12
: 633	: Acquisition petit matériel	: 997, 61	: 693, 72
: 634 - 2	: Gaz (Désiré Verhaeghe)	: 3.785, 15	: 2.740, 09
:	: (La Carnoy)	: 2.131, 31	
: 634 - 02	: Electricité (Désiré Verhaeghe)	: 4.363, 08	: 4.987, 35
:	: (La Carnoy)	: 3.646, 98	: 3.816, 27
: 638	: Assurances	: pas sur budget en 1972	: 328, 43
: 661 - 83	: Transport élèves	: 76.416, 45	: 99.439, 98
: 632 - 2	: Chauffage (Désiré Verhaeghe)	: 71.405, 51	: 66.374, 80
:	: (La Carnoy)	: chiffre pas fourni	: 17.420, 11
: 610 - 8	: Personnel de surveillance et Personnel municipal	: 605.844, 43	: 465.003, 96
:	: Eau (Désiré Verhaeghe)	: 10.839, 08	: 538, 70
:	:		: (1er trimestre)
:	: (La Carnoy)-1 semestre	: 1.496, 26	
:	: Téléphone - La Carnoy	: 1.107, 18	: 925, 08
: TOTAL		: 958.620, 55	: 837.232, 66

DEPENSES

Total des dépenses exercice 1972	958.620,55
Versement repas personnel et commensaux	15.526,70
Dépenses élèves	<u>943.093,85</u>
	=====

RECETTES

Sommes réglées par les familles	97.319,60
Subvention Fonds régul. marché agricole	<u>6.561,60</u>
	103.881,20
	=====

A LA CHARGE DE LA VILLE

839.212,65

NOMBRE DE JOURNEES

Nombre de journées enfants :	
13.316 + 14.054 + 16374	= 43.744
Nombre de journées personnel et commensaux	6.101
	<u>49.845</u>

PRIX DE JOURNEE

1°) ALIMENTATION

Stock au 1er janvier 1972.....	12.181,22
Dépenses en 1972.....	152.616,37
	<u>164.797,59</u>

Stock au 31 décembre 1972.....	7.489,23
--------------------------------	----------

Dépenses réelles

157.308,36

Prix journée alimentation	$\frac{157.308,36}{49.845} = 3,16 \text{ F}$	(3,33 F en 1971)
---------------------------	--	------------------

2°) FONCTIONNEMENT

Prix de revient fonctionnement	$\frac{943.093,85}{43.744} = 21,55 \text{ F}$	(21,38 F en 1971)
--------------------------------	---	-------------------

A la charge de la Ville	$\frac{762.796,20}{43.744} = 17,43 \text{ F}$	(18,92 F en 1971)
-------------------------	---	-------------------

Le prix de revient journée alimentation 3,16F au lieu de 3,33 F s'explique en raison de l'augmentation des journées présence enfants et par la suppression d'un fruit pendant le 4ème trimestre (manque de crédits, pas de budget supplémentaire)

Le prix de revient journée enfant à la charge de la Ville 17,43 F contre 18,92 F en 1971 se justifie par l'augmentation des recettes.

5.712,60 F en plus pour les familles
3.605,16 F en plus pour le F.O.R.M.A.

9.317,76 F

ECOLES DE PLEIN AIR DE LILLE

Désiré Verhaeghe et La Carnoy

EXERCICE 1972

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.72	Achats en 1972	Consommation en 1972	stock au 31.12.72
<u>Biscuits et pâtisseries</u>					
feuilles d'or	kg	21,600	21,600	37,800	5,400
petits belges	kg	20	64	64	20
biscuits animaux	kg	12	0	12	0
congolais	kg	19,800	0	19,800	0
langues de chat	pa	15	46	55	6
éventails	kg	0	20,400	13,600	6,800
fourrés	pa	60	0	60	0
chaussons aux pommes	p	0	1.166	1.166	0
choux vides	p	60	820	880	0
pain d'épices	bar	201	150	290	61
tartelettes et croustades	p	700	3.610	3.350	960
galettes nantaises	paq	92	0	92	0
gaufres fourrés	p	0	700	700	0
gaufrettes	paq de 2	338	0	338	0
<u>Fromages</u>					
camembert	p	0	391	391	0
crème de gruyère	bo de 12	0	205	205	0
fromage blanc	kg	0	752	752	0
gouda	kg	5,200	91,650	96,850	0
gruyère	kg	3,870	430,560	434,430	0
hollandaise	kg	7,530	205,720	205,750	7,500
saint-paulin	kg	3,595	193	196,595	0
yaourt	p	0	9.106	9.106	0
<u>Fruits</u>					
abricots sirop	B 5/1	19	18	17	20
ananas	b 5/1	12	36	25	23
abricots	kg	0	12,020	12,020	0
bananes	kg	0	722,740	722,740	0
clémentines	kg	0	442,420	442,420	0
cerises	kg	0	51,240	51,240	0
citrons	kg	0	127,700	127,700	0

Dénomination	qu	Stock au 1.1.1972	Achats en 1972	Consommation en 1972	stock au 31.12.72
oranges	kg	0	1.994,240	1.994,240	0
pommes	kg	0	1.491,640	1.491,640	0
poires	kg	0	968,840	968,840	0
prunes	kg	0	65,180	65,180	0
raisins	kg	0	258,500	258,500	0
quetsches	b 3/1	4	0	2	2
mirabelles	b 3/1	7	9	9	7
bigarreaux	b 3/1	0	15	12	3
pâtes de fruit	p	1.814	2.112	3.202	724
<u>Légumes</u>					
betteraves rouges	b	3	12	8	7
-	kg	0	208	208	0
carottes	kg	0	1.495	1.495	0
céleri	têtes	0	559	559	0
cerfeuil	bottes	0	195	195	0
choux rouges	kg	0	118,020	118,020	0
- bruxelles	kg	0	51,400	51,400	0
é verts	kg	0	147,430	147,430	0
- fleurs	kg	0	75	75	0
concombres	p	0	545	545	0
courgettes	kg	0	8	8	0
cresson	bottes	0	195	195	0
choucroute	b 5/1	11	18	23	6
endives	kg	0	275	275	0
épinards	kg	0	280	280	0
haricots verts	kg	0	237,500	237,500	0
-	b 5/1	18	12	16	14
haricots chevriers	kg	41	14	55	0
laitues	p	0	2.609	2.609	0
lentilles	kg	11	56,500	43,500	24
navets	kg	0	137	137	0
persil	bottes	0	945	945	0
petits pois	boîtes	0	12	5	7
-	kg	0	248,500	248,500	0
pois chiches	b	6	18	20	4
poireaux	bottes	0	1.892	1.892	0
pommes de terre	kg	325	8.510	8.735	0

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.72	Achats en 1972	Consommation en 1972	Stock au 31.12.72
potiron	kg	0	34,960	34,960	0
radis	bottes	0	277	277	0
salade de blé	kg	0	40,500	40,500	0
scaroles	p	0	52	52	0
tomates	kg	0	379,390	379,390	0
<u>Produits laitiers</u>					
beurre	kg	14,500	881	892,250	0
lait pasteurisé	l	0	10.458	10.458	0
lait stérilisé	l	158	7.430	7.546	42
<u>Viandes</u>					
boeuf à braiser	kg	0	418,600	418,600	0
foie	kg	0	208	208	0
jambon	kg	0	209,180	209,180	0
langues	kg	0	200,600	200,600	0
mouton	kg	0	176,300	176,300	0
lapins	kg	0	90	90	0
oeufs	p	0	2.140	2.140	0
poisson	kg	0	934,800	934,800	0
croquettes poisson	p	0	4.460	4.460	0
poulets	kg	0	669,890	669,890	0
rôti de boeuf	kg	0	399,400	399,400	0
rôti de porc	kg	0	183,930	183,930	0
rôti de veau	kg	0	604,150	604,150	0
rotysteck	kg	0	328,800	328,800	0
saucisses	kg	0	7	7	0
-	b 5/1	8	48	48	8
rumsteack	kg	0	539,250	539,250	0
<u>Epicerie et divers</u>					
café	kg	3,750	47,750	51	0,500
champignons	b	30	12	18	24
chicorée	kg	43	32	30,500	26,500
chocolat	kg	5,700	25	30,700	0
confiture	b 5/1	67	99	129	37
compote pêche	b 3/1	3	15	16	2
pomme	-	9	60	69	0
mirabelle	-	0	12	8	4

Dénominations	Qu	stock au 1.1.72	Achats en 1972	Consommation en 1972	Stock au au 31.12.72
cornichons	b	10	7	16	1
crème de riz	b	24	0	11	13
eau de Saint-Amand	0,2kg b	2.616	9.480	10.044	2.052
farine	kg	3	42	45	0
flan	kg	180	0	90.900	89,100
huile	fûts de 25 kg	9	8	13	4
huile	l	516	0	379	137
jus de fruit	l	164	120	210	74
maïzena	paq	0	77	53	24
margarine	kg	18	210	210	18
miel	kg	168,500	76	213,000	31,500
moutarde	seaux	7	4	7	4
pain	0,5kg	0	8.545	8.545	0
pâtes	kg	162	355	401	96
poivre	kg	4,200	1	4,750	0,450
quaker	kg	35	60	70	25
quenelles		12	6	4	14
riz	kg	66	220	226	60
sardines	b	41	96	67	70
semoule	kg	80,600	80	134,250	26,350
semoule couscous	kg	60	127	110	77
sel	kg	96	202	201	97
sucré cristallisé	kg	231,500	475	596,500	110
sucré morceaux	kg	67	158	150	75
tomates au jus	b	4	20	18	6
extrait tomate	b	18	56	54	20
thon	b	15	28	33	10
vanille	l	0	3	3	0
vergeoise	kg	1,500	1,500	3	0
vinaigre	l	11	0	11	0
	11½	45	45	57	33

ANNEXE II

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe

Bilan de l'année scolaire 1972-1973

RECRUTEMENT

1- Nombre d'élèves accueillis à Désiré Verhaeghe :

173 dont 10 en classe socialisation

2 -Critères de recrutement pour les 163 élèves E.P.A. en pourcentages

a) Retard de développement physique	80%
b) Virages de test tuberculinique	5%
c) Fragilité des voies respiratoires	12%
d) Etats allergiques (asthme - eczéma etc.)	5%
e) Comitialité	3%
f) Fragilité des voies digestives	10%
g) Troubles rénaux	3%
h) Manque d'appétit	80%
anorexie importante	3%
i) Antécédents personnels	30%
j) Malformations osseuses ou troubles de la statique	40%
k) Troubles de la personnalité, de la conduite, du comportement (socialisation)	100%

AGES DES ENFANTS A L'ADMISSION TOUTES CLASSES

nés en 1958	1	
nés en 1959	3	
nés en 1960	5	soit 174 élèves (un départ en cours d'année)
nés en 1961	4	Forte proportion d'enfants jeunes mais 14 enfants de plus de 12 ans
nés en 1962	19	1 enfant de 14 ans.
nés en 1963	27	
nés en 1964	33	
nés en 1965	38	
nés en 1966	32	

NIVEAUX PEDAGOGIQUES DES ELEVES

21 élèves de Q.I. inf. à 75 relèvent de perfectionnement	18%
30 élèves de Q.I. liminaire voisin de 80	18%
29 élèves non débiles ont un retard scolaire sup. à 2 ans	18%

soit 54% d'élèves gros retardés ou débiles.

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE 1972/1973

<u>ORIGINE SOCIALE</u>	<u>1972</u>	<u>1971</u>
Artisans, commerçants, professeurs	6%	4%
Employés	12%	5%
Ouvriers	60%	77%
Chômeurs, invalides	6%	6%
Sans profession (mère seule)	16%	5%

Forte augmentation des enfants d'employés et enfants de mères seules - Diminution du nombre d'enfants d'ouvriers.

SALAIRES MENSUELS

Plus de 1500.00 F	9%	17%
De 1000 à 1500	52%	26%
De 750 à 1000	24%	28%
De 500 à 750	10%	10%

Augmentation du pourcentage pour les salaires ou revenus supérieurs à 1000, S.M.I.C. et inférieurs à 1500.

MILIEU FAMILIAL

Mère célibataire	2,5%
Parents divorcés ou séparés	16%
Orphelins de père	6%
Orphelins de mère	1,4%
Enfants placés	1,7%

chiffres en corrélation avec ceux de 1971 mais augmentation des enfants de mères célibataires ou parents divorcés.

27% des enfants n'ont pas un milieu familial normal.

ANNEXE III

Note d'information sur l'Ecole primaire de Plein Air

L'ECOLE DE PLEIN AIR

L'école de Plein Air "La Carnoy" est une école de Lille, implantée à Lambersart, 164, rue de La Carnoy, dans un château du 19ème siècle, entouré d'un vaste parc de 4ha 40a.

Les Jeunes élèves de Lille trouvent dans ce cadre de verdure exceptionnel le calme et le grand air nécessaires à leur cure de santé et à leur épanouissement.

Le château de La Carnoy appelé aussi "Château Bonte" par les Lambersartois, doit ses origines à Monsieur Auguste Bonte qui fit construire cette somptueuse demeure en 1863.

Racheté par la Ville de Lille, l'établissement a été, tout récemment, entièrement restauré et aménagé avec le meilleur goût pour accueillir des enfants fragiles en séjour à l'Ecole de Plein Air.

Un projet de construction est envisagé dans un bref avenir en vue de l'agrandissement des capacités d'accueil.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE PLEIN AIR

RECRUTEMENT

assuré par les Médecins de l'Hygiène Scolaire.

L'Ecole de Plein Air s'adresse à des enfants d'intelligence normale, ayant des problèmes de santé, c'est-à-dire :

- retards du développement physique
- fragilité des voies respiratoires (asthme, angines fréquentes, bronchites répétées)
- troubles cardiaques
- diabète
- malformations osseuses et mauvaises attitudes
- primo infections en cure ambulatoire
- fragilité des voies digestives - troubles hépatiques intestinaux
- post cures de séjour en établissements sanitaires et d'hospitalisation
- anorexie.

BUT

"Plein Air" ne veut pas toujours dire que l'on fait la classe en plein air (le climat du Nord ne le permet pas toujours) mais le plus possible dehors. Beaucoup d'activités s'y prêtent : lecture, observation de la nature, travaux manuels, etc....)

Mais "Plein Air" veut dire que l'on s'occupe avant tout de la santé des enfants

a) par un contrôle médical assuré par le Docteur attaché à l'établissement et l'infirmière présente en permanence à l'école.

Les enfants sont examinés très régulièrement, des courbes de poids et de taille sont établies pour chaque enfant pendant l'année scolaire. Des soins particuliers sont accordés aux régimes alimentaires des enfants en traitement.

Tous les enfants bénéficient de 20 séances de rayons Ultra-Violets favorisant leur croissance.

L'hydrothérapie est enfin pratiquée régulièrement grâce à une installation sanitaire très moderne permettant en même temps de bonnes habitudes quotidiennes telles que brossages des dents, douches, schampoings, etc....

b) L'alimentation particulièrement riche en produits laitiers, légumes verts, fruits, viandes, permet de répondre à tous les besoins des enfants au moment de leur croissance.

- petit déjeuner copieux : lait, fromage, fruit, céréales
- déjeuner : potage ou crudités assorties, viande, légumes verts, fromage ou dessert
- goûter : fromage, viande froide ou jambon, fruit.....

Les maîtres prennent leur repas en même temps que les enfants, ils surveillent ainsi leur bonne alimentation tout en veillant à leur bonne tenue à table.

à noter : le gros effort du personnel de cuisine pour la présentation des plats, la vaisselle agréable, les salles à manger régulièrement fleuries afin de mettre les enfants en appétit.

c) grâce à un repos quotidien

L'emploi du temps de l'école réserve chaque jour une heure pour la sieste. Il s'agit d'une sieste médicale, placée sous la responsabilité des professeurs, qui veillent à ce que les enfants prennent un repos réel leur permettant une "remise en forme" pour l'après-midi.

d) pour le traitement des troubles du développement physique et des mauvaises attitudes (scoliose, cyphose, lordose, etc) décelés par un médecin spécialiste à l'entrée à l'Ecole de Plein Air, un professeur d'éducation physique organise des séances de rééducation, plusieurs fois par semaine.

SCOLARITE A L'ECOLE DE PLEIN AIR

Le personnel enseignant est compétent et spécialisé. Pour enseigner à l'Ecole de Plein Air il faut être titulaire du C.A.E.I.

Les enfants présentent souvent à leur arrivée à l'école de Plein air un retard scolaire, souvent important, dû à la maladie ou à la mauvaise santé des années précédentes.

L'effectif peu chargé des classes (20 élèves) permet un travail par petits groupes et même un travail individualisé qui aideront les enfants à rattraper leur retard et à suivre le cours de leur niveau.

Le programme appliqué dans les classes de l'Ecole de Plein Air est exactement le même que celui des classes des écoles publiques. Les enfants ont le même nombre d'heures de travail que dans leur école d'origine. Ils ne sont donc pas défavorisés par rapport à leurs camarades, bien au contraire, puisqu'ils seront en meilleure santé et capables ainsi de fournir l'an prochain un travail plus important.

Une équipe de rééducateurs et une psychologue scolaire sont attachés à l'établissement. Ils examinent chaque cas particulier et des rééducations telles que : dyslexies, troubles du langage et de l'expression, etc.... peuvent être entreprises gratuitement à l'Ecole de Plein Air.

RESULTATS OBTENUS

- récupération d'une partie du déficit (augmentation moyenne de 3 à 5 kg suivant l'âge, au cours d'une année scolaire)
- meilleur appétit
- meilleure résistance à la maladie, donc moins d'absentéisme
- épanouissement, revalorisation
- diminution de la fatigabilité, le "coup de fouet" permettant d'aborder dans de meilleures conditions la classe suivante (en particulier la 6ème)

Les parents ont toujours constaté avec satisfaction l'amélioration de la santé et du comportement de leur enfant. Ils sollicitent presque tous un 2ème séjour que nous accordons rarement faute de place.

L'Ecole de Plein Air est la seule à permettre la scolarisation efficace des enfants déficients dépistés par les Médecins Scolaires.

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE SEJOUR ?

Transport

Un autocar prendra gratuitement votre enfant près de votre domicile entre 8 h et 8h 30 et le ramènera le soir entre 17h 15 et 17h 30 (les enfants sont sous la surveillance de convoyeuses)

Prix de pension

L'Administration Municipale prend en charge les frais de cette école. Les familles participent selon leurs ressources pour une somme sensiblement égale à celle qui leur est demandée actuellement dans les restaurants scolaires de la Ville de Lille. Ceci pour l'ensemble des trois repas.

L'Ecole de Plein Air fournit gratuitement et assure le blanchissage des :

- tabliers d'écologes (roses pour les filles, bleus pour les garçons)
- serviettes de toilette
- serviettes de table
- oreillers, taies et couvertures pour la sieste.

ANNEXE IV

Ecole maternelle de Plein Air "Les P'tits Quinquins"

Bilan de l'année scolaire 1972-1973

I - Critères de recrutement

identiques à ceux de l'année précédente. Enfants aux troubles associés, ce qui fait que l'effectif de 50 enfants pour deux classes au départ semble toujours très lourd, d'autant que la fréquentation est très régulière.

Au départ, 30 enfants sont maintenus une année supplémentaire :

5 viennent de l'école Bara
4 " " Louis Blanc
1 vient de l'école Suzanne Lacore
7 n'avaient jamais fréquenté l'école maternelle.

3 enfants nous ont quittés : 1 pour l'Institut Médico-Pédagogique -
2 pour placement (après le départ de la mère)

5 nouveaux ont été inscrits

3 enfants ont fait un séjour de 3 mois à Bonnemain.

Il faudra songer en juin au recrutement pour l'année scolaire 1973-1974 (NOMBRE).

II - Origines sociales sur 37 familles

1 père décédé - 2 pères seuls - 6 mères célibataires - 5 familles où il y a eu séparation ou divorce - 1 famille arrière grands-parents ayant pris une fillette en charge.

Profession

1 père chômeur
8 invalides
20 ouvriers
1 cadre
1 père incarcéré
16 mamans qui travaillent avec souvent plusieurs enfants à charge

Conditions de logement

5 familles de deux personnes (1 en H.L.M, les autres ont
1 ou 2 pièces)
4 familles de 3 personnes (1 en F 4 - les autres 2 pièces)
4 familles de 4 personnes (2 en F 4 - 2 en 2 pièces)
2 familles de 5 personnes (3 ou 6 pièces)
7 familles de 6 personnes (2 en F.4 - 2p - 3 p- 4p- 5p- 7p)
3 familles de 7 personnes (1 en F4 - 2p - 5p)
4 familles de 8 personnes (2 logements dans cour - 1 de 3p -
1 de 4 p)
1 famille de 9 personnes (5p)
1 famille de 13 personnes (5p)
1 famille de 14 personnes (F5)
8 logements sont situés dans des cours - 4 au dessus de
"cafés".
10 familles ont sollicité l'attribution d'H.L.M.
2 " ont l'intention de le faire prochainement.

Participation des familles

19	paient	12	F
3	"	30	F
2	"	42	F
3	"	48	F
8	"	54	F
2	"	60	F

7 familles perçoivent l'aide à l'enfance.
30 enfants fréquentent régulièrement la garderie.

Milieu social

Sur ces 50 enfants, 12 seulement connaissent un milieu normal. Pour certains la situation est dramatique (1 père incarcéré - 1 mère qui a abandonné ses enfants - un avis de recherche a été lancé sans résultats - 1 famille a connu des logements successifs selon les "attaches" de la mère et a été hébergée à l'Armée du Salut).

L'alcoolisme sévit dans 12 foyers.

21 enfants ont fait un séjour en aérium ou au C.H.R.

III Problèmes particuliers

de santé

- 21 enfants présentent un important retard staturo-pondéral
- 8 des troubles des voies respiratoires
- 1 des "absences"
- 3 des troubles digestifs
- 11 sont des petits anorexiques
- 12 présentent des séquelles de rachitisme
 - 1 enfant prématuré présente de grosses difficultés motrices
 - 1 hydrocéphale
- 14 enfants partiront en colonie de vacances.
- 2 sont proposés par la C.M.P. pour la classe de socialisation de l'école de plein air Désiré Verhaeghe.

En 10 mois, l'augmentation moyenne de poids a été de 2 kg
7cm $\frac{1}{2}$ en taille.

d'hygiène

13 enfants sont atteints de pédiculose.

Les institutrices n'ont pas continué cette année le traitement au DDT et au lentinol qui donnait peu de résultats.

de comportement

Les difficultés d'ordre familial et social ont un grand retentissement sur ces petits enfants dont 28 ont de gros problèmes de comportement se manifestant par de l'opposition ou un refus des activités proposées, de l'apathie ou de l'agressivité, de la grossièreté.

pédagogiques

En raison de ces problèmes et devant le manque d'intérêt pour les activités scolaires, une organisation pédagogique particulière a été instaurée au 1er trimestre avec possibilité pour les grands de venir s'installer en section de petits, ceci pour leur permettre la manipulation du matériel en toute liberté. Au 2ème trimestre, seuls quelques enfants très perturbés ont encore manifesté le désir de rester avec les petits.

Au 3ème trimestre, en dépit de progrès dans le domaine de la socialisation notamment et d'une grande amélioration psycho-motrice pour quelques enfants, la majorité des enfants, n'a pas acquis la maturité nécessaire pour bénéficier avec profit de l'enseignement du C.P. Leur entrée en classe d'adaptation apparaît souhaitable (avis de la psychologue - résultat de la délibération de la Commission médico-pédagogique). Une enquête portant sur 84 enfants partis dans les écoles primaires voisines fait apparaître que 46 ont eu des difficultés au cours préparatoire, ont doublé, sont allés en classe de perfectionnement, sont orientés vers les classes de transition ou se trouvent en section d'éducation spécialisée.

Madame l'Inspectrice à qui nous avons fait le compte-rendu de cette expérience, et en raison du fait que le secteur de Fives ne possède pas de classe d'adaptation au niveau des écoles maternelles, a obtenu de M. l'Inspecteur d'Académie l'autorisation d'en ouvrir une dans notre école. Cette classe fonctionnerait donc avec 15 élèves, recrutés en majorité dans notre section de Grands, qui auraient probablement été orientés, vers la classe d'adaptation de l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe, et qui pourraient encore bénéficier pendant un an du régime général de l'Ecole de Plein Air.

L'autre classe regrouperait 25 enfants de 4 à 6 ans déficients physiques recrutés par le médecin scolaire.

Organisation générale

beaucoup de difficultés ont surgi cette année dans les services de livraison. La S.A.V.P.E.M. ne peut plus déranger un livreur pour les petites quantités hebdomadaires. Le livreur (oeufs, fromages) devait faire une tournée spéciale pour cette école de Fives. Les marchandés de légumes nous ont abandonnés à tour de rôle. Le boucher (boeuf) oublie parfois sa livraison hebdomadaire.

Ces factures arrivent tardivement (retard dans l'établissement de la demande de subvention du F.O.R.M.A.) et pas toujours en trois exemplaires, malgré les réclamations réitérées.

Ces problèmes alourdissent considérablement la besogne administrative.

ANNEXE V

Ecole de Plein Air "Les P'tits Quinquins"

Compte-rendu financier -exercice 1972

Budget de fonctionnement

N° de compte	Désignation	Exercice 1972	Exercice 1971
600	Pharmacie	369,80	485,32
601	Alimentation	33.832,31	31.607,89
602	Habillement	2.404,16	1.548,05
605	Entretien	1.427,20	1.777,76
608	Fournitures de bureau	298,34	-
631-4	Blanchisserie	1.338,97	1.750,68
633	Acquisition petit matériel	4.909,17	2.990,32
634-2	Gaz	16.795,70	14.127,03
634-02	Electricité	2.608,36	2.309,08
610-8	Personnel surveillance - personnel municipal	121.791,37	150.230,04
	TOTAL	202.302,97	206.826,17
Sommes versées par les familles et le personnel		19.241,60	21.279,50
Subvention du FORMA		1.465,15	1.263,33
Dépenses prises en charge par la Ville		181.596,22	184.283,34
Différence par rapport à l'année 1971			
184.283,34 - 181.596,22 = <u>2.687,12</u>			
<u>Détail du budget alimentation</u>			
- pain - biscuits - pâtisserie	1.588,31	5%	
- crèmerie	7.831,38	23%	
- viande	9.594,15	28%	
- poisson	1.141,17	3%	
- légumes -fruits	5.362,00	16%	
- épiceries - conserves	6.466,02	19%	
- boissons	1.849,08		
	<u>33.832,31</u>		
Augmentation sur ce poste de			
33.832,31 - 33.286,13 = 1.546,18			
- Nombre de jours de l'exercice : 226 jours			
- Nombre de journées enfant : 226 x 40 = 9040			
- Prix revient 1 journée alimentation : 3,74			
- Prix revient 1 journée administration : 20,08			
- Augmentation du prix de journée alimentation			
3,74 - 3,29 = 0,45 soit 13%			

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires

BUREAU DES ECOLES



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR

" LES P'TITS QUINQUINS "

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'Administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" tiendra, dans les locaux scolaires de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" (62, rue de Flers) le jeudi 9 mai 1974 à 14h 30.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 1973.
- Bilan financier de l'exercice 1973.
- Bilan de l'année scolaire 1973/1974.
- Ecole de plein air maternelle - Prix des repas - Rajustement.
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 29 Avril 1974

Pour le Maire de Lille
L'Adjoint délégué,

B. MOLLET.

ECOLE DE PLEIN AIR "LES P'TITS QUINQUINS"

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion
du 9 mai 1974



Le Conseil d'Administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" s'est réuni le jeudi 9 mai 1974 à 14 heures 30, sous la présidence de M. le Docteur MOLLET, Adjoint au Maire, délégué aux crèches, pouponnière et troisième âge.

Etaient présents :

- M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
- M. Miglos, Conseiller Municipal
- M. C. Bacquart, Directeur des Affaires scolaires
- Mlle Thuilliez, Conseillère pédagogique, représentant Mme l'Inspectrice départementale des écoles maternelles
- Mme Martel, représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire
- M. le Docteur Auerbach, du Centre Médico Scolaire
- Mme Izak, Directrice de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

Etaient excusés :

- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
- Mme Vanneufville, Conseiller Municipal
- M. le Docteur Coupain, médecin attaché à l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

Conseil d'administration de l'école de plein air

"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 9 mai 1974

Ordre du jour

Procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 1973.

Mme Izak souligne les deux points importants :

- le Conseil d'administration se réunit maintenant séparément pour les deux écoles de plein air ;

- ouverture dès le 15 septembre 1973 de la classe d'adaptation. Il ne subsiste plus qu'une classe de plein air.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conseil d'administration de l'école de plein air

"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 9 mai 1974

Bilan financier de l'exercice 1973

Compte rendu financier de l'exercice 1973

Budget de fonctionnement

<u>N° du compte</u>	<u>désignation</u>	<u>Montant</u>
600	pharmacie	475,00 F
601	alimentation	31.618,91 F
602	habillement	513,18 F
605	produits d'entretien	1.670,05 F
608	fournitures de bureau	205,23 F
609	autres fournitures	1.019,41 F
631-4	entretien matériel	1.863,90 F
633	acquisition petit matériel	1.288,62 F
	TOTAL	38.179,30 F
	eau (1er semestre)	1.847,51 F
	gaz	13.764,58 F
	électricité	2.811,35 F
	entretien	772,57 F
	TOTAL	57.375,31 F
<u>Dépenses de personnel</u>		
	(Mme Bonnelle) titulaire	154.003,14 F
	enseignant	16.363,22 F
	TOTAL GENERAL	227.741,67 F
<u>Recettes</u>		
704	participations (familles et personnel)	18.064,86 F
737-9	FORMA	668,34 F (1.794,78 F)
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	18.733,20 F

- Dépenses prises en charge par la Ville

$$227.741,67 \text{ F} - 18.733,20 \text{ F} = 209.008,47 \text{ F}$$

- Différence avec l'année 1972

$$209.008,47 \text{ F} - 181.596,22 \text{ F} = 27.412,25 \text{ F} \dots 13 \%$$

Mme Izak remarque une petite différence entre ses calculs personnels (faits d'après le registre régulièrement mis à jour à l'école) et les totaux envoyés par les services financiers. Ceci tient au fait que certaines dépenses engagées ne sont pas encore toutes payées à ce jour.

En outre, en ce qui concerne les dépenses de personnel, le salaire de Mme Bonnelle ex-cuisinière (partie en retraite en octobre 1973) n'a pas été repris par le service du traitement.

Pour la subvention du FORMA, elle s'élève pour les trois trimestres de l'année à 1.794,78 F. Mais tous les calculs ont été repris avec les sommes fournies par les services spécialisés municipaux.

Une augmentation du budget devra probablement être sollicitée à la fin du mois de juin lorsque toutes les factures du 1^{er} semestre seront rentrées.

Le Conseil d'administration adopte le bilan financier.

Conseil d'administration de l'école de plein air

"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 9 mai 1974

Rajustement des taux de participation des familles - Etude de l'application de la grille (2) - Observations.

La grille adoptée par le Comité de la Caisse des écoles pour les restaurants d'enfants et garderies est proposée comme étant la mieux adaptée car basée sur le S.M.I.C. augmenté des allocations familiales.

Les observations de Mme Izak portent sur 36 familles dont 5 n'ont pas répondu pour des raisons diverses (1 a refusé) à son enquête :

- 19 familles se retrouvent dans la même catégorie ;
- 9 se retrouvent dans une catégorie supérieure, certaines pour un dépassement minime ;
- 5 se retrouvent dans une catégorie inférieure.

Même rajustés (une augmentation de 10% est tolérée par la Direction du Commerce Intérieur et des Prix) les tarifs restent inférieurs à ceux pratiqués dans les restaurants scolaires, ce qui est souhaitable pour des raisons plusieurs fois évoquées.

Les enfants de l'école de plein air doivent obligatoirement prendre leurs repas à l'école. Ils se recrutent généralement dans les familles les plus défavorisées sur le plan social.

Ce fait exclut le système demandé par M. le Trésorier Principal qui souhaite que désormais la perception se fasse par tickets, pour **activer** le recouvrement :

- Que ferons-nous des enfants qui par négligence ou manque de ressources des familles arriveront sans ticket à l'école? Il n'est pas possible de renvoyer seul un jeune enfant, surtout si la mère travaille ou si elle risque d'être absente de la maison.

- La fréquentation scolaire s'en ressentira, surtout en classe de plein air maternelle où elle n'est pas obligatoire. Dans la classe d'adaptation l'enfant ne pourra être libéré à 11 heures 30.

Tous les enfants dont la majorité, selon la formule de la circulaire ministérielle concernant les écoles de plein air "doivent être soustraits tout au moins, pendant une grande partie de la journée, un milieu familial préjudiciable à leur santé et à leur éducation" fréquentent la garderie du mercredi et du samedi. La baisse d'effectifs se fera sentir comme dans les autres écoles le samedi. Les enfants ne feront plus la sieste qui leur est indispensable et nos résultats déjà bien minces risquent d'être compromis si l'absentéisme est important. C'est toute la continuité de l'action éducative si difficilement entreprise qui doit être remise en cause. Mme Izak laisse les membres du Conseil d'administration y songer dans l'optique de la politique sociale menée jusqu'ici.

.../...

Le conseil d'administration adopte la grille et les tarifs repris en annexe.

Tous les membres sont d'accord pour refuser la demande de M. le Trésorier Principal concernant le mode de perception par tickets, les pertes d'argent seraient plus importantes car il est hors de question d'envisager de renvoyer un enfant qui se présenterait sans ticket.

I - Ecoliers - Participations des familles

Catégorie	Tarif réduit	Tranche de 200 F	Tranche de 200 F	Tranche de 300 F	Tranche de 800 F	Tarif maximum
Tarif mensuel	13,50	33,00	45,00	54,00	60,00	66,00
Nombre de personnes composant le foyer	Ressources mensuelles inférieures à	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles supérieures à
3	1.040	1.041 et 1.240	1.241 et 1.440	1.441 et 1.740	1.741 et 2.540	2.541
4	1.200	1.201 et 1.400	1.401 et 1.600	1.601 et 1.900	1.901 et 2.700	2.701
5	1.400	1.401 et 1.600	1.601 et 1.800	1.801 et 2.100	2.101 et 2.900	2.901
6	1.600	1.601 et 1.800	1.801 et 2.000	2.001 et 2.300	2.301 et 3.100	3.101
7	1.750	1.751 et 1.950	1.951 et 2.150	2.151 et 2.550	2.451 et 3.250	3.251
8	1.900	1.901 et 2.100	2.101 et 2.300	2.301 et 2.600	2.601 et 3.400	3.401
9	2.050	2.051 et 2.250	2.251 et 2.450	2.451 et 2.750	2.751 et 3.550	3.551
10	2.210	2.211 et 2.410	2.411 et 2.610	2.611 et 2.910	2.911 et 3.710	3.711
11	2.370	2.371 et 2.570	2.571 et 2.770	2.771 et 3.070	3.071 et 3.870	3.871
12	2.530	2.531 et 2.730	2.731 et 2.930	2.931 et 3.230	3.231 et 4.030	4.031

II - Personnel enseignant et municipal : 3,00 F par repas

III - Commensaux : 3,60 F par repas

Conseil d'administration de l'école de plein air

"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 9 mai 1974

Bilan de l'année scolaire 1973/1974

Classe de plein air

Effectif

Prévu à la rentrée de septembre 25 à 30 pour assurer une moyenne de présents de 25.

Un enfant ne s'est pas présenté

Un était placé à Marcoing

Un était placé à Zuydcoote

Un était placé au Foyer des Pupilles

Un a connu des placements successifs avant d'être réintégré.

En cours d'année trois enfants sont rentrés mais deux sont partis à Bonnemain, un a été placé en nourrice.

Actuellement, le nombre d'inscrits est de 28.

Fréquentation

Très régulière, même le samedi.

Quelques petites épidémies de rubéole - rougeole - varicelle.

Taux moyen de fréquentation - 90 à 93 %.

Critères de recrutement

Le recrutement est fait par le médecin du Centre médico scolaire. Chaque année, en mai ou juin, le Docteur détermine quels sont les enfants à maintenir une année supplémentaire. Les places restantes sont partagées entre les enfants dépistés dans les écoles maternelles voisines, plus rarement attribuées à des enfants n'ayant jamais fréquenté d'école maternelle.

Les enfants retenus sont des déficients physiques selon les termes retenus par la Circulaire Ministérielle concernant les écoles de plein air.

Cette année - 18 enfants ont une nette insuffisance staturale - pondérale
- 2 sont des petits asthmatiques
- 4 des anorexiques
- 1 hydrocéphale

Presque tous sont des instables psycho-moteurs. Mais ce sont surtout des "cas sociaux". Je pense en effet que tant qu'il y aura des parents qui boivent, des gens mal logés dans des rues sans joie, des couples désunis dans lesquels on se désintéresse des enfants aussi bien sur le plan matériel que sur le plan moral, intellectuel et affectif, il y aura des enfants qui courront de gros risques du fait de leurs conditions déplorables de vie.

Cette année j'ai pu constater que :

- l'alcoolisme sévit dans neuf foyers

- si de plus en plus de familles accèdent aux H.L.M. de ce secteur, il reste 4 familles logées dans des cours

- 3 qui occupent une chambre au dessus d'un café.

Sur 25 familles on compte deux pères décédés, deux pères restés seuls avec un ou plusieurs enfants, deux mères célibataires, dix foyers dans lesquels il y a eu séparation, divorce ou remariage, quatre pères sont en chômage ou travaillent irrégulièrement, six sont en "longue maladie", un est militaire, huit mamans travaillent, neuf enfin ont fait un séjour plus ou moins long, plus ou moins précôce à l'hôpital ou en maison d'enfants.

Le nombre de "cas graves" augmente chaque année et si un certain "seuil" vient à être dépassé les méthodes dont nous disposons pour favoriser l'épanouissement et l'intégration sociale de ces petits enfants risquent d'échouer. (Pour deux en particulier cette année une intervention a été demandée au niveau du Tribunal pour enfants par l'intermédiaire des assistantes sociales).

Dimanche 5 mai retrait de l'enfant HENDRYCKX Hélène à la suite d'une déposition des voisins. En dépit de mes appels, l'assistance sociale n'avait pas encore fait la déclaration qui s'imposait et l'enfant a été confié au Foyer des Pupilles. Une enquête de police a eu lieu le 6 mai. J'ai joint à ma déposition la fiche établie par le Docteur Coupain et vais demander aux services d'hygiène le compte rendu de l'enquête à domicile que j'avais sollicitée.

J'ai également demandé qu'une enquête soit faite pour la petite Aline CALLAERT.

Problèmes particuliers à cette classe.

1°) pas de gros problèmes de santé en dehors du fait que la majorité des enfants ont une taille et un poids inférieurs à la normale.

en 9 mois gain de poids moyen	1 Kg 500
de taille	5 cm

Les enfants n'ont pas subi cette année le contrôle radiologique annuel (Circulaire - Ministère de la Santé Publique).

Ce n'est qu'au mois de février qu'ont pu commencer les visites médicales du Centre médico scolaire. Elles ont été pratiquées par le Docteur Auerbach qui remplace le Docteur Gilardone.

(14 enfants colonie - 3 à Bonnemain)

2°) Problèmes d'hygiène

Les enfants porteurs de parasites sont toujours aussi nombreux en dépit des remarques faites plusieurs fois par an aux parents.

L'hygiène corporelle et vestimentaire est déplorable pour certains ; les visites des assistances sociales restent sans effet et quelques enfants reçoivent deux douches hebdomadaires et la toilette matinale, même le coup de peigne sont donnés par une femme de service à l'arrivée.

J'ai sollicité deux enquêtes à domicile du service d'hygiène.

3°) Problèmes pédagogiques

Les groupes de travail sont difficiles à organiser car tous les enfants réclament la présence constante de la maîtresse. Des obligations de tous ordres l'obligent parfois trop souvent à interrompre les activités ce qui est regrettable pour ces enfants qui ont plus que d'autres besoin d'une présence permanente et stable.

Trois enfants pourront entrer directement au cours préparatoire (probablement à l'école de plein air) Une est admise à Marc Sautelet -

Sept enfants iront probablement en classe d'adaptation -

Cinq pourront réintégrer une école maternelle ordinaire et seront aptes après une année en section de grands à entrer au cours préparatoire.

Les autres seront maintenus en classe maternelle de plein air.

Le recrutement de cette classe sera assuré le 21 mai. Les directrices des écoles maternelles voisines qui ont été contactées semblent avoir signalé peu d'enfants déficients physiques, et les enfants présentés sont malheureusement atteints de troubles associés et apparaissent comme des "cas sociaux".

Classe d'adaptation

Effectif

Quinze enfants ont pu cette année bénéficier d'un séjour en classe d'adaptation. Ils ont été recrutés surtout à l'école maternelle de plein air. Cette classe a été sollicitée après constatation des difficultés rencontrées au cours préparatoire d'un grand nombre d'enfants de l'école de plein air.

6 enfants venaient de la section de grands de l'école de plein air

4 enfants venaient de l'école maternelle Louis Blanc

2 enfants venaient de l'école maternelle Bara

1 enfant venait de l'école maternelle La Fontaine

1 enfant venait d'une école privée par l'intermédiaire de l'assistante sociale

Fréquentation

Très régulière.

Taux moyen de fréquentation 94 %.

Avant qu'il en soit question, les enfants de cette classe (qui ont passé six ans) ont conservé le bénéfice de la garderie.

Critères et modalités du recrutement

Les enfants susceptibles de rencontrer des difficultés au cours préparatoire sont signalés par les institutrices des sections de grands. Ils subissent alors :

- un examen psychologique
- un examen médical
- éventuellement on procède à une enquête sociale.

Ces examens permettent d'établir si l'enfant peut profiter avec le maximum de chances de la pédagogie de soutien de la classe d'adaptation (on élimine les enfants au quotient intellectuel trop faible ou les enfants trop perturbés). La synthèse de tous ces examens est faite par la CMPC (I) qui prend la décision finale.

I) Commission médicale pédagogique de la circonscription.

La classe d'adaptation accueille donc des enfants qui manquent de maturité.

- qui sont petits déficients physiques
- des "cas sociaux" qui du fait de l'indigence du milieu ne peuvent entamer d'emblée une scolarité normale.

Cette année, la classe comporte :

- 10 enfants "cas sociaux"
- 4 enfants déficients physiques
- 1 enfant étranger
- 5 enfants ont d'importants problèmes relationnels
- Tous rencontrent des difficultés au cours des apprentissages scolaires.

Afin de permettre à ces enfants de réintégrer le milieu scolaire normal (vocation première de la classe d'adaptation) une pédagogie spéciale est mise en place.

Organisation pédagogique

L'enfant de classe d'adaptation peut se caractériser de la façon suivante :

- difficultés relationnelles
- blocage de l'expression sous toutes ses formes et particulièrement du langage
- difficulté d'appréhender le réel en raison d'un déficit des fonctions sensori-motrices et psycho-motrices.

Ce qui se traduit soit par de la passivité, soit par de l'agitation stérile, voire de l'agressivité.

L'organisation pédagogique est mise en place avec l'institutrice par le G.A.P.P. (comprenant un rééducateur du langage, un rééducateur de la psychomotricité, un psychologue scolaire. Ils s'intéressent tous à favoriser :

- la socialisation de l'enfant
- l'expression verbale et graphique
- le contact avec le réel qui manque tant aux enfants pauvres des villes
- l'initiation aux apprentissages scolaires (lecture et maths modernes)

Parallèlement des rééducations spécifiques sont entreprises en langage et psychomotricité.

Des réunions de synthèse ont lieu en cours d'année et un bilan est établi pour chaque enfant par le G.A.P.P. Je regrette pour ma part de ne pouvoir y assister mais l'école ne comporte que deux classes et je me dois d'organiser les activités de tous les enfants pendant que les personnes intéressées délibèrent à leur sujet. Nous aurons toutefois à envisager d'autres dispositions, lors de l'application de la circulaire n° 74.148 du 19 avril 1974 (B.O.)

Une réunion de parents a eu lieu au cours du 1er trimestre. Sur quinze familles, dix étaient représentées et se sont vivement intéressées au travail qui leur a été présenté, expliqué et valorisé par les membres du G.A.P.P. Les parents semblaient avoir compris que si leur enfant ne lisait pas ou n'écrivait pas encore il n'en fournissait pas moins un travail important et ils ont apprécié les réalisations enfantines présentées.

I) Groupe d'aide psycho pédagogique

Une seconde réunion aura lieu le 15 juin et chaque famille sera mise au courant des progrès réalisés par l'enfant et de l'orientation proposée pour la prochaine rentrée scolaire.

Bilan d'une année de fonctionnement

Il est difficile d'établir un bilan quantitatif. Les enfants de la classe d'adaptation sont et restent des enfants fragiles et l'on ne peut à présent établir de diagnostic sur leur scolarité future. Toutefois actuellement dix enfants paraissent en état d'affronter l'an prochain le cours préparatoire. Une réunion d'information des maîtres de cours préparatoire qui recevront ces enfants aura lieu le 14 juin (veille de la réunion des parents) et nous insisterons sur la nécessité de continuer avec ces enfants la pédagogie de "soutien" dont ils ont été l'objet au cours de cette année. La réussite majeure réside dans le comportement de l'enfant - gain appréciable d'autonomie

- réceptivité, ouverture sur le monde dont nous espérons qu'elle éclairera la scolarité future.

Cette action pédagogique a toutefois ses limites en raison de l'indigence des familles qui, en dépit des contacts que nous essayons d'instaurer entravent par leur attitude, l'épanouissement de l'enfant. L'école ne peut compenser les carences familiales notamment dans le domaine du "vécu" et nos présentations du "réel" demeurent artificielles.

L'école de plein air est toutefois privilégiée par tout ce que nous pouvons offrir aux enfants grâce à la compréhension de l'administration municipale, et qu'elle permet par sa structure une large relation maîtresse-enfant et personnel-enfant très différente de la relation purement scolaire. L'enfant en difficulté a besoin qu'on s'intéresse à son retard scolaire, à son inadaptation familiale ou scolaire, à ses petits maux (bobos divers - anorexie - énurésie - besoin de caresses - appels de toutes natures). Ici chaque enfant trouve l'attention et la valorisation nécessaires à son plein épanouissement.

Problèmes de recrutement

Les possibilités de l'école paraissent d'ores et déjà inférieures aux besoins de ce quartier : sept enfants sont signalés dans la classe maternelle de plein air - huit testés + cinq en attente à Bara - trois à Brasseur - trois à Suzanne Lacore. La CMPC sera tenue d'éliminer environ 50 % des enfants en raison du nombre limité de places.

Bilan de la classe d'adaptation

Le Conseil d'administration émet le vœu que soit créé au sein du groupe scolaire primaire Paulin Parent - Cabanis une deuxième classe d'adaptation pour répondre aux besoins de ce secteur de Fives, car la CMPC devra rejeter 50 % des demandes formulées par les directrices d'école maternelle de ce quartier.

Le Directeur des Affaires scolaires prendra contact avec M. l'Inspecteur départemental de Lille IV.

Bilan de la classe de plein air

Emus par la situation dramatique dans laquelle se trouvent certains petits enfants de cette classe, les membres du Conseil d'administration décident d'en référer à la Commission de l'Instruction Publique et souhaitent que des mesures d'urgence soient prises quand se présentent des situations aussi graves (lutte contre l'alcoolisme qui sévit dans les épiceries-buvettes, mesures à prendre par la directrice quand elle constate les sévices subis par les enfants, lorsque n'aboutissent pas les démarches auprès des assistantes sociales dont la bonne volonté ne saurait être mise en cause).

Mme Martel fait remarquer qu'une circulaire émanant du Ministère de la Santé Publique précise dans quels cas particulier il doit être procédé au contrôle radiologique annuel. Les enfants des écoles maternelles astreints au B.C.G. au cours de la 6ème année ne sont plus concernés par cet examen de dépistage.

Questions diverses

1°) Achat d'un réfrigérateur avec congélateur

Le réfrigérateur existant est en mauvais état. Un congélateur est nécessaire pour conserver certaines denrées surgelées de dépannage que la SAVPEM refuse de livrer, compte tenu que le camion ne peut se déplacer pour les petites commandes faites chaque semaine.

M. Bacquart suggère de demander l'ouverture d'un crédit d'investissement au budget primitif de 1975. Mme Izak enverra la documentation.

2°) Achat d'une machine à laver

Notre petite machine Calor utilisée pour laver les tabliers de nylon que portent les enfants a été réparée une fois et est maintenant hors d'usage. L'économat en a refusé l'achat ainsi que les services électriques. Compte tenu de l'économie réalisée par ce procédé, M. Bacquart s'emploiera à débloquer le crédit d'investissement nécessaire (de l'ordre de 225 à 250,00 F).

3°) Constitution d'une ludothèque - bibliothèque

Les enfants de la classe d'adaptation sont d'un milieu social très pauvre et n'ont pour occuper leurs loisirs que la télévision ou la rue. Nous envisageons de leur confier livres et jeux (genre jeux de société ou jeux de construction) dont ils seraient responsables avec accord de la famille et moyennant une faible rétribution de celle-ci. Le crédit à engager au départ serait de 1.000,00 F environ. Mme Izak enverra le détail de l'organisation qu'elle envisage ainsi que la liste des jeux et des livres (voir le Furet du Nord).

4°) Les rééducateurs trouvent le nouveau matériel de la classe d'adaptation extrêmement bruyant et souhaiteraient qu'un tapis (genre Bullgomme) soit placé sous les tables (dimensions 4 m x 4 m).

Mme Izak pense s'inquiéter du prix près de la maison Fives-Lino.

5°) Organisation des sorties

L'institutrice de la classe d'adaptation souhaiterait emmener ses élèves " à l'extérieur " une ou deux fois par trimestre. M. Bacquart propose de faire apparaître au budget prévisionnel de 1975 à la rubrique 661 transports une somme qui reste à fixer.

Le Conseil d'administration donne son accord à ces propositions.

6°) Reclassement des femmes de service

Toutes les femmes de service des autres écoles maternelles, reclassées agents spécialisés des femmes de service ont perçu d'importants rappels. Le personnel de l'école maternelle de plein air semble avoir été oublié et M. Bacquart interviendra auprès de son collègue, M. Keignaert, afin que soit revue la situation de ces agents spécialisés.:

Mme Dupont Renée

Mme Goémine-Caillez Berthe (actuellement en retraite)

Mme Vangermée Elise (en congé de longue durée)

Mme Staelens-Guyot Paulette

Mme Bailleux-Ferlier Thérèse

Mme Dupeyre-Chassine (actuellement en Mairie)

Ces dames se sont d'ailleurs renseignées préalablement près des services municipaux financiers et de leur syndicat qui s'étonnent de cette situation.

La séance est levée à 17 heures. Mme Izak et M. le Docteur Mollet se montrent très satisfaits de cette après-midi. C'est à ce moment que Mme Izak annonce qu'elle envisage de faire valoir ses droits à la retraite pour le mois de juin 1975.

Vu, le Président,

La Directrice,

B. MOLLET.

R. IZAK
Secrétaire de séance

Conseil d'Administration de l'école de plein air

"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 9 mai 1974

ANNEXE

Détail du budget alimentation

Pain - biscuits - pâtisserie	!	3.055,18 F	!	9,5 %	!
Crèmerie	!	6.600,83 F	!	20 %	!
Oeufs - fromage	!	1.913,27 F	!	6 %	!
Boucherie	!	9.055,29 F	!	27,5 %	!
Poisson	!	1.553,11 F	!	4,5 %	!
Légumes - fruits	!	4.738,68 F	!	14,5 %	!
Epiceries - conserves	!	4.380,13 F	!	13 %	!
Boissons	!	1.600,74 F	!	5 %	!

- Nombre de jours de l'exercice : 221
- Nombre de journées enfant : 8131
- Prix de revient d'une journée alimentation : 4,04 F
(3,74 F en 1972) + 8 %
- Prix de revient d'une journée administration : 25,70 F
(20,08 F en 1972) + 27 %

Ce qui s'explique par le fait que les participations des familles et du personnel sont restées inchangées depuis 1968, alors qu'augmentaient les prix et les charges sociales.

En raison des hausses successives des prix des denrées alimentaires le budget prévisionnel 1974 risque d'être insuffisant. Le relèvement du budget alimentation n'a pas été demandé, l'effectif étant en baisse de 10 à 15 enfants en raison de la transformation d'une classe de plein air (25-30 élèves) en classe d'adaptation (15 élèves).

MAIRIE DE LILLE
Direction des Affaires scolaires
BUREAU DES ECOLES



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR
DESIRE VERHAEGHE

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe tiendra, dans les locaux scolaires du Château de La Carnoy (rue de La Carnoy à Lambersart) le vendredi 10 mai à 10 heures.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 1973.
- Bilan financier de l'exercice 1973.
- Ecole de plein air primaire - Prix des repas - Rajustement.
- Regroupement des classes à La Carnoy.
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 29 Avril 1974

Pour le Maire de Lille
L'Adjoint délégué
à l'Instruction Publique,

Raymond ALLARD.

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du

10 Mai 1974



Le Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe s'est réuni le vendredi 10 mai à 10 heures à l'école de plein air annexe de La Carnoy, sous la présidence de Monsieur Allard, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents

- M. Miglos, Conseiller Municipal
M. Duhamel, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille I
M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille IV
Mlle Inglebert, Secrétaire Général de la Mairie de Lille
M. C. Bacquart, Directeur des Affaires Scolaires
Mme Martel, représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire
Mme le docteur Thibaudier, Médecin attaché à l'école de plein air Désiré Verhaeghe
M. Gibbal, Professeur de rééducation physique
Mme Lempereur, Vice-Président du Conseil Général du Nord - Déléguée départementale de l'école de plein air
M. Delpouve, Directeur de l'école de plein air Désiré Verhaeghe
Mme Huart, Directrice de l'école de plein air annexe de La Carnoy

Etaient excusés

- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
M. Lussiez, Conseiller Municipal
M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
Mme Vanneufville, Conseiller Municipal
M. Groschens, Recteur de l'Académie de Lille
M. Rancurel, Inspecteur de l'Académie de Lille
M. Dascotte, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille III
Mlle Deshayes, Inspectrice départementale des écoles maternelles
M. Josephe, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille II.

Monsieur Allard rappelle que les deux conseils d'administration des P'tits Quinquins et Désiré Verhaeghe se réunissent séparément.

Il remercie Mme Huart pour son accueil et la félicite pour la tenue de son établissement : "il suffit d'y entrer pour sentir tout ce qui a changé".

Il remarque l'élégance avec laquelle l'établissement est tenu et la chaleureuse ambiance qui s'en dégage.

Madame Huart remercie M. le Président pour son compliment. Elle pense qu'à travers elle, cette aimable remarque revient à l'équipe dévouée dont elle est entourée.

En effet, elle apprécie le zèle de tout le personnel de l'école qui met un point d'honneur à "tenir" l'établissement comme s'il s'agissait de sa propre maison.

Elle remercie, d'autre part, l'Administration municipale, et le service d'Architecture, en particulier, pour l'effort réalisé à propos de la restauration du bâtiment et le bon goût avec lequel les travaux ont toujours été exécutés.

* * * *

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 1973

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conseil d'Administration de l'école de plein air
Désiré Verhaeghe

Réunion du 10 mai 1974

Bilan financier de l'exercice 1973

Madame Huart commente le compte-rendu qui figure en annexe du procès-verbal.

Elle souligne en particulier les difficultés ressenties au niveau des comptes 605 - 608 - 609 et 631-4, les crédits alloués par la Mairie étant systématiquement inférieurs à celui demandé par l'école de plein air.

Ces réductions de budget freinent le bon fonctionnement de l'établissement. Elle donne des exemples qui illustrent son propos :

- a) en ce qui concerne le compte 605 :

En janvier 1974, une évaluation précise des besoins des deux écoles de plein air en produits d'entretien a été faite. Une commande a été passée dans ce sens et la facture s'élève à 4.957 F, alors que les services municipaux ont ramené le crédit alloué à 3.000 F pour 1974.

Madame Huart attire donc l'attention du conseil d'administration sur les difficultés à venir de fonctionnement et la nécessité d'obtenir un budget complémentaire pour boucler l'année en cours.

- b) à propos du compte 608 :

300 F ont été attribués en 1973 pour faire fonctionner les deux écoles en matériel bureau.

Elle présente aux membres présents une facture s'élevant à 62, 90 F et se décomposant de la façon suivante : trombones, punaises, gommes, crayons bic et épingles de bureau.

Madame Lempereur remarque qu'il doit être bien difficile de fonctionner dans de telles conditions.

Monsieur Allard relève la médiocrité des crédits mis à la disposition de l'école de plein air. Il demande quels sont les moyens pratiques de compenser la pauvreté du budget.

Monsieur Bacquart pense, qu'en raison de l'augmentation constante du coût de la vie depuis janvier 1974, l'octroi d'un crédit complémentaire devrait être sollicité.

Mademoiselle Inglebert est de cet avis et demande à Mme Huart s'il est possible de chiffrer avant le 15 mai le budget supplémentaire qui serait nécessaire pour faire tourner l'établissement de façon convenable.

.../...

Avis favorable du Conseil d'Administration à l'octroi d'un crédit complémentaire.

Madame Huart soulève le problème des marchés passés entre l'Administration municipale et certains fournisseurs (blanchisserie - coopérateurs....). Elle s'étonne que de tels marchés soient passés sans que la direction de l'école de plein air soit tenue au courant et n'ait à émettre un avis. De telles situations l'ont obligée à changer de blanchisseur en décembre 1973, sans aucun grief contre celui-ci, bien au contraire. Par contre, ce fournisseur n'a pas pu être payé de ses factures d'octobre et novembre et a vu leur paiement reporté en janvier. (L'école de plein air a été avertie en décembre que le marché passé avec la maison Annett était dépassé depuis septembre, et le linge continuait à être confié chaque semaine à ce blanchisseur).

N.B. La règle administrative veut que, lorsqu'est atteint le seuil au delà duquel la passation d'un marché s'avère indispensable, ce marché soit passé par le service qui passe les commandes les plus importantes.

Mademoiselle Inglebert, comme M. Allard et les membres du Conseil d'administration pensent néanmoins indispensable que la directrice de l'école de plein air soit consultée.

Retard dans le paiement des fournisseurs

La Directrice de l'école de plein air signale aussi le retard dans le paiement de certains fournisseurs. Certains d'entre eux devant attendre de longs mois leur mandatement (il est arrivé qu'un fournisseur ait à attendre un an pour être payé).

Mademoiselle Inglebert estime ce retard inadmissible et souhaite qu'on lui adresse la liste des fournisseurs impayés. Elle veillera personnellement à ce que de tels retards ne se renouvellent pas.

Demande d'ouverture d'un crédit investissement

Madame Huart souhaite enfin l'ouverture d'un crédit investissement. Elle rappelle les difficultés rencontrées récemment à propos des solariums de l'école de plein air.

Ces appareils, très anciens, datent de 1954 et leur entretien commence à devenir très coûteux : 1.000 F en 1971, 500 F en 1972 et un devis de 928F avait été établi en 1973. Elle avait donc, à ce moment suggéré que ce matériel vétuste soit réformé et remplacé progressivement par du matériel neuf, mieux adapté et d'entretien moins onéreux.

Sa demande adressée à M. l'Adjoint délégué aux bâtiments communaux, n'a pas été favorablement accueillie, motif pris que l'école de plein air dispose d'un budget. Or, ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Madame Huart rappelle qu'il ne lui est donc pas possible d'envisager l'achat d'un matériel dépassant 100 F.

.../...

Mlle Inglebert recommande de saisir la Commission des Finances qui se réunit le 15 mai, d'une demande d'ouverture de crédit de 2.000 F. en vue de l'acquisition d'un appareil à rayons ultraviolets, indispensable.

D'autres appareils seraient nécessaires pour le bon fonctionnement de l'établissement : un congélateur, un brumisateur destiné à la désinfection de l'atmosphère.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable à l'acquisition du matériel demandé et souhaite que, dans un premier temps, l'ouverture d'un crédit de 2.000 F. intervienne au budget supplémentaire de 1974, en vue du remplacement d'un solarium indispensable aux séances de rayons ultraviolets.

M. Allard pense qu'il faudrait accorder à l'école de plein air les investissements demandés et que cela ne devrait pas poser de problème. Ces demandes devront faire l'objet de propositions lors de l'établissement du budget primitif de 1975.

Mlle Inglebert ajoute qu'il faudrait un budget prévisionnel des besoins de l'école de plein air en équipement.

M. Allard souhaite une présentation différente du compte rendu financier, avec une évaluation du pourcentage des dépenses relevant de chaque compte par rapport au budget total. Il demande à M. Bacquart d'y veiller. Il souhaite d'autre part une analyse précise des besoins de l'école de plein air dans chacun des chapitres afin de sortir un "budget vérité" (tenant compte de toutes les dépenses : amortissements, travaux, traitements du personnel enseignant, des rééducateurs relevant de Jeunesse et Sport etc...). Ces éléments seront utilisés lors de l'examen du budget par la Commission des Finances.

Mlle Inglebert pense qu'il serait intéressant de rechercher ces renseignements en vue de l'établissement d'un budget mieux adapté pour 1975.

M. Allard remercie Mme Huart pour sa bonne gestion compte tenu de la modestie de son budget ; il pense qu'elle s'en sort très bien.

Conseil d'administration de l'école de plein air

Désiré Verhaeghe

Réunion du 10 Mai 1974

Prix des repas - Rajustement

Madame Huart présente le projet de rajustement qui fait application de la grille, basée sur le S.M.I.C. + les allocations familiales, adoptée par le Comité de la Caisse des écoles pour les restaurants d'enfants et qui s'avère adaptée aux ressources des familles.

En outre, les tarifs pourraient être relevés de 10%, limite tolérée par la Direction du Commerce Intérieur et des Prix, compte-tenu du fait qu'aucun rajustement n'est intervenu depuis 1969.

Monsieur Allard pense alors qu'il serait judicieux de faire un rajustement régulier, annuel, afin de suivre l'évolution du coût de la vie.

Monsieur Bacquart précise que les propositions antérieures de rajustement avaient été stoppées par la Commission des Finances, laquelle souhaitait qu'une grille unique soit adoptée par l'ensemble des services municipaux. Une grille établie par les services financiers et basée sur le quotient fiscal s'est révélée inapplicable et a été écartée par le Conseil d'administration des écoles de plein air.

Madame Huart proteste, en outre, contre le voeu de M. le Trésorier Principal des Finances qui suggère la perception par tickets des frais de repas pris par les enfants fréquentant l'école de plein air.

Le système permettrait, de l'avis du Trésorier, d'activer le recouvrement des droits en cause.

La directrice argumente que les situations irrégulières sont peu nombreuses, insignifiantes, en ce qui concerne son établissement.

Le procédé des tickets ne peut en aucun cas éviter les repas impayés. En effet, on pourrait difficilement empêcher un élève de l'école de plein air de monter dans l'autobus de ramassage scolaire s'il n'est pas muni de son ticket ou de la somme correspondant au prix de son déjeuner..... et son repas resterait quand même impayé.

Au contraire, le système actuel de mandat mensuel évite l'absentéisme. Si dans les écoles de quartier, une famille en difficulté financière a la possibilité d'envoyer son enfant à l'école mais pas au restaurant, en ce qui concerne l'école de plein air, desservie par un autobus, il ne peut y avoir de dissociation et il faut éviter à tout prix qu'un demi-pensionnaire de l'école soit gardé à la maison parce que la maman ne peut momentanément avancer l'argent du ticket.

Il faut noter que le mandat, distribué à la fin du mois, présente, en outre, l'avantage de correspondre à la période de paiement des salaires et facilite peut-être son recouvrement.

Madame Huart souhaite, d'autre part, travailler en harmonie avec les services de la Trésorerie. Elle intervient déjà auprès des familles qui lui sont signalées en irrégularité, mais elle déplore de ne pas recevoir plus souvent le relevé des situations irrégulières.

Le Conseil d'administration adopte la grille et les rajustements proposés et se déclare défavorable au système de paiement par tickets, qui pour les raisons exposées ne s'avère pas compatible au régime du semi-internat en école de plein air.

I - Ecoliers - Participations des familles

Catégorie	Tarif réduit	Tranche de 200 F	Tranche de 200 F	Tranche de 300 F	Tranche de 800 F	Tarif maximum
Tarif mensuel	13,50	33,00	45,00	54,00	60,00	66,00
Nombre de personnes composant le foyer	Ressources mensuelles inférieures à	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles supérieures à
3	1.040	1.041 et 1.240	1.241 et 1.440	1.441 et 1.740	1.741 et 2.540	2.541
4	1.200	1.201 et 1.400	1.401 et 1.600	1.601 et 1.900	1.901 et 2.700	2.701
5	1.400	1.401 et 1.600	1.601 et 1.800	1.801 et 2.100	2.101 et 2.900	2.901
6	1.600	1.601 et 1.800	1.801 et 2.000	2.001 et 2.300	2.301 et 3.100	3.101
7	1.750	1.751 et 1.950	1.951 et 2.150	2.151 et 2.550	2.451 et 3.250	3.251
8	1.900	1.901 et 2.100	2.101 et 2.300	2.301 et 2.600	2.601 et 3.400	3.401
9	2.050	2.051 et 2.250	2.251 et 2.450	2.451 et 2.750	2.751 et 3.550	3.551
10	2.210	2.211 et 2.410	2.411 et 2.610	2.611 et 2.910	2.911 et 3.710	3.711
11	2.370	2.371 et 2.570	2.571 et 2.770	2.771 et 3.070	3.071 et 3.870	3.871
12	2.530	2.531 et 2.730	2.731 et 2.930	2.931 et 3.230	3.231 et 4.030	4.031

II - Personnel enseignant et municipal : 3,00 F par repas

III- Commensaux : 3,60 F par repas

Conseil d'administration de l'école de plein air

Désiré Verhaeghe

Réunion du 10 mai 1974

Regroupement des classes à la Carnoy

Mme la Directrice pose le problème du regroupement des classes de plein air à la Carnoy : lors du dernier Conseil d'administration présidé par M. Mauroy, celui-ci s'était engagé de la façon suivante : 7 classes à la rentrée 1974, 10 à la rentrée 1976.

Elle demande quand "la première pierre des constructions sera-t-elle posée officiellement".

M. Bacquart résume ce qui a déjà été fait :

A la demande de M. Mauroy, un groupe de travail réunissant des Inspecteurs de l'Education Nationale, la Direction de l'école de plein air, le Directeur des Affaires scolaires, les Directeurs des Centres aérés, des représentants de la Jeunesse et des Sports, et des Architectes municipaux, a travaillé sur un programme pédagogique. Un avant projet de construction a été établi et approuvé par le Conseil d'administration du 22 juin 1973, réuni sous la présidence de M. Allard.

Après avis favorable de la Commission de l'Instruction Publique, ce programme pédagogique a reçu l'accord de l'Administration municipale. Il a été adressé à M. l'Inspecteur d'Académie qui doit intervenir auprès de M. le Préfet en vue d'une programmation et du Directeur de la Jeunesse et des Sports en vue de l'octroi d'une subvention.

Mme Huart signale en outre que ce programme pédagogique a été déposé par M. Renversez en mai 1973 et a reçu l'approbation des autorités académiques en juin 1973.

Lors de la réunion sur l'Equipement Scolaire du 4 décembre 1973, les constructions de la Carnoy ont été une nouvelle fois approuvées.

Le projet pourrait être financé le plus tôt possible, c'est-à-dire au programme 1975 si toutefois les crédits le permettent, M. l'Inspecteur d'Académie devant adresser à M. le Préfet des propositions en ce sens le moment venu.

M. Bacquart ajoute qu'en ce qui concerne la Carnoy, le projet a été établi pour un établissement à caractère permanent fonctionnant en école de plein air associée à un centre de loisirs sans hébergement, centre aéré, ce qui permet d'espérer une subvention Jeunesse et Sports.

M. Fache s'inquiète de la transformation de Désiré Verhaeghe en Institut Médico Educatif, il demande où en sont les projets, si les deux opérations :

- ouverture de l'Institut Médico Educatif
- accueil des classes transplantées à la Carnoy

peuvent se faire simultanément ?

M. Allard précise que le projet école de plein air est absolument prioritaire et trouve sa place dans "le plan municipal de quatre ans" défini par le Conseil Municipal dans sa réunion de novembre 1973.

Mlle Inglebert ajoute que les deux dossiers peuvent cheminer parallèlement ; pour elle, comme pour M. Allard, et à l'unanimité des membres du Conseil d'administration, il n'est pas possible de désaffecter Désiré Verhaeghe avant de construire à la Carnoy, et l'urgence, ce sont les constructions de la Carnoy.

Ce ne sera que dans la mesure où l'école de plein air sera bâtie dans sa formule nouvelle, que l'on désaffectera Désiré Verhaeghe en vue de l'Institut Médico Pédagogique.

M. Allard souhaiterait une estimation chiffrée des dépenses à envisager pour les constructions.

M. Duhamel demande si la Ville doit supporter le poids de la transformation de Désiré Verhaeghe.

M. Allard précise que tout bâtiment construit sur un terrain municipal appartient à la Ville. Il pense qu'il faudrait donc, dans un premier temps utiliser les locaux tels qu'ils sont et, dans un deuxième temps, passer de l'Institut Médico Pédagogique à l'Institut Médico Professionnel en demandant à la municipalité des adjonctions.

Mlle Inglebert ajoute qu'étant donné que l'architecture a fait un avant projet, que la municipalité a accordé un rôle prioritaire à l'école de plein air, il apparaît essentiel que l'Académie définisse le programme pédagogique.

M. Fache rappelle que l'école de plein air reste une école facultative laissée à l'initiative des municipalités. Qu'à ce titre, la subvention Education Nationale n'est pas un droit, mais que pourtant, l'Inspecteur d'Académie, avec qui il a eu des contacts, a eu la bienveillance de donner son accord à 100 % pour une subvention. Il faut savoir que cette subvention n'est réservée qu'aux dix classes prévues et qu'elle reste relativement modeste.

M. Allard souhaiterait y voir clair dans la possibilité des subventions qu'il est permis d'espérer : Education Nationale, Jeunesse et Sports de manière à ce que la municipalité puisse prendre ses responsabilités et évaluer la somme restant à sa charge.

Un groupe de travail composé de MM. Fache, Duhamel, Bacquart, Clément, Mme Huart, se réunira très vite, le mardi 14 mai, afin d'établir le programme pédagogique définitif qui permettra le déblocage des subventions.

M. Fache résume la situation qui apparaît simple :

- M. Mauroy s'est engagé ;
- l'Administration municipale est d'accord sur le principe des constructions ;
- l'accueil est favorable sur le plan académique ;
- l'avant projet est fait.

Cet avant projet sera donc présenté et la subvention suivra.

L'assurance est donnée par M. Allard comme par Mlle Inglebert, qu'aucune classe ne "sautera" tant que la Carnoy ne sera pas en mesure de faire face au transfert.

M. Gibbal se félicite de cette décision. Il présente en effet au Conseil d'administration des dossiers d'enfants actuellement suivis par le centre de rééducation physique à l'école de plein air. Il souligne l'acuité du problème de la déficience physique et apprécie l'intérêt porté par la Ville à la cause des enfants de l'établissement.

Les documents de M. Gibbal sont consultés avec beaucoup d'intérêt, M. Allard souhaite qu'ils soient versés au dossier de l'école de plein air.

Conseil d'Administration de l'école de plein air

Désiré Verhaeghe

Réunion du 10 mai 1974

Questions diverses

Mme Huart signale le retard apporté dans le paiement des heures supplémentaires du personnel enseignant (retard allant jusqu'à trois mois).

Mlle Inglebert enregistre la remarque de Mme Huart et veillera à ce que le personnel n'ait plus à subir tel préjudice.

M. Allard se rappelle avoir reçu une motion des instituteurs demandant le relèvement du tarif des heures supplémentaires.

Mme Huart précise que les heures de repas des enfants restent pour les maîtres tenus de les y accompagner une charge éducative tant en matière d'hygiène que de détente rationnelle. Il faut tenir compte des tâches qui sont exigées par le personnel : manger à la table des enfants, couper la viande à une vingtaine d'entre eux, leur apprendre à se servir, intervenir auprès des anorexiques, pratiquer à l'égard des déficients, une psychologie de l'alimentation et de l'ambiance à table, tâches qui nécessitent des études, des informations et une disponibilité permanente dépassant de loin la simple surveillance, et qui ne sont pourtant rétribuées que sur le taux de la simple surveillance.

Mme Lempereur et M. Duhamel ajoutent qu'il leur a été donné de vérifier le travail accompli par les instituteurs de l'école de plein air au cours de ces moments, ils apprécient le travail accompli et pensent qu'il s'agit en effet d'éducation et non de surveillance.

M. Allard pense que la décision n'est pas du ressort municipal mais qu'elle appartient aux services préfectoraux. Il est, pour sa part, convaincu du caractère éducatif de l'encadrement des repas, de la sieste, de la douche. Il demande qu'information soit donnée aux instituteurs du tarif préférentiel maximum qui leur est déjà accordé.

Le Plan d'occupation des Sols (P.O.S.)

Mme Huart avertit le Conseil d'administration que, dans le cadre du P.O.S. un projet d'emprise est prévu sur une partie du parc de la Carnoy. Elle en a remis photocopie à M. Allard.

Cette emprise ne modifie en rien les projets de constructions prévus à un autre emplacement.

En outre, la législation prévoit 2 Ha pour la construction d'une école de plein air, or, la Carnoy s'étend sur 4 Ha 40, et cette emprise sera au maximum de 1/6ème de la superficie.

Il serait pourtant regrettable pour les nuisances éventuelles et la diminution de l'aire de jeux réservée aux Centres aérés que ce projet soit réalisé tel qu'il est conçu actuellement.

Mlle Inglebert pense qu'il faut intervenir d'urgence auprès des responsables du P.O.S. pour diminuer au maximum l'emprise de la rocade intercommunale et sauver la propriété et les magnifiques arbres menacés par cette emprise.

NB: M. le Secrétaire Général de Lambersart a fait savoir que l'enquête publique est achevée et que le P.O.S. de Lambersart est publié.

Il ne s'avère plus possible de modifier désormais le tracé de cette route. Toutefois des observations à posteriori seront formulées sur ce projet.

Le recrutement des écoles de plein air

Mme Martel annonce l'évolution des méthodes de travail de la santé scolaire, et plus particulièrement des médecins de ce service qui n'assureront plus de visites médicales systématiques dans les écoles de quartier.

Une circulaire sera envoyée incessamment à chaque directeur pour leur demander de signaler aux services de la santé les enfants suspects de déficience.

Les examens médicaux seront faits dorénavant "à la demande" ce qui permettra de les rendre plus complets donc plus valables.

Il faudra tenir compte de ces nouvelles mesures pour le recrutement des écoles de plein air, qui se faisait jusqu'alors essentiellement par le canal des services de l'hygiène scolaire.

Mme Huart remarque que déjà, lorsqu'une école primaire n'avait pu bénéficier du dépistage de l'hygiène scolaire, le directeur était contacté par ses soins et que ce dernier était amené à lui proposer des enfants suspects de déficience physique. L'inscription de ces enfants étant alors liée à la contre visite du médecin de l'école.

Puisque les choses prennent un tour officiel, il serait bon d'informer les collègues directeurs d'établissements, des possibilités offertes par l'école de plein air. En effet, certains d'entre eux, nouvellement nommés à Lille, connaissent mal l'école.

Elle demande à MM. les Inspecteurs présents comment cette information pourrait être envisagée.

M. Fache pense que chaque Inspecteur départemental de l'Education Nationale a, dans le cadre de sa circonscription, au moins une fois l'an, l'occasion de réunir les directeurs d'école. Il propose que cette réunion se fasse à l'école de plein air.

Après la réunion proprement pédagogique de circonscription, une information sur le fonctionnement de l'école pourrait être donnée et une visite des locaux organisée.

Il pense que cette proposition pourrait être accueillie favorablement par ses collègues Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale.

Quant à lui, M. Duhamel est d'ores et déjà acquis à cette idée.

Mme Huart propose en outre de mieux informer les familles sur l'importante oeuvre sociale réalisée par la municipalité au niveau de l'école de plein air.

Elle suggère de faire paraître une information dans la revue "Métro" et les publications ventilées régulièrement et gratuitement par la Mairie dans chaque famille.

Mlle Inglebert approuve cette initiative qu'elle pense judicieuse et conseille à Mme Huart de prendre contact avec M. Roussel, Directeur des Relations Publiques et Mme Bouchez, Adjoint au Maire.

Cette proposition est appuyée par M. Allard.

Celui-ci propose une nouvelle réunion du Conseil d'administration avant la fin de l'année scolaire. Il remercie les membres présents et Mme Huart pour son accueil. La séance est levée à 12h 30.

Vu, le Président,

La Directrice,

Raymond ALLARD

J. HUART
Secrétaire de séance

ANNEXE I

Ecoles de Plein Air Désiré Verhaeghe et La Carnoy

Compte rendu financier exercice 1973

N° du compte	Désignation	1973	1972
600	Pharmacie	629,68	546,60
601	Alimentation	167.364,35	152.616,94
602	Habillement (tabliers enfant)	3.597,60	3.089,18
605	Produits d'entretien	2.698,16	2.765,58
608	Articles de bureau	299,38	286,06
609	Autres fournitures (torchons -serviettes de table : serviettes de toilette)	1.888,83	1.439,54
631-4	Blanchisserie entretien matériel	10.281,51 498,62	14.308,76 1.534,85
633	acquisition petit matériel	1.176,15	997,61
634-2	gaz - Désiré Verhaeghe La Carnoy (avec chauffage)	4.837,17 28.886,45	3.785,15 2.131,31
634-02	électricité - Désiré Verhaeghe La Carnoy	5.452,48 5.223,09	4.363,08 3.646,98
661-83	transport élèves	79.369,25	76.416,45
632-2	chauffage - Désiré Verhaeghe La Carnoy (mazout)	73.141,05 1.315,73	71.405,51 chiffre non fourni
610-8	Rénumération personnel municipal	570.310,83	605.844,43
	Heures de surveillance personnel enseignant	92.704,39	
	Eau (1er semestre) - D V	3.836,21	10.839,08
	- L C	3.575,65	1.496,26 (1 semestre)
	Téléphone - Désiré Verhaeghe La Carnoy	989,35 1.623,43	
	TOTAL	1.059.699,36	958.620,55

DEPENSES

Total des dépenses exercice 1973	1.059.699,36
Versement personnel et commensaux	11.490,30
	<hr/>
Dépenses élèves	1.048.209,06

RECETTES

Sommes réglées par les familles	95.895,00
Soutien Fonds regul.marché agricole	7.580,70
	<hr/>
	103.475,70
	<hr/>
A LA CHARGE DE LA VILLE	: 944.733,36 :
	: <hr/> :

NOMBRE DE JOURNEES

Nombre de journées enfant	
13.992 + 11.749 + 14.793 =	40.534
Nombre de journées personnel et commensaux	4.142
	<hr/>
	44.676

PRIX DE JOURNEE

1°) <u>ALIMENTATION</u>	
Stock au 1.1.73	7.489,23
Dépenses en 1973	167.364,35
	<hr/>
	174.853,58
Stock au 31.12.73	7.049,00
	<hr/>
Dépenses réelles	: 167.804,58 :

Prix journée alimentation $\frac{167.804,58}{44.676} = 3,75 \text{ F}$ (3,16 F en 1972)

2°) FONCTIONNEMENT

Prix de revient fonctionnement
 $\frac{1.048.209,06}{40.534} = 25,85 \text{ F}$ (21,55 F en 1972)

A la charge de la Ville $\frac{944.733,36}{40.534} = 23,30 \text{ F}$ (17,43 F en 1972)

ECOLES DE PLEIN AIR DE LILLE

Désiré Verhaeghe et La Carnoy

EXERCICE 1973

Dénomination	Qu	stock au 1.1.73	Achats en 1973	Consommation en 1973	Stock au 31.12.73
<u>Biscuits- desserts:</u>					
<u>pâtisseries</u>					
feuilles d'or	kg	5,400	43,200	41,400	7,200
petits belges	kg	20	0	20	0
sablés	kg	0	24	20	4
ritt-grill	kg	0	48	34	14
congolais	kg	0	48	48	0
éventails	kg	6,800	30,600	35,700	1,700
langues de chat	pa	6	24	30	0
chaussons aux pommes	p	0	580	580	0
choux vides	p	0	650	650	0
pain d'épices	bar	89	240	211	118
tartelettes et croustades	p	960	3.880	3.280	1.560
gaufrettes	paq de 3	0	1.440	1.440	0
gaufres fourrées	paq de 10	0	52	52	0
cakes	p	0	650	650	0
crèmes glacées	p	0	932	932	0
<u>Fromages</u>					
camembert	p	0	139	139	0
crème de gruyère	b de 12	0	395	395	0
fromage blanc	kg	0	759	759	0
gouda	kg	0	214	208,760	5,240
gruyère	kg	0	300,670	300,670	0
hollande	kg	7,500	217,460	221	3,960
saint-paulin	kg	0	123,010	123,010	0
yaourt	p	0	9.229	9.229	0

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.73	Achats en 1973	Consommation en 1973	Stock au 31.12.73
<u>Fruits</u>					
Abricots sirop	b 5/1	20	72	59	33
Ananas	b 5/1	23	6	21	8
bananes	kg	0	1.453,600	1.453,600	0
citrons	kg	0	163,050	163,050	0
clémentines	kg	0	168,500	168,500	0
oranges	kg	0	1.879,900	1.879,900	0
raisins	kg	0	165,900	165,900	0
pommes	kg	0	1.444,100	1.444,100	0
poires	kg	0	761,930	761,930	0
questches	b 5/1	2	18	13	7
mirabelles	b5/1	7	12	12	7
bigarreâux	b 5/1	4	24	24	4
<u>fruits secs</u>					
figues	kg	0	12	12	0
dattes	b	0	20	20	0
pruneaux	paq	0	61	61	0
raisins secs	paq	0	20	20	0
pâtes de fruit	p	724	2.756	2.952	528
<u>Légumes</u>					
betteraves rouges	kg	0	182	182	0
	b	11	18	24	5
carottes	kg	0	1.405	1.405	0
céleri	têtes	0	537	537	0
cerfeuil	bottes	0	40	40	0
cresson	bottes	0	115	115	0
choux rouges	kg	0	83	83	0
	verts	kg	0	167,930	167,930
bruxelles	kg	0	67,500	67,500	0
fleurs	kg	0	92	92	0
concombres	pièce	0	640	640	0
choucroute	b 5/1	6	24	21	9
endives	kg	0	170	170	0
épinards	kg	0	292,500	292,500	0
haricots verts	kg	0	272,500	272,500	0
	boîtes	4	36	25	25

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.73	Achats en 1973	Consommation en 1973	Stock au 31.12.73
* laitues	p	0	1.818	1.818	0
: lentilles	kg	2,500	62	45	19,500
: navets	kg	0	173	173	0
: persil	bottes	0	805	805	0
: petits pois	kg	0	157,500	157,500	0
:	boîtes	7	12	13	6
: pois chiches	boîtes	0	46	35	11
: poireaux	bottes	0	1.599	1.599	0
: pommes de terre	kg	0	8.330	7.830	500
: potiron	kg	0	70,370	70,370	0
: radis	bottes	0	210	210	0
: salade de blé	kg	0	42	42	0
: scaroles	pièce	0	141	141	0
: tomates	kg	0	179,500	179,500	0
:					
<u>Produits laitiers</u>					
: beurre	kg	3,250	841,500	836	8,750
: lait pasteurisé	l	0	9.645	9.645	0
: lait stérilisé	l	42	6.896	6.890	48
:					
<u>Viandes</u>					
: boeuf à braiser	kg	0	403,100	403,100	0
: foie	kg	0	166,600	166,600	0
: jambon	kg	0	179,020	179,020	0
: langues	kg	0	213,900	213,900	0
: mouton (gigot)	kg	0	162,600	162,600	0
: collet	kg	0	38,520	38,520	0
: lapins	kg	0	40	40	0
: poulets	kg	0	716	716	0
: oeufs	pièce	0	3.092	3.092	0
: poisson	kg	0	953,600	953,600	0
: croquettes poisson	pièce	0	3.430	3.430	0
: rôti de pprc	kg	0	194,100	194,100	0
: échine porc	kg	0	35,900	35,900	0
: rôti de boeuf	kg	0	209,600	209,600	0
: rumsteack	kg	0	570	570	0
: rotysteck	kg	0	361	361	0
: rôti de veau	kg	0	292,300	292,300	0

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.73	Achats en 1973	Consommation en 1973	Stock au 31.12.73
: épaule de veau	: kg	: 0	: 157,500	: 157,500	: 0
: saucisses	: kg	: 0	: 26,340	: 26,340	: 0
:	: boîtes	: 8	: 33	: 36	: 5
:	:	:	:	:	:
: <u>Epicerie et divers</u>	:	:	:	:	:
: café	: kg	: 0,500	: 59	: 59	: 0,500
: champignons	: boîtes	: 24	: 10	: 26	: 8
: chicorée	: kg	: 26,500	: 48,500	: 59	: 16
: confiture	: b 5/1:	: 37	: 96	: 94	: 39
: compote pomme	: b 3/1:	: 0	: 152	: 102	: 50
: - pêche	: b 3/1:	: 3	: 35	: 33	: 6
: - mirabelle	: b 3/1:	: 10	: 0	: 10	: 0
: cornichons	: b	: 1	: 10	: 9	: 2
: crème de riz	: paq	: 13	: 0	: 7	: 6
: eau St Amand	: bout	: 2.052	: 9.720	: 10.656	: 1.116
: farine	: kg	: 0	: 70	: 62	: 8
: flan	: kg	: 89,100	: 112	: 138,500	: 62,600
: huile	: l	: 162	: 180	: 278	: 64
: huile	: fût	: 4	: 3	: 5	: 2
: concentré de	: 25k	:	:	:	:
: jus de fruit	: l	: 74	: 165	: 181	: 58
: maïzena	: paq	: 22	: 64	: 68	: 18
: miel	: kg	: 31,500	: 120	: 74	: 76,500
: macédoine	: B 5/1:	: 0	: 30	: 18	: 12
: margarine	: kg	: 18	: 275	: 250,500	: 42,500
: moutarde	: seaux:	: 4	: 7	: 5	: 6
:	: 5kg:	:	:	:	:
: pain	: 0,5	: 0	: 8.074	: 8.074	: 0
: pâtes	: kg	: 96	: 225	: 275,500	: 45,500
: poivre	: kg	: 0,450	: 6	: 5,650	: 0,800
: quaker	: kg	: 25	: 48	: 48	: 25
: quenelles	: boîtes	: 14	: 6	: 14	: 6
: salésifis	: kg	: 0	: 32,500	: 32,500	: 0
:	: boîtes	: 0	: 10	: 8	: 2
: riz	: kg	: 126	: 250	: 336	: 40
: gardines	: boîtes	: 68	: 8	: 56	: 20

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.73	Achats en 1973	Consommation en 1973	Stock au 31.12.73
semoule	kg	26,750	105,500	92,750	39,500
semoule couscous	kg	53	68	76	35
sel	kg	99	105	181	23
sucré cristallisé	kg	110	470	562	18
sucré morceaux	kg	75	75	124	26
tomates au jus	boît	10	29	32	7
extrait tomate	boît	13	68	37	44
thon	b 5/1	10	8	13	5
vinaigre	1½	33	85	79	39
tapioca	kg	8	0	6,750	1,250

Ecole de Plein Air La Carnoy

Bilan de l'année scolaire 1973-1974

Critères de recrutement pour les élèves de l'E.P.A. La Carnoy

a) retard staturo pondéral	84%
b) virage cuti	10%
c) troubles cardiaques	2%
d) fragilité des voies respiratoires	7,5%
e) allergies, dermatoses	2%
f) epilepsie	3%
g) instabilité psychomotrice	3%
h) énurésiques	10%
i) prématurés	10%
j) enfant ayant déjà été hospitalisés	12%
k) attitudes vicieuses	40%
l) hépatiques	10%
m) anorexiques	6%
o) cas particulier : maladie de Hogkin	1%
p) cas sociaux	20%
<u>Origine sociale</u>	
ouvriers manuels	55%
employés	10%
artisans, commerçants	4%
invalides	12%
parents séparés	21%
faux ménages	12%
mères seules	13%
parents décédés	3,5%
mères qui travaillent	15%

Ressources

moins de 500F	5%
de 500 à 750F	8%
de 750 à 1.000F	16%
de 1.000 à 1.500F	30%
plus de 1.500F	41%

Logement

maisons individuelles	20%
appartements	80%

I- L'enfant déficient physique

Les 280 élèves, filles et garçons, qui bénéficient d'un séjour d'un ou de deux ans à l'Ecole de Plein Air, sont désignés par les Médecins de l'Hygiène scolaire pour des causes diverses :

- primo-infection sans manifestations cliniques (simple virage)
- sortie de préventorium ou de post-cure
- légers troubles cardiaques, fragilité des voies respiratoires, états allergiques divers ...
- déficience de l'état général, asthénie, amaigrissement

L'enfant déficient physique présente souvent de mauvaises attitudes, il est hypotonique, il accuse un retard staturo-pondéral important.

Cet état physique est dû, dans la plupart des cas, non seulement à de mauvaises conditions de vie : exigüité des logements, absence d'exercices physiques, manque de sommeil, mais aussi malnutrition, bien que ces enfants ne souffrent pas de sous alimentation.

II - Les erreurs alimentaires de la Region du Nord

La région du Nord est, de toutes les régions de France, celle où l'on constate le plus d'erreurs alimentaires.

L'alimentation du Nordiste se caractérise par :

- une consommation excessive de lipides

La consommation de graisse sous forme de corps gras, de produits de charcuterie, de râteaux, de fritures, représente 40% de la ration du point de vue énergétique (presqu'autant que celle des populations vivant en climat arctique).

Cet abus de graisses entraîne des difficultés de digestion, des troubles hépatiques, il favorise à long terme le développement des affections cardio vasculaires (la mortalité par maladie cardiaque ou hépatique est en progression constante dans le Nord.

- une consommation insuffisante de produits laitiers, de fruits et de légumes

La consommation moyenne de lait est inférieure à 200ml par jour. Celle du fromage est quasi inexistante chez l'enfant, les légumes verts sont souvent remplacés par les pommes de terre, les pâtes ou le pain. Les fruits ont une faible place.

- on peut considérer également comme erreur, la monotonie des menus et l'insuffisance du petit déjeuner.

Responsables de la santé des enfants qui nous sont confiés, il nous faut lutter contre ces erreurs, d'une part en proposant une alimentation compensatrice qui réponde aux normes fixées par la Société Scientifique d'Hygiène alimentaire, et, d'autre part, en pratiquant une véritable éducation alimentaire des enfants et des parents.

III - L'alimentation équilibrée

a) -Les rations équilibrées de l'enfant de 6 à 12 ans

L'enfant de 6 à 12 ans doit absorber chaque jour :

- environ ½ litre de lait (calcium , vitamine D)
- 25 à 40 g de fromage (calcium)
- 10 g de viande par année d'âge (exemple 90g pour un enfant de 9 ans et maximum 150g à 15 ans ou l'équivalent en poisson .
- 20 à 25g de beurre frais et cru (vitamines A et D)
- environ 250 g de légumes verts (vitamines et sels minéraux)
- 150 g de fruits (vitamines)

b) -Importance du petit déjeuner pour l' écolier

Nombreux sont les enfants qui partent vers l'école après avoir consommé une tartine et un bol de café au lait .

Les maîtres constatent , en fin de matinée, un relâchement de l'attention, un " passage à vide " ; l'organisme, en hypoglycémie, perd de son potentiel de travail. Le taux normal de glycémie sera maintenu si le petit déjeuner se compose par exemple :

- de pain ou de biscottes, de beurre, de confiture ou de miel
- d'un bol de céréales au lait (quaker, riz, semoule ...)
- et d'un fruit (agrume de préférence)

On peut proposer également des raisins secs, des pruneaux, du fromage.....

Malheureusement le petit déjeuner de l'écolier français répond très rarement à ces normes. Aussi ne devrait-on pas offrir aux élèves, vers 10 heures, un verre de lait écrémé et sucré afin d'éviter la " coup de fatigue" habituellement constaté en fin de matinée ?

Véritable repas, le petit déjeuner doit cependant être aussi digeste que possible. C'est pourquoi on bannira le café au lait et le chocolat.

Le café, riche en tanins, mélangé au lait, riche en caséine, provoque en milieu gastrique un précipité qui rend le lait particulièrement indigeste. Le chocolat présente les mêmes inconvénients ; il contient, en outre, de l'acide oxalique qui précipite le calcium en milieu intestinal.

Par contre la chicorée ne contient presque pas de tanins ; elle peut donc être mélangée au lait, sans inconvénient sur le plan digestif.

IV - L'alimentation a l'Ecole de Plein Air de Lille

L'Ecole de Plein Air bénéficie d'un régime particulier :

- les élèves reçoivent trois repas : le petit déjeuner, le déjeuner et le goûter.

- La Directrice de l'Ecole est responsable de ces repas.

- les maîtres mangent avec leur classe .

Cette situation privilégiée nous permet d'appliquer les principes de l'Hygiène alimentaire et de faire l'éducation nutritionnelle des enfants.

a) les repas

L'alimentation est complète : les élèves doivent trouver dans l'ensemble des trois repas tous les éléments indiqués plus haut. Elle doit surtout combler les carences en calcium, en sels minéraux et en vitamines.

b) structure des menus

Chaque jour les élèves reçoivent 2 fruits, un fromage, ½ litre de lait, des légumes verts

Le petit déjeuner : céréales au lait, beurre frais, fruit (agrume) ou lait additionné de chicorée, pain , beurre, fromage, fruit (agrume ou fruit sec)

Le déjeuner :

- crudités variées, exemple ; carottes, laitue, chou rouge (la variété et le jeu des couleurs excitent l'appétit)
- viande ou poisson
- légumes verts et pommes de terre
- entremets sucré ou fromage frais ou fruit
- boisson: lait écrémé et eau minérale

Le goûter

- pain et beurre
- jambon ou fromage (suivant la composition des autres repas)
- fruit ou yaourt (suivant la composition des autres repas)
- boisson : lait écrémé ou jus de fruit

Le jus de fruit remplace le lait lorsque la ration de lait prévue (½ litre) est absorbée par ailleurs, sous une forme ou sous une autre .

c) l'ambiance des repas

Le repas est , pour l'enfant comme pour l'adulte, un moment de détente; il doit être plaisir et non contrainte.

Les élèves mangent par tables de 6 ou 8 , en compagnie de leur maître. L'atmosphère est donc familiale et les rapports élèves-maîtres sont inévitablement modifiés.

L'ameublement et la décoration contribuent à rendre plus intimes les salles à manger.

V - L'éducation nutritionnelle

Rôle du maître

A table :

Le maître mange à la table des enfants, il veille à la bonne tenue, et amène progressivement les enfants à se servir seuls. Il doit faire accepter ce que l'enfant ne connaît pas ou n'a pas l'habitude de consommer. Les résultats sont très encourageants et étonnent toujours les parents. Tel enfant qui répugne en début d'année à boire le lait écrémé au repas de midi, s'habitue très rapidement à tel point qu'il en réclame chez lui.

En classe :

Nous pensons que l'enseignement de quelques règles simples de diététique peut et doit se faire à l'école.

Chaque maître entreprend l'étude de l'hygiène alimentaire (en l'adaptant au cours dont il est chargé).

Sont étudiés : les groupes d'aliments
 les propriétés de chaque groupe
 l'alimentation équilibrée
 sa répercussion sur la santé

Les élèves composent des menus, en discutent. Ils en calculent le prix de revient.

L'éducation des parents

Les enfants modifient assez facilement leurs habitudes et s'intéressent très vite à la diététique. Ils comprennent que leur santé dépend d'une alimentation saine et équilibrée. Mais, de retour dans la famille, ils risquent fort de retrouver les erreurs alimentaires courantes.

Aussi insistons nous auprès des parents , à l'occasion de chacune des réunions annuelles et des visites médicales, sur le rôle de certains aliments indispensables, sur l'importance du petit déjeuner, etc

Tous ne changent pas leurs habitudes, mais beaucoup tiennent compte de nos conseils et les répercutent sur toute la famille.

Dans ce sens, des menus types sont communiqués aux parents afin de leur permettre d'équilibrer le repas du soir.

VI - Résultats obtenus

La taille et le poids

Les élèves déficients physiques qui nous sont confiés ne rattrappent pas toujours en un an leur retard staturo-pondéral, mais ils grossissent et grandissent de façon parfois spectaculaire. Il n'est pas rare de constater qu'un enfant de 8 ans a grossi de 3kg500 et grandi de 5cm en un an et que pendant la même période les gains enregistrés pour un enfant de 12 ans sont respectivement de 6kg et de 7 cm.

Une étude précise a été entreprise en 1970 par le Docteur MOREL, Médecin de l'Hygiène Scolaire -alors attaché à l'Ecole de Plein Air - (Thèse " A propos de l'Ecole de Plein Air ")

Après avoir noté les poids et tailles de chacun des 200 élèves à l'admission et à la sortie, et, pour une centaine d'entre eux, une nouvelle fois, deux ans plus tard, le Docteur MOREL conclue :

- que la majorité des élèves a , au départ, des rapports taille/âge et de poids/taille nettement inférieurs au type de référence (référence définie d'après les enquêtes du Ministère de l'Education Nationale et de l'INSEE)

- qu'il y a amélioration au cours du séjour

- que cette amélioration est durable puisque 2 ans après la sortie les rapports poids/taille sont meilleurs que lors de l'admission, et que les rapports taille / âge continuent à s'améliorer.

La santé

Les crises hépatiques dues à une consommation excessive de graisses, relativement nombreuses en début d'année, disparaissent progressivement.

L'état de la peau, reflète bien souvent d'une mauvaise digestion et d'une mauvaise alimentation, s'améliore : les boutons, les furoncles, l'urticaire se font plus rares.

Grâce à la consommation de légumes verts et de fruits, sources de vitamine C , l'organisme de nos élèves est mieux armé pour lutter contre les infections microbiennes.

Nos élèves sont donc en meilleure santé, les absences pour maladie sont rares, la fréquentation scolaire s'améliore.

Répercussions sur le travail scolaire

L'enfant en meilleure santé, bien nourri, est capable de fournir l'effort qui lui est demandé ; le " rendement " est plus important . En particulier, le petit déjeuner optimum permet pendant la matinée une attention plus soutenue ; l'absence du coup de fatigue habituellement constaté est remarquable.

CONCLUSION

Ces résultats ne sont pas le seul fait de l'alimentation . En effet, le régime des Ecoles de Plein Air prévoit douches, éducation physique, sieste, séances de rayons Ultraviolets

Tous les soins reçus concourent à l'amélioration de la santé. Mais, rien ne serait acquis sans une alimentation saine et équilibrée . Rien ne resterait acquis sans une éducation alimentaire des enfants et des parents. Notre école se doit de la leur faire acquérir.

J. HUART

Directrice de l'Ecole de Plein Air.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires Scolaires

BUREAU DES ECOLES



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR
DESIRE VERHAEGHE

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe tiendra dans les locaux scolaires de l'école de plein air La Carnoy, 164, rue de la Carnoy à Lambersart, le 13 février 1975 à 14h 30.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 1974
- Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Transfert à La Carnoy - Information du Président
- Questions diverses

Hôtel de Ville, le 28 janvier 1975

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué
à l'Instruction Publique,

Raymond ALLARD.



1917
1918
1919

THE STATE OF NEW YORK
EXAMINER GENERAL

My commission expires on the 1st day of January 1920. I have no business to transact with the State and I have no interest in any office or position of honor or profit in the State or in any corporation or society organized under the laws of the State.

Attest: 1919

I, the undersigned, do hereby certify that the above is a true and correct copy of the original as the same appears in the files of the Department of the State.

1919
1920
1921



ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du

13 février 1975

Le Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe s'est réuni le 13 février 1975 à 14h 30 dans les locaux du Château de la Carnoy, sous la présidence de Monsieur Allard, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

- M. Lussiez, Conseiller Municipal
- M. Miglos, Conseiller Municipal
- M. Duhamel, Inspecteur de l'Enfance Inadaptée
- M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille IV
- M. Bacquart, Directeur des Affaires Scolaires
- M. Lejeune, Chef du Bureau des Ecoles
- Mme Martel, représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire
- Mme le Docteur Thibaudier, Médecin attaché à l'école de plein air Désiré Verhaeghe
- M. Delpouve, Directeur de l'école de plein air Désiré Verhaeghe
- Mme Huart, Directrice de l'école de plein air annexe de La Carnoy

Etaient excusés :

- Mlle Inglebert, Secrétaire Général de la Ville
- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
- M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
- M. Josephe, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille II
- M. Fauquette, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille III
- Mlle Deshayes, Inspectrice départementale des écoles maternelles

Assistait également à la réunion

- Mme Lempereur, Déléguée Départementale de l'école de plein air

En ouvrant la séance et avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. Allard, suite au voeu formulé par Mme Huart demande qu'une démarche soit faite auprès des Services préfectoraux afin que Mlle Deshayes, Inspectrice des écoles maternelles et Mme Lempereur, Déléguée Départementale de l'école de plein air soient nommées membres du Conseil d'Administration de l'établissement.

I Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 1974

Sur demande de M. l'Adjoint Allard, M. Lejeune procède à la lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'école Désiré Verhaeghe du 10 mai 1974 qui est adopté sans observation.

M. Bacquart donne ensuite connaissance des suivis de cette réunion.

Crédit complémentaire de 49.000 Francs

En vue de faire face à l'importante flambée des prix due à une conjoncture économique exceptionnelle, Mme Huart avait sollicité un crédit complémentaire de 49.000 Francs au B.S. de 1974. Le Conseil d'Administration de l'établissement et la Commission de l'Instruction Publique réunie le 13 mai 1974 avaient émis un avis favorable à l'octroi de cette dotation complémentaire. La Commission des Finances au cours de sa réunion du 20 mai 1974, compte tenu des difficultés budgétaires actuelles n'a pu réserver une suite favorable à cette demande.

A l'occasion de cette question, M. le Président du Conseil d'Administration de l'école Désiré Verhaeghe évoque le problème des crédits susceptibles d'être accordés au titre de l'exercice 1975.

M. Allard souligne que l'ensemble des crédits sollicités par les services municipaux aurait conduit à une augmentation de 40 % des impositions locales.

Devant cette perspective, l'Administration municipale a décidé de limiter à moins de 25 % la pression fiscale.

En ce qui concerne les crédits de l'école Désiré Verhaeghe, M. Allard précise que la Commission des Finances a suggéré d'augmenter la dotation de l'exercice 1974 de 15 % pour la section de fonctionnement et d'octroyer un crédit de 2000 F. en section d'investissement pour l'acquisition de rayon ultra violet ; cette somme représente un peu moins de 10 % des besoins de l'établissement.

Tout en appelant l'attention des membres du Conseil d'Administration sur le fait que de nombreux services gestionnaires verront vraisemblablement leur crédit pour l'exercice 1975 au même niveau que ceux alloués pour l'exercice antérieur, M. l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique craint que la dotation soit nettement insuffisante compte tenu que dans ce budget la prestation alimentation représente 87 %.

Ces dépenses étant incompressibles et le prix des denrées ayant augmenté de plus de 25 % en moyenne, il apparaît donc difficile de "boucler" le budget et M. Allard rappelle que déjà en 1974 un crédit complémentaire avait dû être sollicité.

M. l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique rappellera ces faits au cours de la réunion du Conseil d'Administration de la Ville qui sera consacré à l'examen du budget.

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Regroupement des classes de plein air à l'annexe de La Carnoy.

M. l'Adjoint Allard fait l'historique des positions adoptées par les différentes instances municipales relatives au projet de construction à La Carnoy de 12 classes, associées à un centre de loisirs.

Le 25 mai 1971 à l'issue d'une réunion du Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe, M. Mauroy, alors Adjoint délégué à l'Instruction Publique estimait que certaines dépenses de l'établissement pourraient être prises en charge par l'Etat, notamment lorsque les élèves déficients physiques sont atteints d'autres handicaps :

- handicaps sociaux,
- déficiences moyennes,
- troubles psychosomatiques.

M. Mauroy précisait : "il faut repenser sérieusement la spécificité des deux établissements (La Carnoy et Désiré Verhaeghe) et voir dans quelle mesure l'un d'eux pourrait bénéficier d'un prix de journée".

Il fut convenu que M. Renversez, Inspecteur pour l'Enfance Inadaptée, entreprendrait l'étude de cette question.

Saisie de cette question lors de sa réunion du 24 septembre suivant et informée du problème que pose la scolarisation des enfants inadaptés, la Commission de l'Instruction Publique s'est déclarée favorable au projet de création d'un Institut médico-pédagogique à l'annexe de La Carnoy.

La Commission devait d'ailleurs confirmer cet avis, lors de sa réunion du 21 décembre 1971 au cours de laquelle il fut envisagé de faire gérer ledit Institut par une Association.

Au cours de la réunion du 11 avril 1972 de la Commission de l'Instruction Publique, M. l'Adjoint Mauroy rappelait la raison qui conduit à transformer une école de plein air en établissement pour l'accueil d'enfants inadaptés.

Il précisait qu'avec "l'instauration du tiers temps pédagogique et l'application des nouvelles normes de construction, les établissements scolaires actuels tendent à devenir des écoles de plein air."

"Le recrutement de ces dernières par contre, a évolué en fonction des besoins ressentis dans le domaine de l'inadaptation scolaire."

"En décidant la création de classes d'adaptation puis de socialisation, l'Inspection Académique et l'Administration Municipale ont pris cette orientation de l'I.M.P."

La Commission se déclarait alors favorable à la réalisation de ce projet et à la constitution d'une Association tripartite (Ville, Education Nationale, A.P.A.J.H.) de gestion, étant entendu que l'annexe de La Carnoy continuerait à fonctionner en école de plein air.

Réuni le 2 mai 1972 suivant, le Conseil d'Administration de l'école de plein air avait de nouveau à connaître de cette question.

M. Horquin, Directeur de l'école de plein air, faisait apparaître la nécessité de maintenir une capacité d'accueil d'environ cent cinquante places pour les déficients physiques, soit huit classes de plein air correspondant aux besoins les plus urgents.

M. l'Inspecteur pour l'Enfance Inadaptée faisait observer que ces huit classes permettraient une répartition pédagogique très intéressante.

L'avis unanime du Conseil d'Administration, présidé à l'époque par Monsieur MAUROY, se faisait alors sur le transfert pur et simple de l'école Désiré Verhaeghe à La Carnoy.

A la réunion suivante tenue le 12 septembre 1972, le Conseil d'Administration prenait connaissance du rapport établi par M. l'Inspecteur pour l'Enfance Inadaptée, lequel précisait les conditions d'ouverture et de fonctionnement d'un Institut médico-éducatif comprenant un Institut médico-professionnel de cent vingt places et un Institut médico-pédagogique de quatre vingt dix places.

Le rapport déterminait, en outre, la nature de l'Association gestionnaire ainsi que la composition de son Conseil d'Administration.

Cet établissement devant prendre place à l'école du Boulevard des Défenseurs, il était envisagé l'étude d'un avant-projet par les services municipaux.

Le Conseil d'Administration émettait, à l'issue de la réunion, un avis favorable à l'ensemble des dispositions proposées.

Appelée à adopter le procès-verbal de ladite réunion du 12 septembre du Conseil d'Administration de l'école de plein air, la Commission de l'Instruction Publique, siégeant le 15 septembre 1972 suivant, émettait un avis favorable aux dispositions envisagées, après que son Président ait fait observer que cette réalisation épargnerait les finances de la Ville car l'établissement ne ferait que prendre le relais de l'école de perfectionnement Mme Récamier dont la Ville supporte les frais de fonctionnement.

Aussi, le 2 octobre 1972, le Conseil d'Administration de la Ville a-t-il adopté le principe de la création d'un Institut médico-éducatif dans les locaux de l'école de plein air Désiré Verhaeghe, Boulevard des Défenseurs, ainsi que du transfert des classes de plein air à l'annexe de l'école fonctionnant dans le cadre du "Château de La Carnoy", et décidé de poursuivre l'étude de ce projet.

C'est dans cette perspective que le Conseil d'Administration de l'école de plein air, convoqué le 14 novembre 1972, a examiné, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint ALLARD, la possibilité de regrouper à La Carnoy les deux écoles de plein air.

Après avoir entendu le rapport de Mme la Directrice de l'école de La Carnoy sur la nécessité de maintenir une école de plein air à Lille, rapport qui faisait apparaître les besoins évidents en matière d'accueil des déficients physiques, et après que M. l'Inspecteur pour l'Enfance Inadaptée ait souligné qu'en raison de ces besoins "ce ne sont pas deux mais dix écoles de plein air qui seraient nécessaires à Lille", M. l'Adjoint, délégué à l'Instruction Publique, rappelant combien il est conscient de cette situation, a signalé "que la Ville a de plus en plus de charges, qu'il lui est impossible de se substituer à l'Etat et de pallier sa carence car elle ne pourra de toutes façons faire face à tous les besoins."

M. Fache rappelle qu'au cours de ladite réunion, le Conseil d'Administration, sur la proposition de son Président, a formulé le souhait que tout ce qui serait fait en matière d'agrandissement de La Carnoy revête un caractère exemplaire.

Il a souhaité un projet en deux temps : une école de plein air dont la capacité d'accueil serait d'abord d'environ cent quarante enfants puis progressivement de deux cents enfants.

M. Fache donne connaissance de l'extrait du procès-verbal relatif à cette question.

M. le Président confirme alors qu'à l'issue d'un débat conduit par MM. les Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale présents et portant sur l'aide que la Ville serait en droit d'attendre de l'Etat quant à la réalisation de ce projet, le Conseil d'Administration a donné son agrément aux dispositions suivantes : dès l'ouverture de l'Institut médico-éducatif, l'école de plein air devrait être en mesure d'ouvrir un minimum de sept classes sur un programme de construction de dix classes à réaliser en deux temps.

"Compte tenu de l'existence d'un centre de loisirs sans hébergement à La Carnoy, le Conseil d'Administration a constitué un groupe de travail chargé de déterminer un projet avec la double préoccupation : école de plein air et centre de loisirs sans hébergement.

Les 20 février et 18 mai 1973, ce groupe de travail s'est réuni et a examiné les conditions d'implantation de la future école de plein air prévue.

Après avoir étudié les plans établis par les services de construction, il a esquissé un avant-programme de construction tenant compte à la fois des besoins de l'école de plein air et du centre de loisirs sans hébergement.

Cet avant-programme a été adopté par le Conseil d'Administration de l'école en sa réunion du 22 juin suivant.

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre ledit projet à la Commission de l'Instruction Publique, tandis que M. l'Inspecteur pour l'Enfance Inadaptée intervenait auprès de M. l'Inspecteur d'Académie pour obtenir l'approbation de l'avant-programme de construction en question.

.../...

La Commission de l'Instruction Publique qui s'est réunie les 27 juin et 4 octobre 1973, a émis un avis favorable à l'avant projet adopté par le Conseil d'Administration de l'école de plein air et a fait connaître son accord sur les dispositions prévues en fonction desquelles notamment, l'établissement à créer serait du type centre de loisirs associé à l'école.

Le Conseil d'Administration de la Ville a pris connaissance dudit projet d'agrandissement et des divers avis formulés.

Après avoir adopté lors de sa réunion du 30 octobre 1973 l'avant-programme de construction dont il s'agit, le Conseil d'Administration de la Ville a souhaité que l'accord de l'Inspection Académique soit recherché sur le projet.

Le service est donc intervenu auprès de M. l'Inspecteur d'Académie à cet effet.

Aucune suite n'ayant été donnée à la date du 10 mai 1974, jour de la réunion du Conseil d'Administration de l'école de plein air, le Conseil a désigné un groupe de travail qui, réuni le 14 mai suivant sous la Présidence de M. Fache, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, a défini un programme type qui tient compte des dispositions de la circulaire ministérielle du 7 février 1973 relative aux centres de loisirs associés aux écoles.

Ce programme qui, aux termes de ladite circulaire, comportait douze classes de plein air et un centre aéré pour deux cent quarante enfants, fut adressé à M. l'Inspecteur d'Académie.

A l'issue de plusieurs démarches effectuées par le service, M. l'Inspecteur d'Académie dressait le 25 septembre 1974, un programme pédagogique conforme au projet présenté.

M. le Préfet du Nord, par lettre du 25 octobre 1974, saisissait Monsieur le Maire de Lille officiellement de ce programme pédagogique et demandait de lui faire parvenir la délibération par laquelle le Conseil Municipal de Lille adopterait ou rejetterait les dispositions envisagées par ledit projet.

Enfin, sur l'intervention du service, M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Nord a fait connaître par lettre du 25 novembre 1974, qu'il saisissait M. le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, en vue de connaître le barème des subventions à accorder à la Ville pour cette réalisation.

Informée de l'ensemble de ces dispositions, la Commission de l'Instruction Publique réunie le 11 décembre 1974 a émis un avis favorable à la réalisation dudit programme, demandant notamment qu'en raison de la programmation prévue par l'Inspection Académique pour 1975, soit recherchée la possibilité de financer cette opération au titre du budget Ville de Lille de l'exercice 1975.

M. Allard signale qu'un projet de délibération à soumettre au Conseil Municipal pour l'adoption du programme pédagogique dont il s'agit a donc été établi et qu'il a été appelé à présenter ce projet à l'examen préalable du Conseil d'Administration de la Ville, le 21 janvier dernier.

M. Allard donne connaissance du débat qui s'est ouvert sur cette question et fait savoir que sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil d'Administration de la Ville a décidé le fonctionnement d'un Institut médico-éducatif dans les locaux de l'école Désiré Verhaeghe et l'abandon du projet d'extension de l'école de plein air de La Carnoy en raison des difficultés budgétaires que connaît Lille comme toutes les villes".

M. l'Adjoint Allard qui a reçu mandat de réunir le Conseil d'Administration de l'école de plein air pour l'informer de ces décisions, précise que le Conseil d'Administration de la Ville s'est rangé à l'avis "qu'il existe une évolution des prestations sociales à travers les années et qu'il convient de substituer les nouveaux projets aux anciennes réalisations."

II - Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Transfert à La Carnoy - Information du Président.

Pour compléter cet historique, M. Allard rappelle la réunion officielle avec M. l'Inspecteur d'Académie et MM. les Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale au cours de laquelle M. Rancurel avait accepté de reconnaître l'école de plein air comme une école primaire ordinaire de 12 classes et de la subventionner selon les critères déterminés pour les établissements élémentaires.

A cet effet, il remercie M. Fache qui avait été l'artisan de cette évolution.

M. Fache précise que le programme pédagogique a été non seulement "adopté" mais "approuvé" par M. l'Inspecteur d'Académie et M. le Recteur et notifié par M. le Préfet.

M. Fache pense qu'il y a souvent équivoque à propos du terme "programme pédagogique". "Le programme pédagogique" c'est un document très précis qui définit la composition d'une école. Ce document est établi par M. le Recteur et est ensuite communiqué aux Villes par M. le Préfet.

Il ajoute que le travail accompli dans le cadre du "groupe de travail" en collaboration avec M. COSSART, Ingénieur aux Services de l'Architecture, n'était pas l'élaboration d'un programme pédagogique. C'était la préparation du projet de construction.

Le programme pédagogique existe officiellement depuis mai 1974 et maintenant, du point de vue administratif "tout est prêt".

D'autre part, si M. l'Inspecteur d'Académie s'est engagé à retenir une programmation 1975, il n'est pas évident qu'il le pourra. C'est en effet fonction de l'enveloppe budgétaire qui lui sera attribué.

C'est la raison pour laquelle, d'après M. Fache, il ne faut pas trop s'alarmer et si la Mairie de Lille ne peut faire actuellement face aux constructions, peut-être n'est-il pas certain non plus que M. l'Inspecteur d'Académie le pourra dans l'immédiat.

- ce qui est certain, c'est qu'il subventionnera l'école de plein air

Pour M. ALLARD, la question capitale est celle-ci : c'est l'abandon pur et simple du projet de construction et le maintien des seules cinq classes de La Carnoy.

M. l'Inspecteur de Lille 4 se reporte alors au procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mai 1972 avec toutes les "déclarations dithyrambiques" sur lesquelles il s'est appuyé pour établir le programme.

Il demande s'il doit déduire de cette décision qu'il existe 14 classes de plein air et que l'on risque de ne plus en trouver que 5 dans un avenir proche.

M. Allard le confirme : "La Carnoy ne fonctionnera qu'avec 5 classes". Il ignore si elle subira des transformations, des améliorations, ou si elle continuera à fonctionner dans les conditions précaires actuelles que déplore Mme la Directrice, c'est à dire avec trois classes accueillies dans des "baraquements".

Le problème reste donc posé de savoir ce que devient La Carnoy, unique école de plein air, de type autonome de 5 classes.

L'établissement a des installations provisoires et on ne fait pas abstraction de construction de locaux.

M. Fache rappelle que la perspective des précédents travaux était de maintenir et d'améliorer ce qui existait, il constate que maintenant on régresse. Pour lui, le problème de la déficience physique est plus aigu que jamais et si l'on ne construit pas 12 classes, il faudrait au moins en faire 6, dans un premier temps.

Il évoque la double vocation des bâtiments qui abritent les centres aérés pendant les vacances et le droit qu'ont ces enfants à bénéficier de conditions d'accueil satisfaisantes.

M. Fache est de l'avis de M. Renversez : "ce n'est pas 2 mais 10 écoles de plein air qu'il faudrait à Lille".

Il demande si la décision d'abandon du projet est celle du Conseil Municipal.

M. Allard précise que non, c'est celle du Conseil d'Administration de la Ville sur proposition de M. le Maire. A sa connaissance, il n'est pas prévu que cette décision vienne devant le Conseil Municipal.

Pour répondre à M. Fache, M. Bacquart explique que dans la marche administrative normale, le Conseil Municipal est invité par le Préfet à se prononcer sur l'adoption ou le rejet des propositions prévues par le programme pédagogique.

M. Lussiez constate qu'il doit donc y avoir un engagement du Conseil Municipal.

M. Fache rappelle la situation :

- M. l'Inspecteur d'Académie demande des engagements de crédit
 - M. Solal saisit son Secrétariat d'Etat pour obtenir une subvention
- et il constate que la Mairie est prête à refuser ces subventions.

MM. Fache et Duhamel affirment que les subventions attendues pour le centre de loisirs ne pourront être obtenues si ce dernier n'est pas "associé" à une école.

M. Bacquart remarque qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un projet imposé à la Municipalité comme pourrait l'être la construction d'une maternelle ou d'une école élémentaire dans un secteur déterminé par l'Inspection Académique et la Préfecture. C'est un projet que la Municipalité a recherché elle-même et sur lequel elle a demandé à M. l'Inspecteur d'Académie d'accrocher un programme pédagogique.

Il se demande donc si la démarche est la même et si le Conseil Municipal doit être obligatoirement saisi.

Pour M. Allard, dès l'instant que le document préfectoral contient le projet de l'école de 12 classes, cela ne devient plus un projet à convenance de la Municipalité, cela devient un projet tout courant sur le plan administratif qui doit être repoussé ou voté par le Conseil Municipal.

La nuance qui a voulu que le projet soit demandé par la Municipalité au lieu d'être imposé par M. l'Inspecteur d'Académie fait quand même que le projet figure dans le document administratif.

Ce projet ne doit donc pas échapper à l'approbation ou au refus du Conseil Municipal.

M. Fache rappelle que si M. l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale de Lille 1 et lui même ont travaillé à l'élaboration du projet, c'était dans l'intention de rendre service à "l'Administration Municipale" et sur la base des déclarations du Maire de Lille du 14 novembre 1972 : " la Municipalité lilloise a été une des premières à créer une école de plein air, l'école de plein air a été une école de pionniers, elle doit conserver cette caractéristique et devenir une école pilote qui réunit toutes les qualités du modèle." ... " une école de plein air dont la capacité d'accueil serait à'abord de 140 enfants puis progressivement de 200".

Il insiste sur le fait que ce n'est pas l'Administration Académique et la Préfecture qui proposent le programme, mais qu'il a été établi sur la demande de la Municipalité.

M. Fache est convaincu que la décision de M. le Maire et de son Conseil d'Administration est motivée par les difficultés financières de la Ville.

Dans ce cas, il pense possible de surseoir.

Il rappelle que M. Rancurel, ayant prévu une programmation pour 1975, a souhaité savoir si la Municipalité est en mesure de faire face aux constructions à la même date sinon la programmation pourrait être reportée en 1976 ou 1977.

M. Allard s'assure auprès de M. Bacquart si la lettre du Préfet n'impose pas une programmation pour 1975.

Celui-ci confirme que M. le Préfet ne fait que soumettre le programme pédagogique C'est M. Rancurel qui, lors de la réunion, a fait apparaître qu'il pourrait être programmé en 1975.

M. Allard donne lecture de la lettre du Préfet en date du 25 octobre 1974 et qui figure en annexe du présent procès-verbal.

M. Fache souligne à nouveau que ce n'est pas parce qu'un programme pédagogique est adopté qu'une Municipalité est contrainte de construire dans l'immédiat.

Il ajoute que le programme est prévu de telle sorte qu'une réalisation en deux temps est possible avec une première tranche de 6 classes.

M. Allard souhaite connaître la position des membres du Conseil d'Administration sur l'avis formulé par le Conseil d'Administration de la Ville à savoir que les écoles de plein air ne correspondent plus à un besoin réel.

Il recueille les avis :

- Mme Huart rappelle les témoignages que certains membres d'autorité ont formulés lors des Conseils d'administration précédents.

Elle se réfère au Conseil d'administration du 14 novembre 1972 :

- M. Renversez "reconnait les besoins de Lille au niveau de l'école de plein air et pense qu'il faudrait non pas 2 mais 10 écoles de plein air pour répondre à ces besoins".

- M. Fache "connaît l'importance des besoins au niveau de l'école de plein air et l'urgence du problème".

- Mme Lempereur "remarque, faute de pouvoir les mettre dans une classe qui leur convient, on risque de transformer les enfants de l'école de plein air en inadaptés".

- Le Docteur Gillardone signale que "les besoins de l'école de plein air sont énormes"... "et demande de ne pas déduire de la carence de l'hygiène scolaire, une diminution des besoins de l'école de plein air. Elle a au contraire constaté à travers les visites médicales qu'elle a pu faire, à quel point les enfants déficients physiques étaient nombreux et elle est heureuse de pouvoir les orienter vers l'école de plein air".

- Mlle Deshayes "insiste sur l'importance du maintien de la capacité d'accueil de l'école de plein air"... pour elle "...les enfants qui relèvent de l'école de plein air ne peuvent trouver dans leur école de quartier le rythme de vie et l'aération qui leur conviennent. Elle a toujours pu constater à quel point le séjour en école de plein air pouvait être bénéfique pour les déficients physiques.

Elle affirme, appuyée par M. Fache et le Docteur Gillardone que les besoins sont là et qu'il faut les connaître même quand on ne peut y faire face".

La Directrice de l'école rappelle enfin la remarque de Mlle Deshayes, lors du Conseil d'Administration du 23 juin 1973 :

- " la raison pour laquelle beaucoup d'écoles de plein air sont en difficulté ne vient pas de la disparition des déficients physiques, tant s'en faut, mais des difficultés que certaines municipalités peuvent rencontrer à réaliser une oeuvre de cette envergure. Elle se félicite de l'existence à Lille du complexe Plein Air maternel et primaire.

L'école de plein air est une nécessité, la meilleure preuve en est qu'au 25 juin il n'y a plus une seule place disponible pour la rentrée de septembre et que la liste d'attente est bien longue".

Mme Huart apporte une précision en ce qui concerne la présence à l'école de plein air de classes de type "adaptation". Elle précise que ces classes sont alimentées uniquement par un recrutement école de plein air, qu'elles s'adressent à des enfants déficients physiques cumulant deux handicaps et qu'elles ne se différencient des autres classes que par leur type de pédagogie adaptée.

Elle rappelle à cet effet que l'existence officielle de ces classes a été reconnue et définie, à la demande des Docteurs FAUVEL et POREZ lors du Conseil d'Administration du 29 février 1960 par M. Cheyssac, Inspecteur Spécialisé.

Il s'agissait de classes "à double orientation Plein Air Perfectionnement, étant bien entendu que l'alimentation en effectif ne pourrait se faire que par le propre recrutement de l'école de plein air et avec des élèves admis à l'école de plein air et dépistés tardivement comme retardés mentaux".

Elle ajoute que les enfants qui fréquentent ces classes sont originaires d'écoles primaires normales et non d'établissements spécialisés et sont orientés vers l'école de plein air pour leur santé fragile.

Elle pense qu'à la limite, si on définit "l'adaptation" comme un "séjour provisoire dans certaines conditions en vue d'une récupération" l'école de plein air est un établissement d'adaptation.

M. Delpouve pense que la nécessité des écoles de plein air se fait encore sentir, les déficients physiques existent toujours. Il pose la question de savoir si l'école de plein air ne peut bénéficier d'un prix de journée.

Pour lui, un enfant déficient physique, ayant besoin de soins particuliers à caractère médical, doit pouvoir bénéficier d'une prise en charge sécurité sociale au même titre qu'un retardé déficient intellectuel d'un I.M.P.

Il cite l'exemple de Lamoura dans le Jura dont les séjours école de plein air bénéficient d'un prix de journée.

M. Allard connaît l'établissement, il est géré par l'oeuvre des Pupilles du Jura et pense qu'aucun rapprochement ne peut être fait avec le cas de La Carnoy.

Le Docteur Thibaudier affirme que les structures de l'école de plein air sont indispensables. Elle effectue la plupart de ses visites médicales sur la commune de Lambersart qui n'a pourtant pas la réputation d'avoir une population spécialement deshéritée. Or, elle déplore journellement de ne pouvoir orienter des cas d'enfants déficients physiques vers une école de plein air.

Le problème est très aigu et il lui apparaît indispensable que la Ville de Lille maintienne au moins les capacités d'accueil actuelles.

Avec Mme Martel, elle pense qu'aucun médecin ne peut approuver la fermeture de l'école de plein air Désiré Verhaeghe.

Mme Lempereur intervient et souligne que les faits sont là et que les enfants déficients physiques existent.

La Ville traverse une période difficile sur le plan financier, néanmoins l'école de plein air a jusqu'alors répondu aux besoins des enfants sur le plan de l'alimentation, des soins, de la surveillance médicale, des classes et de l'accueil.

Elle s'étonne que la Ville choisisse ce moment pour supprimer ce qui existe, faire place nette et remplacer par autre chose qui coûtera des centaines de millions.

Si l'école de plein air disparaît, à quel moment les enfants déficients, mal nourris, trouveront-ils une réparation à leur détresse psychologique et physique ?

M. Delpouve s'inquiète : dans la perspective de la fermeture de son établissement, sans que l'I.M.E. soit en mesure d'ouvrir, comment Mme Huart et lui-même doivent-ils envisager le recrutement pour l'année scolaire suivante ?

Que deviendra le personnel municipal ? le personnel enseignant ?

Pour faire suite à une demande de M. Fache relative aux écoles de plein air, M. Duhamel indique "pour certains, ces établissements appartiennent au passé, pour d'autres, ils coûtent trop chers."

M. l'Inspecteur de l'Enfance Inadaptée précise que certaines villes ont en effet décidé la suppression des écoles de plein air mais que les véritables motivations sont des problèmes économiques.

Pour M. Fache, le problème est posé de la façon suivante :

- aux yeux de certaines municipalités, l'école de plein air est trop ancienne et coûte trop cher ... Mais faut-il supprimer quelque chose sous prétexte qu'il est trop ancien ?

L'école de plein air doit-elle alors disparaître parce qu'elle coûte cher ? même si elle répond à une nécessité ?

Pour les médecins, les besoins font que l'école de plein air est toujours justifiée.

En refusant l'école de plein air, on prend la décision de déclarer qu'il n'y a plus d'enfants déficients et c'est aller à l'encontre des techniciens.

Il rappelle qu'il doit être possible de surseoir et que la municipalité pourrait se prononcer sur le programme pédagogique sans l'obligation de le réaliser tout de suite.

Mme Huart trouve qu'il est bien difficile pour la municipalité de faire un choix entre les enfants déficients physiques de Lille et les enfants débile mentaux de la région et que ce serait bien mal connaître la Ville que d'affirmer : " la malnutrition n'existe plus et il n'y a plus d'enfants souffreteux."

Pour elle, l'école de plein air a un rôle positif : elle récupère les déficits et intervient à un moment important de la vie de l'enfant, enfin elle l'arme de façon efficace avant l'entrée en 6ème.

Elle produit quelques documents du service médical, des photographies d'enfants déficients prises d'abord en septembre 1973 lors de leur admission puis en juin 1974 en fin de séjour.

La récupération du déficit apparaît de façon spectaculaire.

Elle conclut: "l'école de plein air prépare les hommes et les femmes de demain".

M. Allard adressera une lettre à M. le Maire de Lille pour traduire la pensée qui se dégage de cette réunion et la position du Conseil d'Administration de l'école de plein air sur la décision qui a été prise.

La séance est levée à 17h 30.

Vu, le Chef du Bureau des Ecoles

La Secrétaire de Séance

J. LEJEUNE

J. HUART

Vu, le Directeur des Affaires scolaires

Vu, l'Adjoint délégué à l'Instruction
Publique,

C. BACQUART.

Raymond ALLARD.

Lille, le 25 octobre 1974

Le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord

à Monsieur le Maire de L I L L E

OBJET : Ecole de plein air de la Ville de LILLE - rue de la Carnoy à
Lambersart.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le programme
pédagogique relatif à la construction de l'école de plein air de la ville
de LILLE, rue de La Carnoy à LAMBERSART.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre ce document à
l'examen du Conseil Municipal de LILLE et me faire parvenir la délibération
par laquelle cette assemblée adopte ou rejette les dispositions envisagées.

Ce programme annule et remplace celui approuvé le 8 juillet 1974
par M. le Recteur d'Académie du Nord.

signé : Illisible

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires

Bureau des Ecoles



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DE PLEIN AIR

DESIRE VERHAEGHE

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe tiendra dans les locaux scolaires de l'école de plein air La Carnoy, 164, rue de la Carnoy à Lambersart, le 18 mars 1975 à 14h 30.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 13 février 1975

Budget 1975 - Crédits accordés pour les sections de fonctionnement et d'investissement

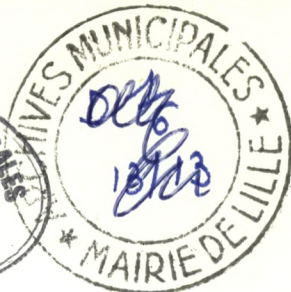
Compte de gestion de l'exercice 1974

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 10 mars 1975

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué
à l'Instruction Publique,

Raymond ALLARD.



ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du

18 mars 1975

Le Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe s'est réuni le 18 mars 1975 à 14h 30 dans les locaux du Château de la Carnoy, sous la présidence de Monsieur Allard, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
- M. Iussiez, Conseiller Municipal
- M. Miglos, Conseiller Municipal
- M. Duhamel, Inspecteur de l'Enfance Inadaptée
- Mlle Deshayes, Inspectrice départementale des écoles maternelles
- M. Bacquart, Directeur des Affaires scolaires
- M. Lejeune, Chef du Bureau des Ecoles
- Mme Lempereur, Déléguée Départementale de l'école de plein air
- Mme le Docteur Thibaudier, Médecin attaché à l'école de plein air Désiré Verhaeghe
- Mme Huart, Directrice de l'école de plein air annexe de La Carnoy
- M. Delpouve, Directeur de l'école de plein air Désiré Verhaeghe

Etaient excusés

- M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
- Mme Vanneufville, Conseiller Municipal
- M. Fauquette, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille III
- M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille IV
- Mme Martel, représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire

Visite des locaux

M. le Président souhaite que la réunion commence par une visite de l'école.

Les membres du Conseil d'Administration ont constaté avec plaisir la très très bonne tenue de l'établissement et la propreté exemplaire des locaux. Des félicitations sont adressées à Mme la Directrice.

Néanmoins, le Conseil d'Administration constate que l'une des deux classes situées dans le Château est exigüe et qu'il serait souhaitable de pouvoir l'abriter dans un bungalow.

D'autre part, si la deuxième classe du Château a des dimensions satisfaisantes, son implantation à l'étage n'est guère fonctionnelle et fatigue inutilement les enfants.

Le Conseil d'Administration forme le voeu que l'implantation d'un préfabriqué supplémentaire permette de "sortir" les classes du Château.

M. Miglos évoque la vétusté des deux baraquements qui abritent actuellement les trois autres classes et la salle de gymnastique. Il pense qu'il faudrait en même temps penser à leur remplacement et à l'aménagement de La Carnoy en tant que seule école de plein air.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 février 1975.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Néanmoins, une réserve est faite quant à la reproduction d'un document que M. le Président avait souhaité voir annexer " in extenso " au procès-verbal.

M. Allard déplore cet incident et demande à M. le Directeur des Affaires Scolaires de veiller à la rectification du document.

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent à l'unanimité que la lettre de Mme la Directrice soit annexée au procès-verbal.

Suivi du procès-verbal du 13 février 1975

M. le Président dégage le suivi du procès-verbal :

- projet de création d'un I.M.E. à l'école Désiré Verhaeghe, regroupement des classes à La Carnoy.

M. Allard souhaite que chaque membre reçoive la délibération du Conseil Municipal du 3 mars dernier.

Le Docteur Choquel suggère que ce soit un extrait du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars, avec toutes les interventions des Conseillers qui soit envoyé aux membres du Conseil d'Administration.

La suggestion est approuvée.

.../...

M. le Président rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé pour la création d'un I.M.E. à gestion municipale.

Les modalités de gestion de cet I.M.E. devant être définies après l'autorisation de création de la Commission Régionale d'Hospitalisation.

Les cinq classes de La Carnoy sont maintenues.

M. Allard souhaite qu'une véritable école de plein air soit mise en place à La Carnoy et trouve sa plénitude avec cinq, six et peut-être sept classes. Les installations actuelles doivent être pensées de façon plus fonctionnelle. Un avant projet allant dans ce sens devrait être substitué au précédent. Il devrait comporter un centre associé de loisirs.

M. l'Inspecteur spécialisé estime indispensable de maintenir un minimum de six ou sept classes.

Mlle Deshayes constate que les structures actuelles de l'école de plein air sont déjà insuffisantes : des listes d'attente sont constituées chaque année. En réduisant la capacité d'accueil à cinq et même sept classes, on refusera encore plus d'enfants !

Elle précise que le recrutement est essentiellement médical, même quand il passe par une Commission Médico Pédagogique de circonscription, et ce sont toujours les médecins de santé scolaire qui sont responsables du recrutement.

Pour Mme Lempereur, l'école de plein air est toujours une réalité. Si elle "a rendu des services", son action est plus que jamais nécessaire et efficace.

Grâce au dévouement du personnel, l'établissement atteint un développement jusqu'alors inconnu et la vie de dizaines et de dizaines d'enfants est transformée.

La question de savoir si cette belle oeuvre doit ou non continuer ne devrait même pas se poser.

M. Allard rappelle la décision qui a été prise de la fermeture de l'école "Désiré Verhaeghe" et du maintien de l'école de plein air "La Carnoy". Il pense que Monsieur le Maire ne verra pas d'inconvénient à étendre son importance jusqu'à six ou sept classes. Les préfabriqués actuels, qui "s'épanouissent comme deux chancres" dans le parc du Château devraient disparaître dans un proche avenir et un projet cohérent doit être établi par les services d'Architecture.

Pour M. le Président, le Château devrait être réservé à l'Administration, à la lingerie, l'infirmierie, les cuisines, le restaurant.

L'unité d'accueil des classes doit être prévue dans le parc, avec un environnement des plus soigné.

Le projet de construction précédent devient caduque et le Conseil d'Administration demande qu'on lui présente de nouveaux plans sur six ou sept classes pour éviter que la programmation arrêtée par M. le Préfet soit purement et simplement renvoyée.

.../...

"Il ne faudrait pas qu'en disant non à l'école de 12 classes, on dise non également à l'école de 6 classes."

Mme la Directrice donne lecture d'une lettre de M. le Maire lui précisant qu'il ne s'agit pas de "la disparition de l'école de plein air mais de différer des constructions qu'il avait un moment envisagé de mener rapidement à bien".

La lettre de M. le Maire sera annexée au procès-verbal.

M. le Président retient de cette lettre, le principe d'une table ronde réunissant M. le Maire, le personnel de l'école de plein air, les parents d'élèves et les autorités académiques et municipales, au cours de laquelle sera définie la nouvelle physionomie de l'école de plein air.

M. Lussiez rappelle que dans le projet de construction initial, une programmation en deux tranches avait été prévue et qu'il doit être possible d'aménager une école de plein air à 6 classes.

- En faisant savoir à Mme Huart qu'il ne pourrait être présent à la réunion de ce jour parce que retenu à l'Inspection Académique, M. Fache lui a donné mandat pour rappeler aux membres du Conseil d'Administration :

- "que le programme pédagogique établi à la demande de la Municipalité a bien été approuvé par M. l'Inspecteur d'Académie et que celui-ci est décidé à subventionner les constructions d'une école de 12 classes (10+2) associée à un centre de loisirs pour 240 enfants ;

- que le centre de loisirs ne pourra être subventionné que dans la mesure où il est associé à l'école ;

- que si la Municipalité, pour des raisons budgétaires, n'est pas prête à faire face aux constructions dans l'immédiat, il est possible de surseoir et de reporter ces subventions en 1976 ou 1977."

Pour le Docteur Choquel, la décision de renoncer au projet d'extension a été prise et il ne semble pas possible de la remettre en cause. Cependant, on doit pouvoir obtenir une amélioration de cette décision.

L'idée d'établir une priorité aux déficients physiques pour les séjours en classes de neige lui paraît intéressante.

Il pense d'autre part que le drame des enfants inadaptés a aussi son importance.

Pour Mlle Deshayes, les enfants qui relèvent de l'école de plein air n'ont pas la chance d'être pris en charge par la Sécurité Sociale et c'est là tout leur malheur.

.../...

Chaque année la Commission Médico Pédagogique de la circonscription maternelle de Lille doit examiner les cas de 10 ou 15 enfants pour lesquels une orientation en I.M.P. doit être envisagée. Mais Mme l'Inspectrice affirme que cette commission a en même temps à examiner des cas, beaucoup plus nombreux, d'enfants pour qui un placement temporaire en école de plein air s'avère indispensable.

La déficience des enfants à orienter vers l'école de plein air est momentanée, récupérable. Ce type d'établissement répond à leurs besoins.

Par une aération, des soins, un rythme de vie et une scolarité adaptés, l'école de plein air leur évite des complications de santé qui risqueraient de transformer leur déficience momentanée en inadaptation.

En faisant cette constatation, Mlle Deshayes se place à un niveau extrêmement réaliste : celui de sa circonscription, et elle suppose qu'il en est de même dans chacune des circonscriptions lilloises.

M. le Président souhaite, avec les membres du Conseil d'Administration, qu'un projet de création d'une école de plein air à La Carnoy avec 6 classes au moins, associée à un centre de loisirs, soit mis à l'étude immédiatement.

M. Duhamel pense à la rentrée de septembre 1975 : Désiré Verhaeghe continuera-t-il à fonctionner comme école de plein air ?

Il demande que M. le Maire de Lille fasse savoir officiellement à M. l'Inspecteur d'Académie, la date de fermeture de Désiré Verhaeghe.

A cet effet, E. Allard adressera une lettre à M. le Maire pour l'informer de la proposition unanime du Conseil d'Administration de l'école de plein air.

M. Delpouve évoque l'inquiétude qui règne actuellement parmi son personnel municipal et enseignant et souhaite que l'information officielle du devenir de son établissement soit donnée le plus rapidement possible.

M. le Directeur des Affaires Scolaires est chargé de demander à Mme le Secrétaire Général le reclassement du personnel concerné.

Mme Huart demande si, pour la rentrée de septembre 1975, elle doit ouvrir les portes de La Carnoy aux quartiers habituels ou à toute la Ville.

Réponse lui est donnée d'étendre son recrutement à toute la Ville.

Mme la Directrice pose alors la question du maintien ou non de la classe de socialisation dans son établissement.

Elle rappelle que cette classe a été prévue pour accueillir, à leur sortie de l'école maternelle, des enfants ayant de gros problèmes et pour lesquels les tests n'ont pu établir de façon précise s'il s'agissait d'un retard mental ou d'un blocage affectif.

Le maître de classe de socialisation, avec le concours d'un psychiatre et la collaboration de rééducateurs, pouvait, après une observation d'un ou deux ans, orienter ces enfants soit vers un I.M.P., soit vers une classe de perfectionnement.

C'est l'école de plein air qui avait été choisie pour accueillir cette classe à cause de son atmosphère familiale et de son cadre particulièrement épanouissant pour ce type d'enfants.

Mme Huart a beaucoup "d'affection" pour la classe de socialisation, elle pense pourtant que dans la conjoncture actuelle du maintien de 5 classes, une priorité s'impose aux enfants relevant de l'école de plein air et demande aux autorités académiques et municipales de pourvoir au rattachement de cette classe à un autre établissement et au transfert d'une classe de plein air de Désiré Verhaeghe en remplacement.

Cette idée est adoptée à l'unanimité.

Mlle Deshayes souhaite que soit étudiée la possibilité d'implanter un bungalow supplémentaire qui permettrait d'accueillir, dès la rentrée 1975, une sixième classe à La Carnoy.

Participations familiales

Une majoration de 10 % des tarifs actuellement en vigueur et un rajustement du barème compte tenu de la revalorisation du S.M.I.G. et des Allocations familiales sont proposés pour la rentrée scolaire de septembre 1975.

Etude du budget 1975

Les crédits accordés pour l'exercice 1975 sont strictement les mêmes que pour 1974. Exception faite pour le compte 600 (produits pharmaceutiques et d'hygiène) qui a subi une augmentation de 20 % et le compte 601 (alimentation) pour lequel on note une augmentation de 15,11 %.

Mme la Directrice pense que l'année 1975 sera une année particulièrement difficile. Le coût de la vie a augmenté de plus de 20 %. Elle souligne en particulier les difficultés ressenties au niveau du compte 605 (produits d'entretien ménager) : les 3.000 F accordés pour 1974 ont été maintenus pour 1975.

La propreté doit être exemplaire dans un établissement à caractère sanitaire comme l'école de plein air. Les années précédentes, on en était réduit à nettoyer à l'eau une partie du temps et M. Delpouve avait eu à déplorer des mycoses dans son établissement.

Pour ce poste budgétaire (compte.605), en 1974, les dépenses établies en fonction des besoins réels, se sont élevées à 5618,51 Francs.

M. le Président admet que la dotation budgétaire pour 1975 sera insuffisante.

M. Lejeune apporte une précision quant au budget 1975.

.../...

M. Lejeune précise que récemment il a été demandé aux services gestionnaires de limiter l'engagement des dépenses par douzième. Toutefois certains services en raison de leur caractère spécifique et c'est le cas notamment des écoles de plein air, pourront être autorisés à engager des dépenses trimestriellement à condition qu'il soit veillé à ce que la dotation mise à la disposition du service au titre du budget primitif de 1975 ne fasse l'objet de dépassement.

C'est ainsi que le crédit mis à la disposition des établissements concernés devrait être amputé au maximum au 30 juin de 60 à 65 %, considérant que cette période de l'année correspond à deux trimestres de fonctionnement sur trois.

Afin de suivre attentivement l'évolution de l'exécution des budgets des écoles de plein air, une réunion se tiendra dans le courant de chaque trimestre dans le bureau de M. le Directeur des Affaires Scolaires en présence de M. le Chef du Bureau des Ecoles, de M. Delpouve, Mme Huart et Mme Izak, Chefs d'établissements des écoles de plein air.

Compte de gestion de l'exercice 1974

Le compte-rendu financier (en annexe) de l'exercice 1974 est communiqué aux membres du Conseil d'Administration.

Selon le vœu de M. le Président, les dépenses de personnel et entretien des bâtiments figurent dans le document comptable ce qui permet de constituer un "budget vérité".

Le prix de journée revient à 36,30 F dont 33,84 F à la charge de la Ville.

M. Allard remercie Mme Huart pour son excellente gestion et lui adresse ses félicitations au nom du Conseil d'Administration.

La séance est levée à 17 heures 30.

Vu, le Chef du Bureau des Ecoles,

La Secrétaire de Séance

J. LEJEUNE.

J. HUART.

Vu, l'Adjoint délégué à l'Instruction
Publique,

Raymond ALLARD.

ANNEXE I

Ecoles de Plein Air Désiré Verhaeghe et La Carnoy

Compte rendu financier exercice 1974

N° du compte	Désignation	1974	1973
600	Pharmacie	654,56	629,68
601	Alimentation	178.190,68	167.364,35
602	Habillement (tabliers enfant)	3.987,00	3.597,60
605	Produits d'entretien	5.618,51	2.698,16
608	Articles de bureau	500,54	299,38
609	Autres fournitures (torchons-serviettes de table serviettes de toilette, etc...)	4.590,52	1.888,83
631-4	Blanchisserie	14.193,42	10.281,51
	entretien matériel	1.314,32	498,62
633	Acquisition de petit matériel	1.688,12	1.176,15
638	Assurances	331,69	non fourni
662-0	Frais d'impression	4.980,00	
634-02	Electricité -Désiré Verhaeghe	5.923,02	5.452,48
	-La Carnoy	6.076,16	5.223,09
632-2	Chauffage -Désiré Verhaeghe	93.895,20	73.141,05
	-La Carnoy (mazout)	2.018,43	1.315,73
634-2	Gaz -Désiré Verhaeghe	6.157,29	4.837,17
	-La Carnoy (avec chauffage)	31.019,63	28.886,45
645	Transport élèves	83.509,64	79.369,25
	Eau -Désiré Verhaeghe	14.568,66	3.836,21 (1 semestre)
	-La Carnoy	3.634,66	3.575,65
	Téléphone -Désiré Verhaeghe	1.642,90	989,35
	-La Carnoy	1.614,20	1.623,43
	Entretien -Désiré Verhaeghe	42.155,96	non fourni
	-La Carnoy	59.084,88	non fourni
610-8	Rénumération personnel municipal	698.964,47	570.310,83
	Heures de surveillance personnel enseignant	97.158,24	92.704,39
	TOTAL	1.363.472,70	1.059.699,36

DEPENSES

Total des dépenses exercice 1974	1.363.472,70
Versement personnel et commensaux	12.531,60
	<hr/>
Dépenses élèves	1.350.941,10

RECETTES

Sommes réglées par les familles	84.505,45
Soutien Fonds regul.marché agricole	6.979,58
	<hr/>
	91.485,03

A LA CHARGE DE LA VILLE

: 1.259.456,07 :
: : :

NOMBRE DE JOURNEES

Nombre de journées enfant	
14.062 + 11.447 + 11.704	= 37.213
Nombre de journées personnel et commensaux	
	<u>4.251</u>
	41.464

PRIX DE JOURNEE

1°) ALIMENTATION

Stock au 1.1.74	7.049,00
Dépenses en 1974	178.190,68
	<hr/>
	185.239,68
Stock au 31.12.74	9.502,54
	<hr/>
Dépenses réelles	: 175.737,14 :

Prix journée alimentation $\frac{175.737,14}{41.464} = 4,23F$ (3,75F en 1973)

2°) FONCTIONNEMENT

Prix de revient fonctionnement	:	Prix de revient fonctionnement
1.350.941,10	:	sans l'entretien (non fourni en 1973)
$\frac{1.350.941,10}{37.213} = 36,30F$:	33,58F - (25,85F en 1973)
	:	
A la charge de la Ville	:	Prix de revient fonctionnement
	:	sans l'entretien (non fourni en 1973)
1.259.456,07	:	A la charge de la Ville
$\frac{1.259.456,07}{37.213} = 33,84F$:	31,13F - (23,30F en 1973)
	:	

ECOLES DE PLEIN AIR DE LILLE

Désiré Verhaeghe et La Carnoy

EXERCICE 1974

Dénomination		stock au 1.1.74	Achats en 1974	Consommation en 1974	Stock au 31.12.74
<u>Biscuits-desserts</u>					
<u>pâtisseries</u>					
biscuits B.N	pièce	840	998	1.838	0
" Le marin	paquet de 3	0	1.376	595	781
" langues de chat	paquet	0	48	48	0
" sablés	boîte	2	7	9	0
" tuilette	paquet de 3	0	880	271	609
" éventails	boîte	4	4	8	0
" petits belges	boîte	3	0	3	0
" ritt grill	boîte	7	0	7	0
" chocoorange	pièce	0	576	440	136
cakes	barre	0	48	48	0
	pièce	0	800	800	0
chou vide	pièce	0	960	510	450
chausson pommes	pièce	0	2.096	2.096	0
gaufrettes	paquet de 3	0	2.640	2.640	0
crèmes glacées	pièce	0	2.142	2.142	0
pain d'épices	barre	118	160	207	71
tartelettes	pièce	1.560	1.920	3.134	346
<u>Fromages</u>					
camembert	pièce	0	354	354	0
crème de gruyère	boîte de 12	0	566	566	10
fromage blanc	kg	0	795	795	0
gouda	kg	5,240	204,070	209,310	0
gruyère	kg	0	305,210	305,210	0
hollande	kg	3,900	239,940	230,430	13,410
saint-paulin	kg	0	168,040	163,140	4,900
yaourt	pièce	0	7.880	7.880	0

Dénomination		stock au 1.1.74	Achats en 1974	Consommation en 1974	Stock au 31.12.74
<u>Fruits</u>					
bananes	kg	0	1.199	1.199	0
citrons	kg	0	142,500	142,500	0
cerises	kg	0	57,600	57,600	0
clémentines	kg	0	309,300	309,300	0
oranges	kg	0	1.922,700	1.922,700	0
pommes	kg	0	1.850,800	1.850,800	0
poires	kg	0	1.084,400	1.084,400	0
pamplemousses	kg	0	10,300	10,300	0
prunes	kg	0	108,600	108,600	0
pêches	kg	0	38,200	38,200	0
raisins	kg	0	168,700	168,700	0
<u>Fruits au sirop</u>					
abricot	boîte	11	12	17	6
ananas	boîte	30	13	41	2
bigarreaux	boîte	9	6	14	1
mirabilles	boîte	6	0	6	0
quetsches	boîte	7	6	9	4
reine-claude	boîte	3	0	3	0
pâtes de fruit	pièce	528	2.200	2.367	361
<u>Produits laitiers</u>					
beurre	kg	8,750	838	835,750	11
lait pasteurisé	l	0	9.035	9.035	0
lait stérilisé	l	48	6.982	6.934	96
<u>Viandes</u>					
boeuf à braiser	kg	0	510,900	510,900	0
foie	kg	0	266,300	266,300	0
jambon	kg	0	203,670	203,670	0
langues	kg	0	80,700	80,700	0
mouton	kg	0	104,450	104,450	0
oeufs	pièce	0	3.156	3.156	0
poisson	kg	0	856,500	856,500	0
croquettes poisson	pièce	0	3.720	3.720	0
contrefilet	kg	0	151,700	151,700	0
rumsteack	kg	0	661,870	661,870	0
rôti de porc	kg	0	169,800	169,800	0
échine de porc	kg	0	59,250	59,250	0
veau	kg	0	306,900	306,900	0
rotysteck	kg	0	327	327	0
poulet	kg	0	670,200	670,200	0
saucisses	boîte	5	70	20	55

Désignation		stock au 1.1.74	Achats en 1974	Consommation en 1974	Stock au 31.12.74
<u>Légumes</u>					
betteraves rouges	kg	0	187	187	0
	boîte	5	36	23	18
carottes	kg	0	1147	1.147	0
céleri	tête	0	484	484	0
	vert	0	42	42	0
cerfeuil	botte	0	74	74	0
cresson	botte	0	74	74	0
chou rouge	kg	0	52	52	0
bruxelles	kg	0	35	35	0
vert	kg	0	131,500	131,500	0
fleur	p	0	271	271	0
choucroute	Boîte	9	12	8	13
concombre	pièce	0	452	452	0
endives	kg	0	171	171	0
" barbe	paquet	0	67	67	0
épinards	kg	0	306,500	306,500	0
	boîte	0	12	0	12
haricots verts	kg	0	235	235	0
	boîte	15	55	37	33
haricots secs	kg	0	31	24	7
laitues	pièce	0	1.990	1.990	0
lentilles	kg	44	50	70,500	23,500
macédoine légumes	boîte	12	36	24	24
navets	kg	0	99	99	0
persil	botte	0	760	760	0
poireaux	botte	0	1.101	1.101	0
pommes de terre	kg	500	8.170	7.925	745
potiron	kg	0	67,800	67,800	0
radis	botte	0	276	276	0
salade de blé	kg	0	40	40	0
scaroles	pièce	0	182	182	0
tomates	kg	0	248	248	0
salasifis	kg	0	17,500	17,500	0
	boîte	0	15	9	6
petits pois	kg	0	207,500	207,500	0
	boîte	8	42	27	23

Dénomination		stock au 1.1.74	achats en 1974	consommation en 1974	stock au 31.12.74
Epicerie et divers					
café	kg	0,50 ⁰	69	68	1,500
champignons	boîte	8	30	26	12
chicorée	kg	23	36	48	21
chocolat	barre	0	2.400	2.400	0
	plaque	0	28	28	0
confiture	boîte	39	78	86	31
compote	pomme	boîte	53	66	109
	abricot	boîte	0	12	0
	pêche	boîte	6	21	27
cornichons	boîte	2	8	5	5
crème de riz	boîte	6	0	5	1
eau de saint amand	bout	1.116	11.760	11.640	996
farine	kg	8	31	35	4
flan	kg	109	0	93	16
huile	l	60	450	385	125
	fût	1	9	5	5
jus de fruit	l	67	249	253	63
maïzena	paquet	18	120	56	82
margarine	kg	42,500	210	240	12,500
miel	kg	67,500	100	53,500	114
moutarde	seau	5	5	4	6
	5kg				
pain de 0,500	p	0	8.134	8.134	0
petits pains	p	0	170	170	0
coquilles	p	0	280	280	0
pâtes	kg	26,500	450	267	209,500
poivre	kg	0,800	7	5,500	2,300
quaker	kg	24	18	37,500	4,500
pois chiches	boîte	10	12	14	8
harissa	boîte	10	10	5	15
quenelles	boîte	6	30	5	31
riz	kg	40	230	191,500	78,500
sardines	boîte	31	30	39	22
sel	kg	23	200	142	81
semoule de blé	kg	24	96	110,500	9,500
semoule couscous	kg	58,500	50	57	51,500
sucré cristallisé	kg	24	660	564	120
sucré morceaux	kg	26	210	134	102
vergeoise	kg	0	30	20	10
tomates au jus	boîte	17	70	45	32
thon	boîte	5	30	31	4
	5/1				
vinaigre	11½	34	120	110	44

Ecole de Plein Air La Carnoy
Bilan de l'année scolaire 1974-1975

Critères de recrutement

a) retard staturo pondéral	80%
b) fragilité des voies respiratoires	22%
c) malformations osseuses-mauvaises attitudes	50%
d) hépatiques	14%
e) troubles intestinaux	2%
f) anorexie	7%
g) états allergiques-asthme-eczéma	3%
h) enuresie	8%
i) primo infection récente	4%
j) epileptique	2%
k) troubles cardiaques légers	2%
l) instabilité- hypernervosité	70%
m) troubles de l'audition	2%
n) affection urinaire	2%

<u>G.A.P.P</u> enfants suivis en psychomotricité	22%
enfants suivis en psychopédagogie	20%

Rééducation physique

enfants suivis en rééducation physique pour mauvaises attitudes	50%
--	-----

<u>Cas sociaux</u>	34%
--------------------	-----

N.B. beaucoup d'enfants cumulent les handicaps

Milieu familial

parents séparés	31%
mères seules sans profession	9%
orphelins (de père ou de mère)	8%
enfants recueillis par grand mère maternelle	2%
père en psychiatrie	1%
père incarcéré	2%
familles suivies par le service de prévention	8%
familles sous tutelle des A.F.	
cas sociaux suivis par services sociaux	34%

Origines sociales

ingénieurs, techniciens-commerçants -employés	8%
ouvriers	72%
chômeurs, invalides, sans profession	11%
mères seules sans emploi	9%

Ressources

femmes seules vivant avec les A.F. seulement	9%
de 500 à 750F	6%
de 750 à 1.000F	11%
de 1.000 à 1.500F	32%
plus de 1.500F	42%

Logement

H.L.M ou appartements anciens	79%
maison située dans une cour	4%
maison individuelle et logement en accession à la propriété	17%

EXERCICE 1974

Désignation	Total	La Carnoy	Désiré Verhaeghe
Compte 600 Pharmacie	654,56	273,91	380,65
Compte 602 Habillement	3.987,00		
Compte 605 Produits d'entretien ménager	5.618,51	1.916,37	3.702,14
Compte 608 Articles de bureau	500,54	339,50	161,04
Compte 609 Autres fournitures	4.590,52	70,27	716,32
Compte 631-4 entretien matériel	1.314,32	986,44	327,88
blanchisserie	14.193,42		
Compte 633 Acquisition petit matériel	1.688,12	493,44	
Compte 601 Alimentation			
<u>SOLAINOR</u> (lait)	17.367,25	6.018,69	11.348,56
<u>SOLAINOR</u> (yaourt-fromage)	4.865,35	2.168,55	2.696,80
<u>NORD PANIFICATION</u> (pain)	5.764,99		5.764,99
<u>CHAPON</u> (pain)	4.613,01	4.613,01	
<u>FRAISGEL</u>	15.151,12	5.409,77	9.741,35
<u>CHARLET</u>	4.368,22		
<u>ROSSEELS</u> fruits et légumes	17.564,11	11.968,71	5.595,40 (jusqu'en avril)
<u>COOPERATEURS</u> fruits et légumes	10.577,07		10.577,07
<u>SCRIVE</u> beurre et fromages	14.599,93	6.633,05 (à partir de mai)	commun avec La Carnoy jusqu'à fin avril
<u>COOPERATEURS</u> beurre et fromages	8.873,35		8.873,35 (à partir d'avril)
<u>VANTORHOUDT</u> poisson	4.508,80	3.375,87 (toute l'année)	1.132,93 (jusqu'en mars)

<u>Désignation</u>	<u>Total</u>	<u>La Carnoy</u>	<u>Désiré Verhaeghe</u>
<u>COOPERATEURS</u>			
poisson	2.885,85		2.885,85
<u>SAINT AMAND</u>	3.214,39	1.573,00	1.641,39
<u>BOIJAUD</u>	38.672,35		
<u>FOULON</u>			
jus de fruit	1.072,51		1.072,51
<u>VITRAC</u>			
confiture	3.009,79	1.331,25	1.678,54
<u>HENRY</u>			
miel	1.200,00	480,00	720,00
<u>Divers</u>	19.934,18		
<u>TOTAL :</u>	178.190,68		
Alimentation			

QU'EST-CE QUE L'ECOLE DE PLEIN AIR ?

L'Ecole de Plein Air est une école associée à un centre de soins. Ses structures sont telles qu'elle permet à des enfants fragiles, fatigués, convalescents...de suivre une scolarité normale tout en récupérant leur déficit.

A QUELLE CATEGORIE D'ENFANTS, L'ECOLE DE PLEIN AIR S'ADRESSE-T-ELLE ?

L'Ecole de Plein Air reçoit des enfants d'intelligence normale ayant des problèmes de santé tels que : retard staturo pondéral

- anorexie
- obésité
- maladie cardiaque
- allergie
- asthme
- épilepsie
- insuffisance hépatique
- troubles digestifs et intestinaux
- dermatoses, eczéma, psoriasis, ichtyose
- asthénie post-opératoire, fatigabilité
- primo infection récente
- hypernervosité
- affection rénale
- diabète
- etc ...

Ces enfants effectuent un séjour temporaire à l'école de plein air, en vue d'une récupération physique, tout en suivant la scolarité correspondant à leur niveau.

QUELLES SONT LES STRUCTURES MEDICALES ET PARA MEDICALES DE L'ETABLISSEMENT ?- Le personnel mis en place :

- un médecin de l'Hygiène Scolaire
- une infirmière à plein temps
- des rééducateurs d'éducation physique travaillant en collaboration avec le médecin
- un G.A.P.P. (un Psychologue scolaire, un rééducateur en Psycho-motricité, un rééducateur en Psycho-Pédagogie)

- La nature des soins :

La surveillance médicale : les enfants sont examinés régulièrement par le médecin. Ils sont pesés, mesurés, plusieurs fois au cours de leur séjour. Des courbes de poids et de taille sont établies par l'infirmière et communiquées aux parents en même temps que les résultats scolaires.

.../...

Des examens systématiques sont pratiqués : dentition (caries, malpositions) attitude, acuité visuelle, audition, analyses d'urine. Les anomalies sont signalées aux familles par une carte-lettre destinée au médecin traitant. Dans les cas particuliers, une liaison est assurée entre le docteur de l'école, les familles et le médecin traitant.

Les rayons ultraviolets : les rayons ultraviolets ont un but thérapeutique. Ils ont une action antirachitique et immunisante.

Au cours du séjour à l'école de plein air, sauf contre-indication, chaque enfant bénéficie de 20 séances de rayons U.V.

Les séances de rayons ultraviolets sont assurées par l'infirmière sous la responsabilité du médecin après :

- examen médical
- radiographie pulmonaire
- intra-dermo réaction

La sieste

Les enfants ont une heure de repos quotidien. Cette "remise en forme" après le repas de midi permet d'aborder plus facilement l'après midi des activités telles que français ou mathématiques et l'intensité du travail scolaire est accrue.

On s'étonne toujours de constater le succès remporté par cette sieste quotidienne. Mais les mauvaises conditions de logement, les chambres (voire les lits) partagés avec les frères et sœurs, les longues veilles, la proximité d'un poste de télévision, font que d'année en année le temps réservé au sommeil de l'enfant et la qualité de ce sommeil se dégradent et font de lui un petit être anxieux, hypernervoux.

Il n'est pas rare que les familles qui ont constaté les bienfaits de la sieste à l'école, convaincues de l'efficacité du repos, continuent les bonnes habitudes prises à l'école et fassent faire la sieste à leurs enfants le mercredi et le dimanche.

L'hydrothérapie

Elle active la circulation. Elle a une action apaisante, calmante, surtout chez les enfants instables, hypernervoux.

Il arrive que certains enfants découvrent à l'école de plein air les plaisirs de l'hygiène corporelle. Ils sont régulièrement douchés, lavés. L'infirmière aidée de l'institutrice, assure les shampooings, coupe les ongles de pieds. Si un enfant est porteur de parasites il est soigné sur place.

On découvre l'usage de la brosse à dents. Se servir d'un "coton tige" devient un jeu.

Les rééducations physiques

Au cours de ses visites médicales, le médecin de l'école dépiste les enfants ayant besoin de rééducation physique.

Celle-ci est assurée par un professeur spécialisé.

On a pu constater une récupération totale de certaines scoliozes, lordoses, cyphosesaprès une rééducation de 1 (quelquefois 2) ans.

On constate des récupérations spectaculaires.

.../...

La surveillance alimentaire

Tous les régimes alimentaires peuvent être suivis à l'école de plein air (régimes pour hépatiques, cardiaques, obèses, diabétiques, eczémateux, etc ...).

Les enfants prennent trois repas à l'école de plein air :

- petit déjeuner copieux : lait, fromage, fruit, céréales
- déjeuner : potage ou crudités, viande, légumes verts, fromage, dessert
- goûter : fromage, viande froide ou jambon, fruit

Les repas sont équilibrés. La viande, les produits laitiers, les légumes verts ont une place prédominante.

L'infirmière, les instituteurs, la directrice prennent leurs repas à la table des enfants et veillent ainsi à la bonne alimentation de chacun, mais aussi à la bonne tenue à table. La vaisselle est agréable, les plats sont présentés avec soin et les enfants apprennent à se servir eux-mêmes. Après plusieurs semaines aucun enfant n'envisage plus de se passer de serviette de table et les couteaux remplacent tout naturellement le morceau de pain (ou le doigt) " pour pousser " les aliments.

Les rééducations en psycho motricité

La psycho motricité a une heureuse influence sur l'épanouissement de l'enfant.

Elle est particulièrement bénéfique pour :

- les enfants inhibés en contribuant à leur "déblocage"
- les enfants instables en freinant leur débordement moteur et en rendant leur agitation constructive
- les enfants présentent des déficits dans le domaine spatial, spatio temporel, etc...

Les rééducations psycho pédagogiques

Le rééducateur psycho pédagogique s'occupe en particulier des enfants présentant des troubles de la parole et des retards de langage.

Il apporte une aide en lecture. Il complète les structures scolaires en apportant à certains types d'enfants en difficulté de nouvelles motivations au travail scolaire.

La psychologue scolaire : étudie individuellement les cas d'enfants en difficultés scolaires et familiales. Elle assure une liaison famille, assistante sociale et école qui permet le plus souvent de résoudre les problèmes.

L'école

Tous les enfants en séjour à l'école de plein air sont admis pour des raisons médicales.

L'école leur permet de suivre une scolarité normale tout en améliorant leur état de santé.

.../...

La psychologue scolaire aidée des maîtres procède dès l'admission à des tests de niveaux qui permettent une répartition pédagogique des enfants. L'effectif limité (18 à 20 élèves) dans chacune des classes permet au maître un travail par petits groupes, voire même un travail individualisé. Chaque enfant a ainsi la possibilité de suivre une scolarité bien adaptée à son niveau et à ses possibilités.

En fin d'année scolaire, un bilan pédagogique est à nouveau dressé par la psychologue scolaire et communiqué à l'école d'origine des enfants.

Les contacts et les relations maître-élèves prennent un aspect particulièrement familial et bénéfique pour l'enfant dans cette école où le maître passe 9 heures auprès de ses élèves, où il mange à leur table, veille à leur repos, assure leur toilette et dirige leurs études.

QUELLE EST LA DUREE DU SEJOUR A L'ECOLE DE PLEIN AIR ?

Les enfants reçus à l'école de plein air sont originaires de tous les quartiers de Lille et restent élèves de leurs écoles. Ils effectuent un séjour momentané à l'école de plein air et regagneront leurs quartiers à l'issue de leur cure de santé.

Afin de perturber le moins possible la scolarité des enfants, il est courant de faire coïncider leur séjour avec l'année scolaire. Néanmoins, dans la mesure des places disponibles, des cas urgents sont orientés vers l'école de plein air en cours d'année scolaire.

La durée moyenne de séjour est d'un an. Des enfants sont quelquefois amenés à renouveler leur séjour si le médecin de l'école ou les rééducateurs le jugent nécessaire.

Cette décision est prise après consultation des parents et du directeur de l'école de quartier. Un compte rendu de séjour sur lequel figurent les résultats scolaires et médicaux est adressé parallèlement à la famille et aux écoles d'origine, en juin.

L'atmosphère familiale de la maison, le vaste parc et les espaces boisés dans lesquels ces enfants, habitués à la vie urbaine peuvent s'ébattre, contribuent à l'épanouissement physique et moral des enfants.

Le séjour à l'école de plein air évite dans bien des cas un placement en internat, toujours préjudiciable à l'équilibre psychique de l'enfant.

ANNEXE 3

Le 4 mars 1975

Madame la Directrice,

J'ai bien reçu votre lettre concernant l'avenir de l'Ecole de Plein Air et je m'empresse de vous préciser qu'il ne s'agit pas de la disparition de cette école mais de différer des constructions que nous avions un moment envisagé de mener rapidement à bien.

J'apprécie trop la qualité de votre travail, de votre conscience professionnelle, pour penser que, sur un sujet aussi important, nous puissions tenir un dialogue qui tient du style revendicatif le plus classique.

Tout me rattache à l'Ecole. Par conséquent, la décision de la Municipalité sera de toute manière de servir l'Ecole mais ce n'est pas en restant prisonnier de ce qui était vrai hier que l'on peut la servir le mieux et je demande à chacun de le comprendre et de réfléchir sur les évolutions en cours. Je demande surtout à chacun de ne pas exiger de la collectivité locale une surcharge budgétaire qui ne serait pas en rapport étroit avec les exigences de tous les enfants.

Permettez-moi de vous dire qu'il serait choquant de continuer à mobiliser toutes nos forces pour des enfants déficients alors que rien ne serait entrepris pour ceux qui sont plus gravement atteints : les enfants inadaptés.

La Municipalité de LILLE a le souci, dans la limite de ses moyens, d'établir un équilibre entre les I.M.P. et I.M.Pro à créer et l'école de plein air qui continuera sa mission.

D'ailleurs, la mission de l'Ecole de Plein Air pourrait s'élargir rapidement. Pourquoi, ne serait-elle pas présente dans le cadre de ce qui est prévu au terrain des Dondaines et surtout pourquoi n'aurait-elle pas la charge de cette véritable école de Plein Air que nous aurons prochainement à SAINT-GERVAIS.

Je souhaite que l'Ecole de Plein Air de LILLE puisse être non seulement à LILLE, mais aussi à SAINT-GERVAIS où nous pourrions recevoir les petits Lillois par rotation et, avec une rotation plus accentuée, ceux qui sont plus particulièrement déficients.

A vrai dire, une politique de l'Ecole de Plein Air doit être pensée et repensée parce que nous sommes en 1975.

.../...

Je souhaite que vous soyez la première à participer à cette réflexion collective qui nous permettra de prendre rapidement nos décisions.

Dès maintenant, nous pourrions retenir le principe d'une réunion à laquelle je vous invite ainsi que les représentants de l'Association des Parents d'Elèves, le Secrétaire Général du S.N.I. et naturellement, Monsieur l'Inspecteur d'Académie et les représentants de l'Administration Municipale.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre MAUROY
Député-Maire de Lille
Président du Conseil Régional

P.S. J'avais rédigé cette lettre avant notre rencontre d'hier soir. Je compte sur vous.

Je vous confirme qu'à aucun moment il n'a été question de suppression mais d'adaptation.

Madame HUART
Directrice
de l'école de plein air La Carnoy
164, rue de La Carnoy
59130 - LAMBERSART

ANNEXE 4

Lambersart, le 4 mars 1975

Madame HUART
Directrice de l'Ecole de Plein Air
La Carnoy

à Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
de l'Ecole de Plein Air.

Monsieur le Président,

Le 13 février 1975, vous avez présidé le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air et vous avez présenté un document ayant pour objet "Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Création d'un I.M.E. - regroupement des classes de plein air à l'annexe de La Carnoy".

Vous avez souhaité que ce document figure in extenso au procès-verbal.

Je viens de recevoir des services municipaux un exemplaire du procès-verbal de notre réunion et au titre de secrétaire de séance, je me dois de vous informer des modifications que je relève dans la reproduction du document dont vous avez donné lecture.

Je note page 5 du procès-verbal que les 2ème-3ème et 4ème paragraphes ont subi des modifications.

- On peut lire :

" Monsieur FACHE rappelle qu'au cours de la dite réunion, le Conseil d'Administration sur la proposition de son Président, a formulé le souhait que tout ce qui serait fait en matière d'agrandissement de La Carnoy revête un caractère exemplaire.

Il a souhaité un projet en 2 temps : une Ecole de Plein Air dont la capacité d'accueil serait d'abord d'environ 140 enfants puis progressivement de 200 enfants.

Monsieur FACHE donne connaissance de l'extrait du procès-verbal relatif à cette question ".

- On aurait dû lire :

" Aussi a-t-il (Monsieur le Maire) proposé que l'Ecole de Plein Air de Lille qui a été une école de pionniers et qui doit conserver cette caractéristique, devienne une école pilote qui réunit toutes les qualités du modèle.

Après avoir souligné que son but ne serait pas de couvrir tous les besoins de Lille et de traiter aussi la quantité, mais de réaliser la qualité, M. Mauroy a souhaité que tout ce qui sera fait en matière d'agrandissement de La Carnoy revête un caractère exemplaire.

Monsieur MAUROY ne s'est pas montré favorable à une solution rapide, qui ne pourrait avoir qu'un caractère provisoire, d'implantation de préfabriqués indignes d'une Ecole de Plein Air telle que la Municipalité l'a toujours conçue.

Il a souhaité un projet en 2 temps : une Ecole de Plein Air dont la capacité d'accueil serait d'abord d'environ 140 enfants puis progressivement de 200 enfants.

La Ville de Lille devant pouvoir dans les prochaines années réaliser une très belle Ecole de Plein Air et pourvoir à son extension.

A l'issue"

.../...

- Enfin page 7 du procès-verbal, on peut lire :

"Monsieur ALLARD donne connaissance du débat qui s'est ouvert sur cette question et fait savoir que sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil d'Administration de la Ville a décidé le fonctionnement d'un Institut Médico-Educatif dans les locaux de l'Ecole Désiré Verhaeghe et l'abandon du projet d'extension de l'Ecole de Plein Air La Carnoy en raison des difficultés budgétaires que connaît Lille comme toutes les villes".

- Il aurait fallu lire :

"Monsieur le Maire a rappelé que le principe de l'Ecole de Plein Air correspondait aux besoins d'une époque où la malnutrition était générale et les enfants malades et souffreteux étaient en grand nombre. Cet établissement spécialisé a rendu de grands services à la population deshéritée de la Ville, mais heureusement ces temps ont évolué et les Ecoles de Plein Air n'ont plus la même vocation.

Désiré Verhaeghe a d'ailleurs ouvert des classes de socialisation au profit d'enfants inadaptés et l'I.M.E. dont le fonctionnement est pris en charge par les organismes de Sécurité Sociale et Allocations Familiales répond aux besoins actuels de la population et pour que la Ville puisse faire face à ses nécessités sans pour cela grever son budget, il faut substituer les nouveaux projets aux anciennes réalisations.

Il existe une évolution des prestations sociales à travers les années.

Le Conseil d'Administration de la Ville a donc décidé le fonctionnement d'un Institut Médico-Educatif dans les locaux de Désiré Verhaeghe et l'abandon du projet d'extension de l'Ecole de Plein Air La Carnoy en raison des difficultés budgétaires que connaît Lille comme toutes les villes.

Monsieur l'Adjoint ALLARD a reçu mandat de réunir le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air pour l'informer des décisions du Conseil d'Administration de la Ville".

Je me permets donc de vous adresser, Monsieur l'Adjoint, mes protestations contre ces modifications.

Je souhaite qu'un rectificatif soit apporté, et je vous prie d'agréer, en même temps que mes remerciements pour l'intérêt que vous portez aux enfants déficients physiques de Lille, l'expression de mes sentiments respectueux.

La Directrice,

J. HUART.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires
Bureau des Ecoles



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR
"LES P'TITS QUINQUINS"

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'Administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" tiendra dans les locaux de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" (62, rue de Flers) le 10 avril 1975 à 14h 30.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du 9 mai 1974.
- Bilan financier de l'exercice 1974.
- Rapport sur le fonctionnement de l'établissement durant l'exercice écoulé.
- Ecole de plein air maternelle - Participations familiales - Rajustement.
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 2 avril 1975

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué

B. MOLLET.



ECOLE DE PLEIN AIR "LES P'TITS QUINQUINS"

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du
10 avril 1975

Le Conseil d'Administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" s'est réuni le jeudi 10 avril 1975 à 14 heures 30, sous la présidence de M. le Docteur MOLLET, Adjoint au Maire, délégué aux crèches, pouponnière et troisième âge.

Etaient présents :

- M. Miglos, Conseiller Municipal
- M. Bacquart, Directeur des Affaires Scolaires
- M. Lejeune, Chef du Bureau des Ecoles
- Mme Martel, Assistante Sociale, Chef du service de Santé scolaire
représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire
et universitaire
- Mlle Thuilliez, Conseillère pédagogique représentant Mme l'Inspectrice
départementale des écoles maternelles
- Mme Izak, Directrice de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

Etaient excusés :

- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
- M. le Docteur Coupain, médecin attaché à l'école de plein air
"Les P'tits Quinquins"
- M. le Docteur Auerbach, du Centre Médico Scolaire

Conseil d'Administration de l'école de plein air

"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 10 avril 1975

Procès-verbal du conseil d'administration du 9 mai 1974

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" est adopté à l'unanimité.

Ecole de plein air "Les P'tits Quinquins"

Réunion du Conseil d'Administration du 9 mai 1974

Suivis

Rajustement des taux de participation des familles

La suggestion formulée par M. le Trésorier Principal des Finances relative à l'application d'un système de perception par tickets des frais de repas pris par les enfants fréquentant les écoles, n'a pu être accueillie favorablement.

Cette décision a été portée le 18 juin 1974 à la connaissance de M. le Trésorier Principal des Finances dont l'attention a été attirée sur le fait que ce système, outre qu'il favoriserait l'absentéisme, s'avère incompatible avec le régime du semi internat en école de plein air.

Bilan de la classe d'adaptation

Pour faire suite au vœu formulé concernant la création à l'école mixte Paulin Parent-Cabanis d'une deuxième classe d'adaptation, pour répondre aux besoins du secteur de Fives, le Directeur des Affaires scolaires a pris contact avec M. l'Inspecteur départemental de Lille IV, lequel a rappelé l'accord qu'il a donné à Mme l'Inspectrice des écoles maternelles le 19 octobre 1973 pour cet objet et confirmé qu'il se tenait à la disposition de Mme l'Inspectrice pour examiner toute demande concernant les besoins nouveaux.

Bilan de la classe de plein air

M. le Directeur des services sanitaires et sociaux a été informé par lettre du 18 juin 1974 du souhait formulé au cours de la réunion pour l'application de mesures en faveur des enfants se trouvant dans une situation grave (lutte contre l'alcoolisme qui sévit dans les épiceries buvettes).

Reclassement des femmes de service

M. le Directeur des Affaires Scolaires est intervenu auprès de M. le Directeur des Personnels, les 30 mai et 8 novembre 1974 en vue d'obtenir toutes explications sur l'effet rétroactif du reclassement indiciaire du personnel de service.

Le Directeur des Personnels a fait connaître récemment au Directeur des Affaires Scolaires que le problème de la rétroactivité du reclassement des agents spécialisés de l'école "Les P'tits Quinquins" devrait être prochainement résolu.

Le Chef du Bureau des Ecoles suit avec attention cette affaire.

Conseil d'Administration de l'école de plein air
"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 10 avril 1975

Bilan financier de l'exercice 1974

Budget de fonctionnement

N° du compte	Désignation	Montant
600	Pharmacie	518,70 F
601	Alimentation	38.734,70 F
602	Habillement	2.709,39 F
605	Produits d'entretien	1.547,85 F
608	Fournitures de bureau	374,73 F
609	Autres fournitures	5.594,86 F
631/4	Entretien du matériel	1.930,68 F
	Blanchissage	
633	Acquisition de petit matériel	2.929,26 F
	TOTAL :	54.340,17 F
	eau	3.403,39 F
	gaz	14.672,71 F
	électricité	2.342,72 F
	TOTAL	74.758,99 F

Dépenses de personnel

Titulaire	227.170,37 F
Enseignant	19.444,00 F
TOTAL GENERAL	321.373,36 F

Recettes

Participation des familles	13.117,30 F
du personnel	2.145,90 F
	<hr/>
	15.263,20 F
FORMA (remboursement)	1.342,86 F
	<hr/>
	16.606,06 F

(depuis janvier les cuisinières ne paient plus leur repas - depuis mai les femmes de service ont aussi obtenu la gratuité).

Dépenses prises en charge par la Ville 304.767,30 F

Différence avec l'année 1973 (209.008,47 F) 95.758,83 F environ 45 %

(à elles seules les augmentations de dépenses du personnel représentent 44 % par rapport à l'année 1973)

Détail du budget alimentation

Pain - biscuits - pâtisserie	:	3.650,43 F	:	9,5 %
Crèmerie - fromage	:	6.892,35 F	:	17,5 %
Boucherie	:	9.083,75 F	:	23,5 %
Poisson	:	2.380,68 F	:	6 %
Légumes - fruits	:	9.377,72 F	:	24,5 %
Epicerie - conserves	:	4.826,77 F	:	12,5 %
Boissons	:	2.533,00 F	:	6,5 %
	:	-----	:	
		38.744,70 F		
		contre		
		32.897,23 F		
		en 1973		

Nombre de jours de l'exercice : 219 jours

Nombre de journées enfant : 7124 journées

Nombre de journées personnel : 1983 journées

Prix de revient d'une journée alimentation

- enfant 5,43 F (4,04 F en 1973) (+ 34 %)

- enfant + personnel 4,25 F (+ 0,5 %)

Prix de revient d'une journée administration

- enfant 42,77 F

(25,70 F en 1973) + 17,07 F soit 66 %

- enfant + personnel 33,45 F

Remarques

Les dépenses en alimentation ont augmenté de 5.847,47 F (soit de 17,1 %) alors que le prix de revient d'une journée enfant a augmenté de 34 % - Mais l'effectif annuel n'a été que de 40 au maximum, alors qu'avant l'ouverture de la classe d'adaptation, il dépassait 50.

L'augmentation des participations familiales (10 %) a été négligeable.

0,40 F ----- 0,45 F
du minimum par jour

2,00 F ----- 2,20 F
au maximum

Le calcul des participations fait d'après la nouvelle grille favorise les familles nombreuses, même celles où le salaire du père s'ajoute aux allocations familiales.

Conseil d'Administration de l'école de plein air

"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 10 avril 1975

Rapport sur le fonctionnement de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins durant la présente année scolaire.

Mme la Directrice précise que pour la scolarité 1974/1975, il n'y a pas eu de problèmes majeurs d'effectif, de fréquentation et de recrutement.

En ce qui concerne les classes de plein air et d'adaptation, le bilan s'établit comme suit :

Classe de plein air

- 23 enfants à la rentrée de septembre
 - 1 départ - 1 hospitalisation
 - 4 enfants trop jeunes qui étaient sur une liste d'attente ont été inscrits
- L'effectif actuel est de 26.

Classe d'adaptation

- 15 enfants à la rentrée de septembre
- 1 a été envoyée au CP
- 7 venaient de la classe de plein air
- 7 de l'école maternelle Bara

Le chef d'établissement constate que la fréquentation est régulière dans les deux classes même le samedi matin (2 à 3 absences en C.P.A. La fréquentation est obligatoire en classe d'adaptation où les enfants ont plus de 6 ans.

80 à 93 %

87 à 99 %

Mme Izak appelle l'attention des membres du Conseil d'administration sur le fait que les critères de recrutement sont identiques à ceux de l'année précédente. Elle souligne que les enfants sont en majorité des déficients physiques.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- 15 enfants ont une nette insuffisance staturo-pondéral- 3 ont présenté des troubles graves dans la petite enfance, ont un retard psycho-moteur important et seront orientés vers un établissement spécialisé- la majorité sont des instables et certains vivent dans des conditions matérielles et morales déplorable; ils manifestent en général peu d'intérêt pour les activités de type scolaire et restent au stade des "décharges motrices" dans les activités d'expression et les coins de jeux. | <ul style="list-style-type: none">- 8 enfants ont une insuffisance staturo-pondéral- un enfant portugais déficient physique- tous manquent de maturité et quatre ont des problèmes relationnels qui se manifestent par de l'agressivité ou des blocages, de la grossièreté ou des colères.- De plus, ces enfants rencontrent des difficultés au cours des apprentissages scolaires, mais l'institutrice signale cette année, des résultats déjà supérieurs à ceux obtenus l'an dernier. |
|--|--|

.../...

Problèmes particuliers

Enfin, Mme Izak évoque des problèmes particuliers relatifs à la santé, à l'hygiène des enfants fréquentant son établissement et en soulignant que les problèmes sociaux revêtent d'année en année une gravité particulière.

- problèmes de santé

Il a été constaté que certains enfants ont été hospitalisés en cours d'année. Une enfant (hydrocéphale) n'est toujours pas rentrée à l'école.

Le séjour dans l'établissement permet à l'enfant :

- un gain de poids moyen de 1kg 700
- un gain de taille moyen de 4 cm

Les visites du Docteur Coupain se poursuivent régulièrement et les enfants reçoivent grâce à lui des compléments en vitamine et calcium sous forme de sirops ou "d'ampoules" acceptés par les familles.

Les visites du Centre médico scolaire ont débuté en mars, se poursuivront en avril et en mai pour le recrutement de la prochaine année scolaire un séjour en colonie de vacances a été demandé pour 15 enfants ; certains grands ne peuvent plus bénéficier du séjour en colonie maternelle, et les prix pratiqués actuellement dans les autres colonies ne permettent plus à nos élèves d'y être inscrits.

- problèmes d'hygiène

Mme la Directrice constate que l'hygiène corporelle et vestimentaire est déplorable. Elle précise que pour certains la douche hebdomadaire est la seule toilette qui leur est faite ; les vêtements sont sales et mal adaptés et le linge de corps est en mauvais état.

Mme Izak a demandé des interventions des services d'hygiène, mais les observations qui ont été formulées par ces services sont restées sans effet.

Il est encore souligné que les enfants porteurs de parasites sont nombreux (trois d'entre eux n'ont pu revenir en classe que complètement rasés) et tous les parents ont été avertis d'avoir à surveiller la chevelure de leurs enfants.

- problèmes sociaux

Mme la Directrice donne connaissance des résultats d'une enquête sociologique qui porte sur 29 familles.

- situation familiale - 10 couples désunis
 - 2 mères célibataires
 - 3 pères seuls (décès récent d'une maman)
- professions - 3 pères invalides
 - 2 chômeurs
 - 1 incarcéré à vie
 - 4 O.S.
 - les autres manoeuvres
 - 1 agent de police

- logement - 5 familles en H.L.M. - ou maison Ville de Lille
5 familles dans des cours
1 famille de 10 enfants vit dans deux pièces (portugais)
- familles nombreuses - 13 - 10 - 8 enfants
3 de 6 enfants
2 de 5 enfants
3 de 4 enfants
- Quinze enfants ont connu des placements nourriciers ou à l'hôpital ou en maison d'enfants (une a même eu 12 nourrices successives).

• participations familiales

17 paient 13,50 F)	
1 paie 33,00 F	(
4 paient 45,00 F)	
3 paient 54,00 F	(34 fréquentent la garderie
14 paient 60,00 F)	
1 paie 66,00 F	(

- problèmes des enfants battus

Enfin, Mme Izak mentionne le problème des enfants battus. Constatations qui ont parfois été faites par le Docteur Coupain.

Mme Izak s'est mise en rapport avec le comité de vigilance qui a procédé aux enquêtes. Une déposition a été faite au juge des enfants.

Le chef d'établissement ne se déclare toutefois pas aussi pessimiste que l'auteur du livre "Libres enfants de Summerhill" qui écrit :

"Aucune thérapie ne peut abolir les maux infligés par un mauvais foyer, une rue sordide, une famille indigente".

Mme Izak demeure persuadée que l'oeuvre doit être continuée et développée pour donner aux enfants qui souffrent de la mésentente familiale, d'un environnement déplorable, du manque de soins élémentaires d'hygiène et du désintérêt de leurs parents, un peu de joie et de bonheur dont on peut espérer qu'ils garderont un souvenir heureux.

Problèmes pédagogiques

Mme la Directrice de l'établissement précise que certains enfants très démunis de la classe de plein air lui posent des problèmes. En dehors du contact avec des enfants normaux, d'une autonomie relative dans l'école et la classe, Mme Izak n'a pas eu l'impression de leur apporter beaucoup. Tous les dossiers pour la Commission Médico Pédagogique de Circonscription ont été constitués pour presque tous les enfants. Un ou deux seulement semblent capables d'aborder le cours préparatoire et ce sont des déficients physiques à orienter vers l'école de plein air. Deux ou trois pourront peut être entrer en classe d'adaptation.

.../...

Mme Izak souligne que le redoublement dans cette classe ne serait sans doute pas bénéfique pour ceux qui manquent de maturité et n'entreront ni au cours préparatoire ni en classe d'adaptation.

De plus, elle indique que les plus jeunes seront vraisemblablement maintenus une année supplémentaire. Le recrutement pour l'année 1975/1976 ne posera aucun problème ; les directrices des écoles maternelles voisines préparent les listes habituellement demandées. Mme Izak déclare qu'il n'est pas "jusqu'à la directrice de la crèche qui se regrette d'avoir déjà des petits de deux ans présentant des signes d'adaptation".

En terminant son rapport moral, Mme Izak précise que cette année scolaire sera la dernière où elle assumera les fonctions de chef d'établissement de l'école "Les P'tits Quinquins".

En effet, Mme Izak sera admise à la retraite à compter du 30 juin prochain.

En présentant Mme Glowacki, Mme Izak tient à souligner que l'intéressée aura une lourde charge. Cependant, connaissant Mme Glowacki depuis de nombreuses années en qualité de collaboratrice, elle déclare connaître les grandes qualités pédagogiques mais aussi les hautes qualités morales qui lui permettront d'assumer avec compétence les nouvelles responsabilités qui vont lui être confiées.

Conseil d'Administration de l'école de plein air

"Les P'tits Quinquins"

Réunion du 10 avril 1975

Participations familiales - Rajustement.

Un nouveau barème de participations familiales a été mis en vigueur le 7 avril 1975 pour les restaurants scolaires et les garderies maternelles.

Comme les années précédentes, et pour raisons identiques, le Conseil d'administration estime qu'il convient :

- de pratiquer des prix légèrement inférieurs à ceux en vigueur pour les autres établissements scolaires ;
- de maintenir le système de paiement mensuel (recouvrement par mandat) ;
- de bien préciser le montant du supplément demandé pour la garderie dans chaque catégorie ;
- de ne mettre en vigueur ce nouveau tarif qu'à la rentrée de septembre 1975 ;
- de se baser sur l'augmentation de 10 % environ de chacune des catégories (en se reportant aux tarifs appliqués au cours de la scolarité 1974/1975, pourcentage toléré par la Direction de la Concurrence et des prix).

En conséquence, le Conseil d'administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" émet un avis favorable à l'application du nouveau barème des prix repris en annexe, à compter de la rentrée scolaire 1975/1976.

VILLE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires
Bureau des Ecoles

Ecoles de plein air primaire et maternelle

Restaurants d'enfants et garderie d'enfants d'âge maternel

Barème et tarifs applicables à compter de la scolarité 1975/1976

I - Ecoliers - Participations des familles

Catégorie	Tarif réduit	Tranche de 300 F	Tranche de 400 F	Tranche de 800 F	Tranche de 800 F	Taux maxima
Tarif mensuel Restaurants	15,00 F	36,00 F	50,00 F	60,00 F	66,00 F	72,00 F
Tarif mensuel Restaurants+Garderie	30,00 F	72,00 F	100,00 F	120,00 F	132,00 F	144,00 F
Nombre de personnes composant le foyer	Ressources mensuelles inférieures à	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles supérieures à
3	1240	1241 à 1540	1541 à 1940	1941 à 2740	2741 à 3540	3541
4	1400	1401 à 1700	1701 à 2100	2101 à 2900	2901 à 3700	3701
5	1650	1651 à 1950	1951 à 2350	2351 à 3150	3151 à 3950	3901
6	1850	1851 à 2150	2151 à 2550	2551 à 3350	3351 à 4150	4151
7	2050	2051 à 2350	2351 à 2750	2751 à 3550	3551 à 4350	4351
8	2250	2251 à 2550	2551 à 2950	2951 à 3750	3751 à 4550	4551
9	2450	2451 à 2750	2751 à 3150	3151 à 3950	3951 à 4750	4751
10	2650	2651 à 2950	2951 à 3350	3351 à 4150	4151 à 4950	4951
11	2850	2851 à 3150	3151 à 3550	3551 à 4350	4351 à 5150	5151
12	3050	3051 à 3350	3351 à 3750	3751 à 4550	4551 à 5350	5351

II - Personnel enseignant et municipal : 3,30 F par repas

III - Commensaux : 4,00 F par repas

Questions diverses

Achat d'un réfrigérateur

Mme Izak rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'elle avait sollicité un crédit à la section d'investissement de l'an dernier, en vue de l'acquisition d'un réfrigérateur nécessaire au personnel de cuisine.

Cette demande n'ayant pas reçu un avis favorable de l'Administration municipale, elle souhaite vivement qu'au titre du budget 1976, ce crédit puisse lui être alloué.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, a émis un avis favorable à cette demande.

Machine à laver

Mme Izak souligne qu'un reliquat de crédit à la section de fonctionnement du budget 1974 a permis l'acquisition d'une petite machine à laver qui rend de nombreux services à l'établissement pour la lavage des tabliers d'enfants.

Fonctionnement de la bibliothèque et de la ludothèque

Mme Izak informe le Conseil d'administration qu'elle a procédé à l'achat personnel (remboursé par la Coopérative de l'école) de 14 livres.

- les prêts ont débuté le 8 novembre
- les livres ont été prêtés le vendredi et rendus le mardi de la semaine suivante

Dans un premier temps, les familles ont été averties de nos intentions : il s'agissait de sensibiliser les parents à cet apprentissage très lointain de la lecture, de valoriser l'école et d'amener au respect du livre.

Une fiche rédigée par l'institutrice et placée à l'intérieur du livre devait aider les parents à expliquer l'histoire aux enfants.

Ces derniers avaient établi un code spécial (se laver les mains - protéger le livre, ne pas le déchirer) à expliquer à leurs parents.

Une participation de 0,20 F était demandée.

Cette participation a été obtenue à peu près pendant deux ou trois semaines, puis oubliée, d'autant que le fait de ne pas apporter les 20 centimes n'entraînait pas la privation de livres pour autant.

Le mercredi, les gardiennes assuraient la vérification et la consolidation éventuelle du livre.

.../...

Mme Izak indique que, rapidement, s'est posé le problème du choix, mais un deuxième achat de 14 livres a pu être fait (au Furet du Nord sur le budget de la Ville).

Mme Izak établit le bilan de cette organisation.

- Les enfants y ont trouvé beaucoup d'attrait et réclamaient leur bibliothèque.

Il a été constaté quelques situations de frustration.

Un papa a refusé le livre parce que son enfant ne savait pas lire. Un autre a été frappé d'une "boule de billard" parce qu'il refusait de lire. Deux mamans ont refusé le livre parce que les frères et soeurs plus jeunes s'en emparaient et l'abîmaient.

Mais les enfants frustrés utilisaient le livre lors de la garderie du soir ou du mercredi

Mme Izak signale que la ludothèque a été mise en place le 27 janvier, toujours grâce à l'achat, au Furet du Nord, d'un lot important de jeux éducatifs (sur le budget restant de l'exercice précédent).

De la même façon, les familles ont pu être sensibilisées sur l'intérêt que présentaient ces jeux pour les enfants.

Les jeux furent prêtés le vendredi, ramenés le mardi, vérifiés le mercredi et une semaine sur deux, en alternant avec les livres.

Certains parents les ont refusés par crainte de les voir détériorer, parce qu'ils ne voulaient pas s'astreindre à exercer la surveillance ou le petit contrôle demandé.

Mme Izak conclut sur le fait que les deux expériences ont été positives et intéressantes ; le matériel a été respecté (une pièce manquante au jeu a toujours été retrouvée et rapportée). L'an prochain cette expérience sera reconduite en commençant par le prêt de jeu, le prêt de livre ne devant intervenir que lorsque les enfants de la classe d'adaptation seront sensibilisés à la lecture.

Heures supplémentaires du personnel enseignant

Mme Izak évoque le problème des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant qui comporte pour l'établissement une Directrice et une institutrice. Mme la Directrice souhaite que soit définie d'une manière nette, la sujétion qui incombe aux responsables concernés et qu'il soit précisé que la rémunération correspondante est allouée non seulement pour le service au titre de la surveillance de la garderie mais également pour le rôle important de gestionnaires administratifs de l'établissement.

Pour répondre à une question de M. Lejeune, Mme Izak précise que l'indemnité d'heures supplémentaires servie pour assurer cette double fonction lui paraît suffisante, ce qui n'entraînera pas de dépenses complémentaires mais souhaite que cette sujétion supplémentaire qui n'incombe pas aux autres chefs d'établissements dans lesquels fonctionne une garderie, soit mentionnée.

.../...

A l'occasion de cette question, le Chef du Bureau des Ecoles rappelle que pour répondre au voeu de Monsieur le Maire, relatif à l'accélération du règlement des factures des fournisseurs de la Ville, désormais le contrôle effectué par les services financiers sera supprimé et que le travail de vérification des factures (prix unitaire - quantité - calculs - totaux) sera réalisé par le service gestionnaire dans un délai maximum de 10 jours à compter de la réception des dits documents.

A cet effet une liaison étroite devra avoir lieu avec le bureau des écoles qui aura pour mission de tout mettre en oeuvre pour permettre l'application des dispositions sus-mentionnées.

Enfin, toujours dans le cadre des problèmes budgétaires, M. Lejeune précise que récemment il a été demandé aux services gestionnaires de limiter l'engagement des dépenses par douzième. Toutefois certains services en raison de leur caractère spécifique et c'est le cas notamment des écoles de plein air, pourront être autorisés à engager des dépenses trimestriellement à condition qu'il soit veillé à ce que la dotation mise à la disposition du service au titre du budget primitif de 1975 ne fasse l'objet d'aucun dépassement.

C'est ainsi que le crédit mis à la disposition des établissements concernés devrait être amputé au maximum au 30 juin de 60 à 65 % considérant que cette période de l'année correspond à deux trimestres de fonctionnement sur trois.

Afin de suivre attentivement l'évolution de l'exécution des budgets des écoles de plein air, une réunion se tiendra dans le courant de chaque trimestre dans le bureau de M. le Directeur des Affaires Scolaires, en présence de M. le Chef du Bureau des Ecoles, de M. Delpouve, Mme Huart et Mme Izak, Chef d'établissements des écoles de plein air.

Problèmes relatifs au fonctionnement de la garderie

Mme Izak porte à la connaissance des membres du Conseil d'administration que pendant les vacances de Noël, de nombreuses absences dans les effectifs ont été constatées ce qui a conduit à faire fonctionner l'établissement pour un nombre très faible de participants. Toutefois, Mme la Directrice a ajouté qu'il s'agissait en la circonstance d'une année exceptionnelle.

Dans le cadre du fonctionnement de la garderie pendant les vacances scolaires, Mme la Directrice avait émis le voeu que compte tenu de la réorganisation qui est en cours avec le personnel de cuisine et de service, la garderie de l'école "Les P'tits Quinquins" puisse fonctionner pendant les vacances de Pâques.

Compte tenu que les charges du personnel continuent à peser dans cette période de non fonctionnement et qu'aucune participation familiale ne vient atténuer ces dépenses, le Conseil d'Administration émet un avis favorable à cette proposition.

En vue de rationaliser les tâches du personnel de cuisine et des agents spécialisés affectés à l'établissement, une réorganisation du service a été décidée compte tenu de la baisse des effectifs et des critères d'affectation définis pour les établissements scolaires analogues.

Ces nouvelles dispositions visent essentiellement à éviter au personnel en fonction d'effectuer des heures supplémentaires, système contraignant et la mise en place d'une structure qui permette audit personnel de travailler 40 heures par semaine et ce sur cinq jours.

En accord avec Mme la Directrice, cette réorganisation entrera en vigueur à compter du 15 septembre prochain.

Toutefois, il apparaît opportun que dès à présent, des mesures transitoires sont appliquées et que diverses formules de service soient étudiées et expérimentées.

Enfin, le Chef du Bureau des Ecoles précise que cette réorganisation ne saurait remettre en cause le reliquat des récupérations du personnel concerné.

Dès réception du procès-verbal, par le Chef d'établissement, un état des heures supplémentaires sera dressé et en fonction des nécessités de service, les modalités de récupération seront définies.

Une mesure est corrélative à cette réorganisation, le personnel de l'établissement sera à compter de la scolarité 1975/1976 mis à la disposition des centres de loisirs sans hébergement d'une manière identique au personnel affecté dans les autres établissements scolaires.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, émet un avis très favorable à l'application de ces dispositions.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Vu, le Président,

B. MOLLET.

Vu, le Directeur des Affaires Scolaires,

C. BACQUART.

La Directrice,

R. IZAK
Secrétaire de séance

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du

30 avril 1976



Le Conseil d'Administration de l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe s'est réuni le 30 avril 1976 à 14 h 30 dans les locaux du Château de La Carnoy, sous la présidence de M. Allard, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

- M. le Docteur Choquel, Conseiller Municipal
- M. Duhamel, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale
- Mlle Deshayes, Inspectrice Départementale des Ecoles Maternelles
- M. Clément, Directeur des Services Scolaires
- M. Lejeune, Chef du Bureau des Ecoles
- Mme Lempereur, Déléguée Départementale de l'école de Plein Air
- M. Roos, Délégué Départemental de l'école de Plein Air
- Mme le Docteur Thibaudier, Médecin attaché à l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe
- Mme Huart, Directrice de l'école de Plein Air annexe de La Carnoy
- M. Delpouve, Directeur de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe

Etaient excusés :

- Mlle Inglebert, Secrétaire Général de la Mairie
- M. Lussiez, Conseiller Municipal
- M. le Docteur Matrau, Conseiller Municipal
- M. Miglos, Conseiller Municipal
- Mme Vanneufville, Conseiller Municipal
- M. Fache, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale
- M. Fauquette, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale
- M. Joseph, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale
- M. Lebarbenchon, Directeur de l'Ecole Normale
- Mme Martel, représentant M. le Directeur du Service de Santé scolaire et universitaire

Monsieur le Président ouvre la séance en exprimant à Mme Huart sa satisfaction pour l'excellent accueil qui a été réservé aux membres du Conseil d'Administration depuis 12 h 30.

Il remarque que la précédente réunion remonte au 18 mars 1975 et pense que le Conseil d'Administration devrait se réunir au moins 2 fois l'an.

L'avenir de l'école de Plein Air n'est pas compromis mais il n'est pas affirmé pour autant : dans le cadre du Budget Primitif de 1976 le principe d'une dotation pour l'extension ou la transformation de l'école de Plein Air n'a pas été retenu.

La situation pour 1976 reste donc identique à celle de 1975 sauf en ce qui concerne les crédits qui ont pu être prévus par l'Architecture pour l'entretien de l'établissement.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 1975

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Suivis du procès-verbal du 18 mars 1975

A la demande de M. le Président, M. Duhamel confirme que :

" - le programme pédagogique établi conformément au désir de la Municipalité a bien été approuvé par M. l'Inspecteur d'Académie et que celui-ci est décidé à subventionner la construction d'une école de 12 classes (10 + 2) associée à un centre de loisirs pour 240 enfants.

- si la Municipalité, pour des raisons budgétaires, n'était pas prête à faire face aux constructions dans l'immédiat, il est possible de surseoir et de reporter ces subventions en 1976 et 1977.

- M. Duhamel précise d'ailleurs que le Centre de loisirs ne sera subventionné que dans la mesure où il sera lié à une école".

Lors de sa réunion du 18 mars 1975, le Conseil d'Administration de l'école de Plein Air avait souhaité que lui soient présentés de nouveaux plans sur 5 ou 7 classes pour éviter que la programmation arrêtée par M. le Préfet soit reportée.

M. le Président souhaite que l'extension de l'école de Plein Air La Carnoy soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission de l'Instruction Publique.

Les crédits d'ouverture de l'Institut Médico-Educatif sont inscrits au Budget et l'extension de La Carnoy devrait être menée simultanément avec l'ouverture de l'Institut Médico-Educatif.

Les membres du Conseil d'Administration demandent que l'avenir de l'école de Plein Air soit à nouveau évoqué au sein du Conseil Municipal.

- Budget 1976 - Crédits ouverts aux sections de fonctionnement et d'investissement.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour l'année 1976 un crédit de 317 000 F avait été sollicité pour faire face aux besoins de l'école de Plein Air durant l'année considérée.

A l'appui de cette demande, la Directrice de l'école avait souhaité une augmentation très substantielle des articles 605 et 609 afin de permettre à l'établissement d'être entretenu dans les meilleures conditions possibles.

Le crédit alloué par le Conseil Municipal a été fixé à 279 350 F, soit 37 000 F en moins que la dotation sollicitée.

Par ailleurs, l'augmentation proposée dans les comptes susmentionnés n'a pas été accordée.

Quant à la section d'investissement, un crédit de 1 000 F avait été sollicité pour l'acquisition d'un mini-photocopieur.

La commission des Finances n'ayant pu émettre un avis favorable à cette demande a préconisé que cet appareil soit acheté sur les crédits Barangé.

L'utilisation de la subvention Barangé étant déterminée par une Commission spécialisée, cette affaire doit nécessairement être approuvée par délibération du Conseil Municipal. Cette acquisition ne pourrait s'opérer que s'il apparaissait un reliquat suffisant lors de l'établissement des reports.

Mme Huart rappelle que la demande d'ouverture d'une section "Investissement" n'avait pas été acceptée. Le Conseil d'Administration estime que l'établissement devrait disposer d'une section "Investissement".

Le fait que cette section soit rattachée à un budget s'avère nécessaire pour plusieurs raisons.

En effet, cette procédure permet :

- de dégager un budget "vérité",
- d'accentuer le côté "responsabilité" du gestionnaire,
- de participer à une large politique de concertation.

L'achat de certains appareils (ex : congélateur) ne peut être envisagé que par l'ouverture de cette section et le bon fonctionnement de l'établissement est entravé par un manque d'équipement (essoreuse à salade, congélateur, stérilisateur à l'infirmerie, etc...).

Compte de gestion de l'exercice 1975

Ce document sera annexé au présent procès-verbal.

Pour faire suite au vœu de M. le Président, un tableau des pourcentages des dépenses figurera au compte-rendu de l'exercice 1975.

Rapport d'activités

Ce document sera annexé au présent procès-verbal.

A la demande de M. le Docteur Choquel, Mme la Directrice précise que seule les enfants lillois sont accueillis dans son établissement mais que chaque année elle doit refuser un nombre assez important d'enfants habitant Lambersart et Lomme. Même les services sociaux ou médico-sociaux des communes susmentionnées interviennent auprès du Chef d'établissement pour obtenir l'admission d'élèves qui devraient relever d'une école de Plein Air.

Madame le Docteur Thibaudier confirme que dans le cadre des visites médicales qu'elle effectue dans les écoles de Lambersart, elle dépiste un grand nombre d'enfants pour qui un séjour en école de Plein Air serait profitable et elle déplore de ne pouvoir les orienter vers "La Carnoy".

Mme Huart a été contactée par le médecin d'hygiène scolaire de Lomme qui avait une liste de candidatures à lui adresser. Elle n'a pu recevoir ces candidatures et a conseillé à ce médecin de se rapprocher de la Municipalité.

M. Roos, Délégué Départemental de l'école de Plein Air manifeste l'intention de faire un rapport destiné aux Autorités municipales et académiques afin de faire ressortir la nécessité du maintien des capacités d'accueil existantes de l'école de plein air répondant aux besoins de la Ville.

M. le Président pense, à la lecture du rapport d'activités, que l'école de Plein Air s'impose plus que jamais.

Il remarque d'après les pourcentages des élèves accueillis à l'école de Plein Air et présentant une déficience particulière que l'établissement tend vers un centre sanitaire de caractère permanent.

L'école de Plein Air travaille déjà avec le Centre Hospitalier Régional, mais il serait intéressant qu'elle puisse être en liaison avec d'autres établissements spécialisés. Dans ce but il serait souhaitable qu'une structure nouvelle soit mise en place et rattachée à l'école de Plein Air : il s'agirait d'un service spécialisé qui permettrait l'orientation d'enfants plus handicapés vers des établissements plus adéquats. Cet organisme aurait pour fonction l'information des familles relative aux modalités d'inscription dans ces établissements et aux prises en charges éventuelles.

Evoquant le problème de l'évolution de l'école de Plein Air M. le Président suggère que l'une des nouvelles vocations de l'établissement soit de servir de "plaque tournante" pour le placement des enfants déficients ; on ferait transiter vers l'établissement des enfants qui ont un handicap assez grave et, par un système relationnel avec le Centre Hospitalier Régional, la Sécurité Sociale, etc... on orienterait ces enfants vers des établissements appropriés.

La future école de Plein Air de Lille fonctionnerait donc dans un système élargi dans lequel on trouverait, d'une part l'établissement d'accueil, et d'autre part le service de placement spécialisé vers des établissements de structure plus lourde que celle de l'école de Plein Air.

Mlle Deshayes, appuyée par Mme le Docteur Thibaudier insiste sur l'intérêt de maintenir le taux actuel d'enfants pour lesquels un placement n'est pas toujours nécessaire.

M. Delpouve souligne le fait que certaines familles répugnent au placement en établissement spécialisé qui implique souvent l'internat. De ce fait, elles préfèrent pour leur enfant un séjour à l'école de Plein Air en liaison avec le Centre Hospitalier Régional.

M. le Président précise que le nombre actuel d'enfants serait maintenu, l'école de Plein Air telle qu'elle est actuellement conçue, répondant à leurs besoins. Cependant, dans le cadre de l'évolution de l'établissement, cette nouvelle structure d'accueil permettrait de lui donner une dimension nouvelle, intéressante pour la Ville.

La création d'un poste, même à 1/2 vacation, d'assistante sociale chargée du placement et de la prise en charge d'un certain type d'enfants serait donc souhaitable.

Mlle Deshayes rappelle que les séjours dans les établissements spécialisés précités sont limités dans le temps, que les textes qui régissent les écoles de Plein Air et fixent les critères de leur recrutement prévoient, parmi d'autres dispositions, l'accueil des enfants de santé fragile à leur sortie d'établissements hospitaliers ou spécialisés.

En effet, après un séjour temporaire dans un établissement de soins, adapté à son cas, un enfant ne peut retrouver brusquement l'ambiance et le rythme de l'école élémentaire de son quartier. La grande supériorité de l'école de Plein Air est de pouvoir offrir à ces enfants un rythme qui leur convient et il est essentiel de leur accorder une priorité pour les places disponibles de l'école de Plein Air.

Transfert du matériel de Désiré Verhaeghe à La Carnoy

Le matériel du Centre de rééducation physique de "Désiré Verhaeghe" sera intégralement transféré à "La Carnoy" pour la rentrée de septembre.

L'école de Plein Air reste propriétaire du matériel actuellement en place à "Désiré Verhaeghe". Ce matériel sera transféré à "La Carney" dans les plus brefs délais.

Néanmoins M. Delpouve souhaiterait emprunter une partie du matériel "Ecole de Plein Air" (ex : quelques chaises, tables d'écoliers, etc...) afin d'assurer l'ouverture de l'Institut Médico-Pédagogique si le matériel neuf commandé à cet effet n'était pas livré pour la rentrée et dans la mesure où la privation momentanée de ce matériel ne gêne pas le fonctionnement de l'école de Plein Air.

Restaurants d'enfants - Relèvement des tarifs

Une proposition d'augmentation de 10 % sur les tarifs actuellement en vigueur sera présentée à la Commission des Finances. (voir rapport et grille en annexe)

Questions diverses

L'école de Plein Air à Saint-Gervais :

M. le Président rappelle que les installations de St-Gervais sont en cours d'aménagement. Les capacités d'accueil de l'établissement seront utilisées à plein d'ici 3 ans.

Toute demande de séjour en classes de neige par l'école de Plein Air doit être prioritaire et considérée comme recevable par avance. Le principe de la présence en permanence d'une classe de "La Carney" à St-Gervais peut être retenu, l'établissement acquis par la Ville étant admis comme un prolongement de l'école de Plein Air.

Mme la Directrice remercie la Municipalité pour l'accueil qui a été réservé à la classe de l'école de Plein Air qui a effectué un séjour de neige au cours du mois de février.

Les enfants ont passé un séjour exceptionnel grâce à la Ville et au dévouement de M. Mazurelle, hôte particulièrement accueillant et attentif.

Mme Huart remercie vivement le personnel du Bureau des Ecoles qui a veillé au confort et à la sécurité des enfants de l'école de Plein Air et qui n'a rien négligé pour assurer de bonnes conditions de séjour.

Elle exprime sa vive satisfaction d'avoir pu projeter aux parents d'élèves les diapositives et les films tournés à Saint-Gervais.

Prenant la parole, M. le Docteur Choquel déclare avoir eu l'occasion de rendre visite au Centre de Saint-Gervais où il a pu constater sur place à quel point un séjour en classe transplantée peut être profitable aux petits lillois. Par ailleurs, il affirme avoir apprécié tout particulièrement les qualités et le dévouement de M. Mazurelle, Directeur faisant fonctions.

Dans la suite de la discussion, la question de l'encadrement des classes transplantées est à nouveau soulevée.

Mlle Deshayes rappelle l'intérêt pédagogique que présente cette expérience pour le maître comme pour l'élève.

Mme Huart précise qu'en ce qui concerne l'encadrement des classes de neige, la difficulté de recrutement vient du fait que les instituteurs ont souvent des charges familiales qui rendent difficile une séparation de 3 semaines.

Un séjour systématique à St-Gervais pour chaque classe de l'école de Plein Air est séduisant au niveau des élèves mais ne va pas sans poser de graves problèmes au niveau de l'équipe pédagogique de l'établissement.

Mme la Directrice rappelle la réponse de M. l'Inspecteur d'Académie, qui figure en annexe au présent document, à la suite d'une démarche de M. Duhamel et qui concerne "la servitude au poste" qui avait été un moment envisagée.

Le principe d'une priorité, et non d'une obligation, en faveur de l'école de Plein Air, est donc admis à l'unanimité.

M. le Docteur Choquel pose la question de savoir si des avantages personnels sont offerts aux enseignants de l'école de Plein Air quand ils acceptent d'encadrer une classe transplantée.

Mme Huart précise qu'au contraire l'allocation consentie jusqu'ici était inférieure aux indemnités attribuées au titre des heures supplémentaires effectuées à l'école de Plein Air pour l'encadrement des repas et des siestes (ces heures supplémentaires d'encadrement étant une "servitude au poste").

Cette année, grâce à la bienveillance des autorités municipales, M. Thoré a pu percevoir au moins la même chose que ses collègues restés à Lambersart. Cette situation, qui pourrait apparaître comme une faveur, est néanmoins assez normale puisque M. Thoré a continué à assurer le même service à Saint-Gervais qu'à l'école de Plein Air.

Vu,
l'Adjoint délégué
à l'Instruction Publique,

R. ALLARD

La Secrétaire de séance,

J. HUART
Directrice de l'école
de Plein Air "La Carnoy"

Vu,
le Directeur des Services scolaires,

J. CLEMENT

ÉCOLES DE PLEIN AIR DESIRÉ VERHAEGHE ET LA CARNOY

Compte-rendu financier - Exercice 1975

N° du Compte	Désignation	1975	%	1974
600	Pharmacie	932,82	0,059846	654,56
601	Alimentation	220.434,60	14,142313	178.190,68
602	Habillement (tabliers enfant)	4.009,20	0,257216	3.987,00
605	Produits d'entretien	6.641,96	0,426125	5.618,51
608	Articles de bureau	454,88	0,029184	500,54
609	Autres fournitures (torchons - serviettes de table et de toilette etc...)	4.826,54	0,309654	4.590,52
631-4	Blanchisserie	15.410,99	0,988715	14.193,42
	Entretien matériel	1.066,48	0,068422	1.314,32
633	Acquisition de petit matériel	2.823,01	0,181114	1.688,12
638	Assurances	342,56	0,021977	331,69
634-02	Electricité - Désiré Verhaeghe	6.602,07	0,423566	5.923,02
	- La Carnoy	5.519,57	0,354116	6.076,16
634-2	Gaz - Désiré Verhaeghe	7.378,69	0,473391	6.157,29
	- La Carnoy (avec chauffage)	35.007,83	2,245980	31.019,63
632-2	Chauffage - Désiré Verhaeghe	117.882,29	7,562916	93.895,20
	- La Carnoy (mazout)	2.935,81	0,188351	2.018,43
645	Transport élèves	87.351,86	5,604190	83.509,64
<u>904-92</u> 214-3B	Achat d'un appareil à rayons ultra violet pour la Carnoy	2.000,00	0,128313	
	Eau - Désiré Verhaeghe (2ème semestre 74 + 1er semestre 75)	13.201,30	0,846949	14.568,61
	- La Carnoy (2ème semestre 74)	4.180,33	0,268195	3.634,66
	A REPORTER.....	539.002,79		457.872,05

Compte-rendu financier - Exercice 1975
(suite)

	: Téléphone - Désiré Verhaeghe	:	2.844,95	:	0,182522	:	1.642,90
	: - La Carney	:	1.932,55	:	0,123966	:	1.614,20
	: Entretien - Désiré Verhaeghe	:	34.473,62	:	2,211707	:	42.155,96
	: - La Carney	:	39.432,70	:	2,529864	:	59.084,88
610-8	: Rémunération Personnel municipal	:	839.798,16	:	53,878514	:	698.964,47
	: Heures surveillance	:		:		:	
	: Personnel enseignant	:	101.203,66	:	6,492873	:	97.158,24
	:	:		:		:	
	: REPORT.....	:	539.002,79	:		:	457.872,05
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>							
	: TOTAL.....	:	1.558.688,43	:	99,999979	:	1.363.472,70

DEPENSES

Total des dépenses exercice 1975	1.558.688,43
Versement personnel et commensaux	14.553,50
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>
Dépenses élèves	1.544.134,93

RECETTES

Sommes réglées par les familles	73.516,28
Soutien fonds régul. marché agricole	6.499,14
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>
A LA CHARGE DE LA VILLE	<u>1.464.119,51</u>

NOMBRE DE JOURNÉES

Nombre de journées enfants	
9.807 + 10.515 + 11.067 =	31.389
Nombre de journées personnel	
et commensaux	4.821
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>
	36.210

.../...

ECOLE DE PLEIN AIR LA CARNOY

RAPPORT D'ACTIVITES - Année scolaire 1975-1976

Les deux écoles de Plein Air qui accueillait jusqu'alors :

- 9 classes à l'école Désiré Verhaeghe
 - 5 classes à l'école La Carnoy
- Soit : 14 classes

ont vu leur capacité d'accueil se réduire à :

- 5 classes à l'école Désiré Verhaeghe
 - 5 classes à La Carnoy
- Soit 10 classes

En fonction de cette diminution des capacités d'accueil de l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe, les secteurs géographiques respectifs de recrutement des deux écoles ont été remaniés.

L'école de Plein Air La Carnoy a ouvert ses portes à de nouveaux quartiers de la Ville, précédemment rattachés à l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe, sans pour cela voir augmenter le nombre de ses classes.

Les demandes d'admission étant, depuis toujours, supérieures au nombre de places disponibles nous avons eu cette année à faire un choix difficile en faveur des cas les plus aigus et des enfants les plus jeunes.

L'établissement prend de ce fait un caractère purement médical.

On constate cette année qu'un grand nombre d'enfants est suivi parallèlement par les services hospitaliers (L'E.P.A. étant en liaison étroite avec ces services).

Quelques exemples parmi ces cas graves :

- 1 maladie de Wilson
- 1 leucémie
- 1 affection rénale
- 4 cardiaques
- 1 dérèglement Thyroïdien
- 1 thalassémie
- 6 asthmatiques et enfants suivis en cure de désensibilisation
- 1 purpura rhmatofide récent etc... etc...

Au cours de cette année scolaire, le service médical de l'établissement a enregistré une augmentation du nombre des hospitalisations (21 hospitalisations à la date du 1er Mai).

Par ailleurs on note que le nombre d'enfants ayant des

substances thérapeutiques à prendre à l'école de Plein Air est supérieur à celui des années précédentes (distributions de médicaments, soins locaux, etc...)

Régimes alimentaires

L'école de Plein Air assure l'alimentation riche et équilibrée nécessaire au bon développement des enfants.

Cette alimentation, si bien étudiée soit-elle, ne convient pas systématiquement à tous les enfants et nous avons été amenés, cette année, à assurer, plus que les autres années, des régimes alimentaires appropriés à plusieurs cas particuliers : sans sel, hépatique, sans protides, sans graisse animale, hypo-calorique etc... etc...

La plupart de ces régimes ont été élaborés en collaboration étroite avec le Centre Hospitalier Régional et font l'objet des soins attentifs du personnel (infirmière, instituteurs, cuisinière) qui s'attache à la bonne présentation des plats et veille au contact affectif, indispensable compensation à la sévérité du régime.

En ce qui concerne les anorexiques, on s'efforce au contraire de ne pas recréer autour de l'enfant le climat d'angoisse de la mère.

On constate très vite une amélioration de l'appétit, et, dès le premier trimestre des prises de poids allant de 1 à 2 kg sont enregistrées.

Ces améliorations sont d'autant plus importantes chez des enfants pesant par exemple :

- 11 kg à 6 ans
- 15 kg à 8 ans

La sieste

Outre l'heure de sieste systématique réservée aux élèves de l'école de Plein Air, nous avons eu à admettre le principe de la sieste à "la demande" du fait de la fatigabilité excessive de certains enfants.

BILAN GENERAL pour l'année scolaire 75-76

Physiologie de l'école de Plein Air La Carnoy

Recrutement :

- Retard de développement physique : poids, taille,	83 %
- Fragilité des voies respiratoires	39 %
- Primo-infection récente	3 %
- Maladie du Sang	2 %
- Etat allergique (asthme, eczéma)	8 %
- Troubles cardiaques	4 %

- Affection urinaire 1 %
- Epilepsie 6 %
- Fragilité des voies digestives : (hépatiques
(trouble du métabolisme
(troubles intestinaux 25%
- Anorexie 13 %
- Rééducation physique : enfants suivis pour malformations
ou attitudes vicieuses 68 %

N.B. - beaucoup d'enfants cumulent les handicaps.

L'année scolaire 1976-1977 s'annonce avec la fermeture de l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe et la suppression de 5 classes, les demandes d'admission à l'école de Plein Air La Carnoy affluent plus nombreuses que jamais. La question de l'accueil des enfants déficients physiques se pose donc avec acuité.

Conseil d'Administration de l'école de plein air

LA CARNOY

Réunion du 30 avril 1976

Participations familiales - Rajustement -

Un nouveau barème de participations familiales a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 1975 approuvé le 20 août suivant, pour les restaurants scolaires et les garderies maternelles.

Comme les années précédentes, et pour raisons identiques, le Conseil d'Administration estime qu'il convient :

- de pratiquer des prix légèrement inférieurs à ceux en vigueur pour les autres établissements scolaires ;
- de maintenir le système de paiement mensuel (recouvrement par mandat) ;
- de mettre en vigueur ce nouveau tarif à la rentrée de septembre 1976 ;
- de se baser sur l'augmentation de 10 % environ de chacune des catégories.

En conséquence, le Conseil d'Administration de l'école de plein air La Carnoy émet un avis favorable à l'application du nouveau barème des prix repris en annexe, à compter de la rentrée scolaire 1976/1977.

VILLE DE LILLE

Direction des Services Scolaires

Bureau des Ecoles

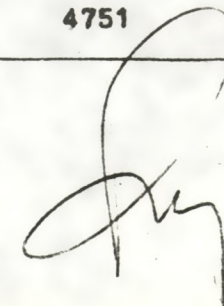
- I - Ecoles - Participation des familles**Ecoles de plein air, primaire et maternelle****Restaurants d'enfants et garderies d'enfants d'âge scolaire
Tarifs et tarifs applicables à compter de la scolarité 1976/1977**

Catégorie	Tarif réduit	Tranche de 200 F	Tranche de 200 F	Tranche de 300 F	Tranche de 800 F	Tarif maximum
Tarif mensuel Restaurants	16,50 F	39,60 F	55,00 F	66,00 F	72,60 F	79,20 F
Tarif mensuel Restaurant + garderie	33,00 F	79,20 F	110,00 F	132,00 F	145,80 F	158,40 F
Nombre de personnes composant le foyer	Ressources mensuelles inférieures à	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles comprises entre	Ressources mensuelles supérieures à
3	1440	1441 à 1640	1641 à 1840	1841 à 2140	2141 à 2940	2941
4	1600	1601 à 1800	1801 à 2000	2001 à 2300	2301 à 3100	3101
5	1850	1851 à 2050	2051 à 2250	2251 à 2550	2551 à 3350	3351
6	2050	2051 à 2250	2251 à 2450	2451 à 2750	2751 à 3550	3551
7	2250	2251 à 2450	2451 à 2650	2651 à 2950	2951 à 3750	3751
8	2450	2451 à 2650	2651 à 2850	2851 à 3150	3051 à 3950	3951
9	2650	2651 à 2850	2851 à 3050	3051 à 3350	3351 à 4150	4151
10	2850	2851 à 3050	3051 à 3250	3251 à 3550	3551 à 4350	4351
11	3050	3051 à 3250	3251 à 3450	3451 à 3750	3751 à 4550	4551
12	3250	3251 à 3450	3451 à 3650	3651 à 3950	3951 à 4750	4751

II - Personnel enseignant et municipal : 9,50 F par repas

III - Commensaux

: 5,50 F par repas





ECOLE MATERNELLE DE PLEIN AIR "LES PETITS QUINQUINS"
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 MAI 1976



Le Conseil d'Administration s'est réuni le
mercredi 26 mai 1976 à 9 heures à l'Ecole Maternelle de
Plein Air sous la présidence de M. le Docteur MOLLET, Adjoint
délégué aux Crèches, Pouponnières et 3ème Age.

Etaient présents :

M. CLEMENT, Directeur des Services scolaires,
M. LEJEUNE, Chef du Bureau des Ecoles,
M. DELANNOY, Rédacteur au Bureau des Ecoles,
M. le Docteur COUPAIN, Médecin des garderies,
Melle THUILLIEZ, Conseillère Pédagogique représen-
tant Mme l'Inspectrice
Mme GLOWACKI, Directrice de l'Ecole Maternelle de
Plein Air

Etaient excusés :

M. MIGLOS, Conseiller Municipal,
M. l'Inspecteur d'Académie
Mme l'Inspectrice des Ecoles maternelles,
Mme MARTEL, Assistante sociale, Chef du service de
Santé scolaire
M. le Docteur AUERBACH, du Centre Médico-scolaire

.../...

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 1975

Adopté à l'unanimité.

Suivis :

1° - Réorganisation du service du personnel municipal

C'est à partir du 15 septembre que la véritable réorganisation du service a pu prendre effet.

Le service est organisé de la façon suivante :

- 6 agents spécialisés effectuent le service soit 40 heures par semaine en 5 fois 8 heures.

La réorganisation du service a été bien acceptée par l'ensemble du personnel.

Un manque se fait toutefois ressentir le matin et il serait souhaitable pour parvenir à un fonctionnement harmonieux que puisse être créé un service à demi-vacation le matin entre 8 h et 12 h.

2° - Rémunération des heures supplémentaires du personnel enseignant

Le travail de gestion, d'infirmerie, de surveillance des repas représente en moyenne une centaine d'heures supplémentaires par mois, dont environ 50 au titre de surveillance de repas (goûter, repas de midi).

3° - Fonctionnement de la garderie

Contrairement à ce qui avait été souhaité lors du dernier Conseil d'Administration, la garderie n'a pas fonctionné durant les vacances de Pâques. Le personnel est resté sur place, ce qui a permis d'effectuer le nettoyage complet des locaux.

4° - Achat d'un réfrigérateur

Un crédit de 2.000 F vient d'être alloué et a permis l'achat d'un réfrigérateur muni d'un compartiment surgélateur.

.../...

BILAN DE FONCTIONNEMENT

A - BILAN MEDICAL

L'Ecole Maternelle de Plein Air a reçu cette année 41 enfants, tous déficients physiques :

- déficit statuo pondéral : 71 %
- rachitisme et attitudes vicieuses
- déficits respiratoires
- 1 hydrocéphale
- 1 enfant convalescent primo-infection en post-cure
- 2 enfants ayant eu des gros troubles de la petite enfance et qui seront orientés vers des établissements spécialisés (I.M.P. Hôpital de jour)

La circulaire relative au recrutement des Ecoles de Plein Air précise : "Peuvent être inscrits à l'Ecole de Plein Air... tous les enfants à séparer au moins dans la journée d'un milieu social ou familial nuisible à leur éducation ou à leur santé". C'est à ce titre que l'Ecole Maternelle de Plein Air joue son plus grand rôle dans le secteur de Fixes.

L'état physique des enfants est dû à :

1° - des problèmes d'hygiène de vie

o malnutrition voire dénutrition pour certains (difficulté de rassasier les enfants au petit déjeuner du lundi matin.

Chute des courbes de poids au retour des vacances pour les enfants qui n'ont pas fréquenté la garderie ou le Centre aéré).

o Mauvaises conditions de vie et surtout de sommeil :

- exiguité des logements (9 et 8 personnes dans 3 pièces)
- Enfants qui dorment à 3 tête-bêche dans un lit
- Enfants qui dorment sur des couvertures au sol.

- Enfants qui envahissent les rues du quartier jusqu'à 10 h le soir.

2°) Des problèmes d'hygiène corporelle

a) la Pédiculose

Le problème étant familial nous rencontrons de grosses difficultés. Les enfants restent pratiquement tous porteurs de parasites en dépit des shampoings réguliers réalisés par le personnel et d'une courte séance quotidienne d'épouillage.

Monsieur le Directeur des Services scolaires cite à ce propos les bienfaits de l'intervention de la caravane d'épouillage et signale qu'il serait certainement possible d'obtenir son passage à l'Ecole.

b) la gale

L'école subit actuellement une épidémie de gale assez importante et nous rencontrons de graves difficultés au niveau des parents qui n'acceptent pas de faire soigner leur enfant et contestent le diagnostic établi à l'Ecole par le Docteur Coupain.

c) Des problèmes de propreté vestimentaire et corporelle :

C'est à ce chapitre qu'il appartient de signaler l'indigence des moyens de l'Ecole Maternelle de Plein Air en matière d'hygiène. Les installations matérielles ne permettent que de donner aux enfants une seule douche par semaine et pour la majorité d'entre eux ce sera la seule toilette. Il serait souhaitable que les enfants puissent bénéficier d'une douche collective quotidienne. Les installations actuelles ne le permettent pas.

Le problème se pose de la même façon pour les dortoirs puisque nous ne disposons pas de locaux suffisants. Nous sommes donc amenés à augmenter le nombre des lits par dortoir, ce qui replace les enfants dans les mêmes conditions de gêne que celles qu'ils connaissent chez-eux.

A la suite de l'intervention de la commission de sécurité, le dortoir des "grands" installé dans l'une des galeries a du être transféré dans la salle de jeux. Ceci impose au personnel une importante manipulation de lits chaque fois.

La grande carence des soins d'hygiène apporte à nos enfants de nombreux problèmes :

- surinfection des plaies (nombreuses lymphangites) ;
- impétigo (notamment au niveau du cuir chevelu)
- affections de toutes sortes (rhinopharyngées)

et nous déplorons gravement l'absence d'une infirmière rattachée à notre établissement :

pour sa compétence

pour sa disponibilité (les soins ne peuvent jusqu'alors être assurés que par la Directrice entre 12 h 30 et 13 h 30 chaque jour ce qui représente le minimum).

Monsieur le Président du Conseil d'Administration approuve la nécessité d'une personne qualifiée et M. le Chef du Bureau des Ecoles nous signale qu'il étudiera le problème et pense y trouver des solutions favorables.

Sur le plan des installations matérielles, Monsieur le Président pense que le problème mérite d'être étudié et qu'il importe en effet d'améliorer l'école afin que les enfants puissent y trouver une réponse de qualité à leurs besoins.

M. le Docteur COUPAIN souligne les besoins.

Au chapitre des problèmes médicaux signalons les difficultés que pose l'absence d'un dépistage systématique de la tuberculose. Les enfants vivent dans des milieux particulièrement malsains et leur faible constitution physique en font des victimes de choix. Nous avons eu cette année un cas de primo-infection et certaines chutes de pouls ont été particulièrement alarmantes.

Monsieur le Président signale à cet effet que la présence d'une infirmière à l'Ecole améliorerait déjà la situation (pose d'un timbre et lecture).

3°) Des problèmes d'hygiène mentale

87 % des enfants ont des conditions familiales anormales

50 % de père ou mère seuls

31 % de foyers où sévit l'alcoolisme

34 % de chômeurs ou de familles vivant des Allocations Familiales ou de l'Aide à l'Enfance.

30 % des enfants ont subi des coupures précoces avec le milieu familial : - placements
- hospitalisations.

Durant cette année scolaire, six enfants ont été hospitalisés ou placés pour des durées variant de 15 jours à 3 mois.

Les enfants connaissent à leur retour dans le milieu familial de grosses difficultés d'ordre relationnel.

A l'heure actuelle :

- 2 enfants suivis par un neuropsychiatre
- 1 enfant suivi en Hygiène Mentale
- 3 enfants signalés ont abandonné après la première séance (difficulté de monopoliser les familles).

L'organisation particulière de l'école maternelle de Plein Air a toutefois,

- par l'apport de trois repas par jour
- par une sieste quotidienne

une amélioration considérable de l'état physique des enfants.

Gain de poids moyen : 1 k 400

Gain de taille : 4 cm.

Sur le plan du comportement, nos enfants agressifs, instables, démunis sur le plan de contact avec le réel sont incapables de s'intégrer dans un grand groupe et donc de bénéficier d'un enseignement dit "normal". Seules les instances pédagogiques que représente l'école maternelle de Plein Air peuvent leur venir en aide.

B - BILAN PEDAGOGIQUE

1°) Recrutement

L'école maternelle de Plein Air n'a pas connu cette année de problèmes de recrutement.

Des problèmes de procédure se dessinent pour la rentrée prochaine. En effet, jusqu'à présent le Centre Médico Scolaire assurait seul le recrutement pour toute l'Ecole. Une répartition nouvelle des services nous oblige maintenant à nous retourner vers la Protection Maternelle Infantile pour le recrutement de la classe de Plein Air.

Il n'a pas encore été possible à l'heure actuelle de préciser la forme exacte que prendraient les visites d'admission. Il reste toutefois indispensable qu'elles se fassent à l'intérieur de l'Ecole. Les familles en difficulté sont les plus difficiles à informer, et à convaincre de se déplacer. On peut aisément imaginer les risques d'échec d'un recrutement qui obligerait les familles à se déplacer hors du secteur de Fives.

2°) Fréquentation

Pas de problème.

Fréquentation très assidue de la classe et de la garderie.

3°) Organisation pédagogique

Les enfants se divisent en 2 groupes :

une classe de Plein Air de 25 enfants

une classe d'adaptation de 16 enfants

a) Bilan de la classe de Plein Air

Il importe de signaler la difficulté que représente le regroupement de 25 enfants ayant tous des problèmes particuliers et dont les âges chronologiques s'échelonnent entre 4 et 6 ans. Ajoutons à cela le problème du local beaucoup trop exigü alors que nos enfants mal socialisés, qui souffrent déjà d'un "manque de place" à la maison auraient besoin d'un grand espace pour évoluer.

Notre action pédagogique serait beaucoup plus efficace dans de meilleures conditions matérielles d'espace et de nombre.

Enlever les enfants du milieu scolaire dit "normal" peut être considéré comme un acte grave de ségrégation s'il n'est pas compensé par des conditions optimum d'accueil.

En dépit des efforts effectués, ces conditions paraissent difficilement réalisables dans le contexte actuel de l'école maternelle de Plein Air.

b) Bilan de la classe d'adaptation

L'effort a surtout été porté dans cette classe sur le contact avec le réel.

La Directrice tient à ce sujet à adresser ses plus vifs remerciements à la municipalité pour la création d'un budget transport. Ce dernier sera utilisé dès la rentrée de septembre.

Un autre effort a été entrepris pour lutter contre l'aspect de ségrégation que représente un établissement spécialisé. Grâce à l'intervention du G.A.P.P. (Groupe d'aide-psychopédagogique), nous avons pu entamer des relations avec les groupes scolaires du secteur et notamment avec les cours préparatoires voisins.

Nous avons trouvé de tels avantages à cette liaison que nous entendons la reprendre dès la rentrée prochaine.

Une action parallèle a été entreprise dans cette classe au niveau des familles. On ne peut dissocier les problèmes des enfants de ceux des parents. Nous avons donc entrepris d'établir la liaison par :

- une réunion collective en début d'année scolaire ;
- des contacts individuels en début et en fin d'année scolaire et chaque fois qu'un problème d'enfant le demande ;
- des contacts permanents avec les assistantes sociales afin que l'Ecole puisse s'insérer dans toute l'organisation d'encadrement de la famille.

Une aide efficace a d'ailleurs été apportée dans ce domaine par le Comité de Vigilance.

c) La Garderie

L'école maternelle de Plein Air est une école à garderie. Le phénomène est un atout sérieux dans le rôle de sauvegarde qu'elle tient à jouer. (Certains enfants qui la fréquentent à temps plein y passent 35 heures par semaine. La totalité des enfants est accueillie le mercredi et le samedi après-midi).

Il est indispensable que l'enfant trouve pendant cette longue période de sa vie à l'école une réponse de qualité à tous ses besoins. La garderie doit donc être empreinte de perspectives éducatives.

Il faut pour cela composer avec du personnel de bonne volonté certes, mais sans qualification.

Monsieur le Directeur des Services Scolaires signale la possibilité de l'intervention d'une équipe éducative pour former ce personnel.

Les installations suivantes ont été aménagées :

- Coin d'isolement dans l'ancien bureau avec coin cubes, coin bibliothèque, coin coussins où les enfants peuvent aller librement ;
- Organisation des activités du mercredi en atelier.

Les enfants qui ne subissent plus en permanence la présence contraignante de l'adulte deviennent plus "sociables" et le climat général de l'école s'est nettement amélioré. Les enfants abordent entre autre chose la classe du jeudi matin avec beaucoup plus de disponibilité.

Toute l'action éducative menée à l'école maternelle de Plein Air permettra aux 16 enfants de la classe d'adaptation de rejoindre les cours préparatoires. Six d'entre eux auront besoin d'un séjour supplémentaire d'une année à La Carnoy.

La création d'une 2ème classe d'adaptation dans le secteur de Fives permettra des orientations différentes pour les enfants de la classe de Plein Air.

Report..... DEPENSES GENERALES 383.050,07 383.050,07

Recettes

Participation familiale 17.566,95
Participation enseignant 983,10
Remboursement F.O.R.M.A. 1.848,12

TOTAL 20.398,17 20.398,17

Dépenses à la charge de la Ville : 363.038,80 363.038,08

Augmentation par rapport à l'année dernière : 58.607,92 soit 19,11 %

Détail du Budget Alimentation

Boulangerie (pain - biscottes - farine)	3.339,42	7,9 %
Crèmerie (lait - fromage)	8.764,11	19,6 %
Viande	11.951,15	26,9 %
Poisson	2.148,24	5,8 %
Légumes - Fruits	7.020,89	15,2 %
Épicerie - Conserves	9.893,69	22,2 %
Boissons	1.420,57	3,4 %

44.538,07

Exercice 1974 38.744,70

Augmentation 5.793,37 soit 14,9 %

Nombre de jours d'exercices : 228
Nombre de journées enfants : 7.341) 9.246
Nombre de journées personnel : 1.905)

Prix de revient alimentation d'une journée enfants : 6,06
(contre 5,43 en 1974) augmentation : 11,7 %

Prix de revient administration d'une journée enfants : 52,25
(contre 42,77 en 1974) augmentation : 18,2 %

Participation municipale par jour et par enfant : 49,45

2°) Remarques

Le crédit alimentation a été cette année déficitaire de 538,07 F. Des prévisions plus pessimistes avaient amenés à solliciter une reversion de crédit des dépenses non obligatoires. Cette mesure s'est avérée pratiquement inutile.

L'augmentation globale du crédit alimentation de 7,5 % apparaît d'ores et déjà insuffisante compte-tenu de l'augmentation réelle du coût de la vie (augmentation de 15,8 % entre la facture légumes d'avril et celle de février en raison de l'augmentation du prix des pommes de terre).

Monsieur le Chef du Bureau des Ecoles évoque alors la possibilité d'une réunion exceptionnelle du Conseil d'Administration en vue d'établir les prévisions budgétaires pour 1977.

Monsieur le Président est tout à fait d'accord sur le principe de la concertation.

3°) Problème des fournisseurs

La Boucherie MOREY-NORD a été à l'origine de grosses difficultés de fonctionnement.

Il a été décidé en accord avec les services municipaux que la Boucherie CABY reprendrait les livraisons à compter du 1er juin.

Monsieur le Directeur des Services Scolaires précise que la Boucherie MOREY-NORD ne devra même plus être consultée lors du prochain appel d'offres, compte-tenu des nombreuses réclamations dont elle est l'objet dans quasi tous les secteurs d'activités développées dans le cadre de la Direction des Services Scolaires.

4°) Participations Familiales

La nouvelle grille de participation qui paraît tout à fait adaptée à l'évolution du coût de la vie et aux nécessités de l'école de Plein Air est adoptée (voir rapport et grille en annexe).

5°) C'est au niveau de la gestion que la Directrice adresse ses remerciements aux services municipaux et notamment au Bureau des Ecoles pour l'aide importante qu'ils lui ont apportée pour assumer ses nouvelles fonctions et pour toute l'indulgence dont ils ont fait preuve en cas "d'erreur de procédure".

D - CONCLUSIONS

Monsieur le Président MOLLET avant de lever la séance conclut comme suit la réunion :

"Le bilan financier vient de montrer l'importance de l'effort financier consenti par la Municipalité. Les situations d'enfants qui avaient été évoquées auparavant prouvent à quel point cet effort est nécessaire.

Il importe maintenant de poser le problème de la façon suivante : "Les structures matérielles de l'Ecole de Plein Air permettent-elles de donner à l'effort consenti toute son efficacité ?". On ne peut l'affirmer.

"Au nom de tous les enfants de l'école maternelle de Plein Air souhaitons maintenant une école plus adaptée, plus efficace qui puisse trouver sa place au sein d'un quartier restructuré."

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

Vu,
Le Chef du Bureau
des Ecoles,

J. LEJEUNE

A. GLOWACKI
Directrice de l'école de
Plein Air "P"tits Quinquins

Vu,
Le Directeur des Services
Scolaires,

J. CLEMENT

Vu,
L'Adjoint délégué aux Crèches
Pouponnières et 3ème Age,

B. MOLLET